



Québec, le 27 novembre 2024



**Objet : Demande d'accès aux documents**

N/Réf : 2024-10-28-004

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès aux documents reçue par courriel le 28 octobre dernier, concernant la tournée de consultation en lien avec les permis d'acquéreur de produits marins et la Coopérative de pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine.

À cet égard, il appert de l'analyse du dossier que nous ne pouvons y répondre que partiellement. En conséquence, vous trouverez ci-joint les informations accessibles en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1) ci-après « Loi sur l'accès », détenues par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ).

Dans les documents qui vous sont transmis, vous constaterez que certains renseignements ont été caviardés conformément aux articles 23, 24, 53, 54 et 59 de la Loi sur l'accès.

Ainsi, en vertu des articles 23 et 24 de cette même loi, nous ne pouvons vous communiquer certains renseignements fournis par un tiers sans son consentement.

De plus, les articles 53, 54 et 59 de la Loi sur l'accès ne nous permettent pas de donner accès à certaines informations puisqu'elles renferment des renseignements personnels, lesquels sont confidentiels au sens de cette loi.

Aussi, tel que spécifié au deuxième alinéa de l'article 9 de la Loi sur l'accès, un document d'un organisme public ne s'étend pas notamment aux ébauches ou autres documents de même nature.

Conformément à l'article 34 de la Loi sur l'accès, nous devons refuser de transmettre certains documents, puisqu'un document d'un cabinet visé dans l'article 11.5 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18) n'est pas accessible.

...2

Conformément aux articles 51 et 135 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours de cette décision. Vous trouverez ci-joint les dispositions de la Loi sur l'accès mentionnées dans la présente.

Pour toute information, vous pouvez contacter madame Edith Couture, adjointe à la responsable de l'accès à l'information, par courrier électronique à [accesinformation@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:accesinformation@mapaq.gouv.qc.ca).

Veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Marie-Odile Koch  
Sous-ministre adjointe à la gouvernance, à la performance ministérielle et à l'innovation  
Responsable de la Loi sur l'accès

**Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels**  
**(Chapitre A-2.1)**

**Article 9**

Toute personne qui en fait la demande a droit d'accès aux documents d'un organisme public.

Restrictions.

Ce droit ne s'étend pas aux notes personnelles inscrites sur un document, ni aux esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature.

**Article 23**

Un organisme public ne peut communiquer le secret industriel d'un tiers ou un renseignement industriel, financier, commercial, scientifique, technique ou syndical de nature confidentielle fourni par un tiers et habituellement traité par un tiers de façon confidentielle, sans son consentement.

**Article 24**

Un organisme public ne peut communiquer un renseignement fourni par un tiers lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à ce tiers, de procurer un avantage appréciable à une autre personne ou de nuire de façon substantielle à la compétitivité de ce tiers, sans son consentement.

**Article 34**

Un document du bureau d'un membre de l'Assemblée nationale ou un document produit pour le compte de ce membre par les services de l'Assemblée n'est pas accessible à moins que le membre ne le juge opportun.

Il en est de même d'un document du cabinet du président de l'Assemblée, d'un membre de celle-ci visé dans le premier alinéa de l'article 124.1 de la Loi sur l'Assemblée nationale ([chapitre A-23.1](#)) ou d'un ministre visé dans l'article 11.5 de la Loi sur l'exécutif ([chapitre E-18](#)), ainsi que d'un document du cabinet ou du bureau d'un membre d'un organisme municipal ou scolaire.

**Article 53**

Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

**Article 54**

Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

**Article 59**

Un organisme public ne peut communiquer un renseignement personnel sans le consentement de la personne concernée.

Toutefois, il peut communiquer un tel renseignement sans le consentement de cette personne, dans les cas et aux strictes conditions qui suivent:

1° au procureur de cet organisme si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi que cet organisme est chargé d'appliquer, ou au Directeur des poursuites criminelles et pénales si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;

2° au procureur de cet organisme, ou au procureur général lorsqu'il agit comme procureur de cet organisme, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une procédure judiciaire autre qu'une procédure visée dans le paragraphe 1°;

3° à un organisme qui, en vertu de la loi, est chargé de prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;

4° à une personne à qui cette communication doit être faite en raison d'une situation d'urgence mettant en danger la vie, la santé ou la sécurité de la personne concernée;

5° à une personne qui est autorisée par la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 125, à utiliser ce renseignement à des fins d'étude, de recherche ou de statistique;

6° (*paragraphe abrogé*);

7° (*paragraphe abrogé*);

8° à une personne ou à un organisme, conformément aux articles 61, 66, 67, 67.1, 67.2, 68 et 68.1;

9° à une personne impliquée dans un événement ayant fait l'objet d'un rapport par un corps de police ou par une personne ou un organisme agissant en application d'une loi qui exige un rapport de même nature, lorsqu'il s'agit d'un renseignement sur l'identité de toute autre personne qui a été impliquée dans cet événement, sauf s'il s'agit d'un témoin, d'un dénonciateur ou d'une personne dont la santé ou la sécurité serait susceptible d'être mise en péril par la communication d'un tel renseignement.

#### **Article 51**

Lorsque la demande est écrite, le responsable rend sa décision par écrit et en transmet copie au requérant et, le cas échéant, au tiers qui a présenté des observations conformément à l'article 49.

La décision doit être accompagnée du texte de la disposition sur laquelle le refus s'appuie, le cas échéant, et d'un avis les informant du recours en révision prévu par la section III du chapitre IV et indiquant notamment le délai pendant lequel il peut être exercé.

#### **Article 135**

Une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission de réviser cette décision.

Une personne qui a fait une demande en vertu de la présente loi peut demander à la Commission de réviser toute décision du responsable sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur l'application de l'article 9 ou sur les frais exigibles.

Ces demandes doivent être faites dans les trente jours qui suivent la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé par la présente loi au responsable pour



répondre à une demande. La Commission peut toutefois, pour un motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter ce délai.

Détails de la décision 2024-10-28-004

| DOCUMENT DEMANDÉ                                                                                                                                         | DÉCISION               | JUSTIFICATION/COMMENTAIRE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Tout rapport en lien avec la tournée de consultation du MAPAQ concernant les permis d'acquéreur de produits marins s'étant terminée en avril 2024        | Transmission           | <p>Le rapport final a été rendu public le 25 octobre 2024 et peut être consulté à cette adresse :</p> <p><a href="https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/developpement-des-communautes-cotieres-quebec-octroie-un-permis-dacquereur-a-la-cooperative-des-pecheurs-des-iles-de-la-madeleine-59118">https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/developpement-des-communautes-cotieres-quebec-octroie-un-permis-dacquereur-a-la-cooperative-des-pecheurs-des-iles-de-la-madeleine-59118</a></p> <p>Les rapports d'étape sont joints à la présente.</p> |
| Toute recommandation au MAPAQ faite en lien avec cette consultation                                                                                      | Voir item précédent    | Voir item précédent                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Tout résumé, ordre du jour, diaporama présenté lors des différentes séances                                                                              | Transmission           | Voir document Les rapports de consultation du groupe TACT (rapports d'étape) pour chacune des régions présentent les informations (horaire, lieu, participants et résumé des discussions) pour chacune des séances.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Toute communication entre fonctionnaires du MAPAQ concernant la demande de permis d'acquéreur de la « Coopérative de pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine » | Transmission partielle | Certains renseignements ne peuvent être communiqués conformément aux explications dans la lettre ci-jointe.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Liste des rencontres du ministre avec des entreprises en lien avec ce dossier, incluant le nom des participants.                                         | Aucun document         | Le MAPAQ ne détient aucun document, au sens de l'article 1 de la Loi sur l'accès, pour répondre à cette demande.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |

**De:** Dandurand Mathieu (BSM) (Québec) <Mathieu.Dandurand@mapaq.gouv.qc.ca>

**Envoyé:** 19 février 2024 10:59

**À:** Sow Rabia Siga (DAPPA) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=userb79c1b2d]; Arseneau Donald (DRIM) (Cap-aux-Meules)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=ec48c08ea66c47b28492457c04d9dd3b-Arseneau Do]

**Cc:** Niang Abdoul Aziz (BSM) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=user265ed71b]; Boudreau Ginette (BSM) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=user90631fe7]; Lavoie Christine (DAPPA) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=userc7da91b3]; Jomphe Rita (DRIM) (Cap-aux-Meules)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=72a00bff9d0144cebff4455bb165ee50-Jomphe Rita]

**Objet:** PRESSANT TR: DM - CFIM - Refus permis d'acquéreur

**Pièces jointes:** DM - CFIM Îles de la Madeleine - Refus permis d'acquéreur.docx

Merci de proposer des éléments de réponse.

---

**De :** Dallaire-Boily Yohan (DC) (Québec) <Yohan.Dallaire-Boily@mapaq.gouv.qc.ca>

**Envoyé :** 19 février 2024 10:56

**À :** Dandurand Mathieu (BSM) (Québec) <Mathieu.Dandurand@mapaq.gouv.qc.ca>

**Cc :** White Karine (DC) (Québec) <Karine.White@mapaq.gouv.qc.ca>; Lussier Marie-Pier (DC) (Québec) <Marie-Pier.Lussier@mapaq.gouv.qc.ca>; Genest Louise-Andrée (DC) (Québec) <Louise-Andree.Genest@mapaq.gouv.qc.ca>; Simard-Blouin Éléna (DC) (Québec) <Elena.Simard-Blouin@mapaq.gouv.qc.ca>; Lapointe Mélissa (DC) (Québec) <Melissa.Lapointe@mapaq.gouv.qc.ca>; Robichaud Carolyn (DC) (Québec) <Carolyn.Robichaud@mapaq.gouv.qc.ca>

**Objet :** DM - CFIM - Refus permis d'acquéreur

Bonjour Mathieu,

En pièce jointe, une demande média à compléter. C'est concernant le refus d'octroyer le permis d'acquéreur à la Coopérative des Îles. L'heure de tombée du journaliste est 13h aujourd'hui. Il a également fait la demande au cabinet.

Merci et bonne journée!



**Yohan Dallaire Boily | Relationniste**

Direction des communications

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

200, chemin Sainte-Foy, 1er étage

Québec (Québec) G1R 4X6

Téléphone: 418 380-2100 poste 3745

Cell: 581 996-5862

[yohan.dallaire-boily@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:yohan.dallaire-boily@mapaq.gouv.qc.ca)

# DEMANDE MÉDIATIQUE

Date de la demande : 2024-11-18

|                      |                                   |
|----------------------|-----------------------------------|
| JOURNALISTE          |                                   |
| MÉDIA                |                                   |
| ÉCHÉANCE             | Aujourd'hui, 13h00                |
| SUJET                | Refus permis d'acquéreur          |
| SECTEUR CONCERNÉ     | SMPAC                             |
| COLLABORATEURS       | Identifier autres secteurs ou M/O |
| PORTE-PAROLE DÉSIGNÉ | Compléter                         |

## DEMANDE

|                        |                          |
|------------------------|--------------------------|
| Média écrit            | <input type="checkbox"/> |
| Entrevue radiophonique | <input type="checkbox"/> |
| Entrevue télévisée     | <input type="checkbox"/> |
| Entrevue en directe    | <input type="checkbox"/> |
| Autres (spécifier)     |                          |

Le média a été informé du refus de la demande de permis d'acquéreur de la Coopérative de pêcheurs de homard des Iles-de-la-Madeleine.

Plus précisément, en lien avec le motif de refus :

1 ) Pourquoi le MAPAQ considère-t-il que l'ajout d'un acquéreur contrevient aux objectifs de la Loi sur la transformation des produits marins ?

2) Considérant le refus pour « maximiser la valeur ajoutée », pourquoi le MAPAQ a-t-il accordé un deuxième permis au Groupe Vigneau (Poisson Frais des Iles, Pêcheries LéoMar), ayant pour effet de maintenir artificiellement le nombre d'acheteurs reconnus à 6 alors que de manière effective, on compte désormais 5 groupes ? (Fruits de Mer Madeleine, Pêcheries SBL, Cap-Dauphin, Homard des Iles Renaud et les deux entités du Groupe Vigneau)

## RÉPONSES/LIGNES DE PRESSE

Pour de l'aide concernant la rédaction des lignes de presse, contacter l'équipe des relations médias par courriel [relationsdepresse@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:relationsdepresse@mapaq.gouv.qc.ca) ou par téléphone 418 380-2100 (3512).

# DEMANDE MÉDIATIQUE

---

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES (ne seront pas divulguées)

---

*Ces informations serviront à la compréhension du dossier seulement.*

---

Pour de l'aide concernant la rédaction des lignes de presse, contacter l'équipe des relations médias par courriel [relationsdepresse@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:relationsdepresse@mapaq.gouv.qc.ca) ou par téléphone 418 380-2100 (3512).

**De:** Côté Ann-Julie (DAPPA) (Québec) <Ann-Julie.Cote@mapaq.gouv.qc.ca>

**Envoyé:** 16 février 2024 16:45

**À:** [REDACTED]

**Cc:** Sow Rabia Siga (DAPPA) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=userb79c1b2d]

**Objet:** Demande de permis d'acquéreur de produits marins

**Pièces jointes:** Coopérative des pêcheurs des IDM - Lettre réponse\_20240215.pdf

**Importance:** Haute

Bonjour M. [REDACTED]

Je vous prie de trouver ci-joint une lettre en réponse à votre demande de permis d'acquéreur.

Cordiales salutations,



**Ann-Julie Côté, M. Sc.**

Conseillère en pêches et aquaculture commerciales

Direction des analyses et des politiques des pêches et de l'aquaculture commerciales

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

200, chemin Sainte-Foy, 11<sup>e</sup> étage

Québec (Québec) G1R 4X6

Téléphone : 418-380-2100 poste **3530**

Courriel : [ann-julie.cote@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:ann-julie.cote@mapaq.gouv.qc.ca)

**ATTENTION - APPEL À LA CONFIDENTIALITÉ**

*Il est possible que ce message contienne des renseignements privilégiés et confidentiels. S'il ne vous est pas destiné, soyez avisé que toute divulgation ou reproduction est formellement défendue.*

*Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez s'il vous plaît le détruire et nous en aviser aussitôt. Merci de votre collaboration.*



Le sous-ministre

PAR COURRIER RECOMMANDÉ

Le 15 février 2024



Président  
Coopérative des pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine  
389, route 199  
Les Îles-de-la-Madeleine (Québec) G4T 2H6

Monsieur le Président

Nous avons pris connaissance de votre correspondance du 30 novembre dernier dans laquelle vous nous faites part de vos observations relativement à votre demande de permis d'acquéreur de produits marins.

Nous avons procédé à l'analyse de celles-ci et nous arrivons à la conclusion qu'aucun élément nouveau ne nous permet de modifier l'intention du Ministère de refuser votre demande de permis considérant le motif suivant :

- L'objectif de la Loi sur la transformation des produits marins (RLRQ, chapitre T-11.01) est d'assurer un approvisionnement suffisant au secteur de la transformation des produits marins dans les régions maritimes pour y maximiser la valeur ajoutée, les emplois qui y sont liés et les retombées économiques dans la communauté.

Par conséquent, nous vous informons de notre décision de refuser votre demande de permis d'acquéreur de produits marins.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Bernard Verret, agr.

N/Réf. : 2024-01-12-010

200, chemin Sainte-Foy, 12<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4X6  
**Téléphone : 418 380-2525**  
Télécopieur : 418 380-2184  
ministre@mapaq.gouv.qc.ca



**De:** Côté Ann-Julie (DAPPA) (Québec) <Ann-Julie.Cote@mapaq.gouv.qc.ca>

**Envoyé:** 16 février 2024 11:27

**À:** Niang Abdoul Aziz (BSM) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=user265ed71b]

**Cc:** Sow Rabia Siga (DAPPA) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=userb79c1b2d]

**Objet:** Lettre refus signée - Coopérative des pêcheurs IDM

**Pièces jointes:** Coopérative des pêcheurs des IDM - Lettre réponse\_20240215.pdf

Bonjour Aziz,

Voici la lettre de refus adressée à la Coopérative et signée par M. Verret.

Nous attendons votre signal avant de l'envoyer à M. [REDACTED]

Merci,



**Ann-Julie Côté, M. Sc.**

Conseillère en pêches et aquaculture commerciales

Direction des analyses et des politiques des pêches et de l'aquaculture commerciales

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

200, chemin Sainte-Foy, 11<sup>e</sup> étage

Québec (Québec) G1R 4X6

Téléphone : 418-380-2100 poste **3530**

Courriel : [ann-julie.cote@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:ann-julie.cote@mapaq.gouv.qc.ca)

**ATTENTION - APPEL À LA CONFIDENTIALITÉ**

*Il est possible que ce message contienne des renseignements privilégiés et confidentiels. S'il ne vous est pas destiné, soyez avisé que toute divulgation ou reproduction est formellement défendue.*

*Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez s'il vous plaît le détruire et nous en aviser aussitôt. Merci de votre collaboration.*



Le sous-ministre

PAR COURRIER RECOMMANDÉ

Le 15 février 2024



Président  
Coopérative des pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine  
389, route 199  
Les Îles-de-la-Madeleine (Québec) G4T 2H6

Monsieur le Président

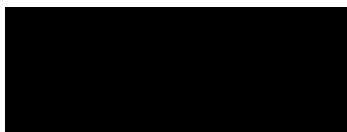
Nous avons pris connaissance de votre correspondance du 30 novembre dernier dans laquelle vous nous faites part de vos observations relativement à votre demande de permis d'acquéreur de produits marins.

Nous avons procédé à l'analyse de celles-ci et nous arrivons à la conclusion qu'aucun élément nouveau ne nous permet de modifier l'intention du Ministère de refuser votre demande de permis considérant le motif suivant :

- L'objectif de la Loi sur la transformation des produits marins (RLRQ, chapitre T-11.01) est d'assurer un approvisionnement suffisant au secteur de la transformation des produits marins dans les régions maritimes pour y maximiser la valeur ajoutée, les emplois qui y sont liés et les retombées économiques dans la communauté.

Par conséquent, nous vous informons de notre décision de refuser votre demande de permis d'acquéreur de produits marins.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Bernard Verret, agr.

N/Réf. : 2024-01-12-010

200, chemin Sainte-Foy, 12<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4X6  
**Téléphone : 418 380-2525**  
Télécopieur : 418 380-2184  
ministre@mapaq.gouv.qc.ca

**De:** Niang Abdoul Aziz (BSM) (Québec) <AbdoulAziz.Niang@mapaq.gouv.qc.ca>

**Envoyé:** 16 février 2024 11:25

**À:** Verret Bernard (BSM) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=user2c1510d0]

**Cc:** Arseneau Donald (DRIM) (Cap-aux-Meules)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=ec48c08ea66c47b28492457c04d9dd3b-Arseneau Do]

**Objet:** Appel

Bonjour Bernard,

Ce matin, j'ai parlé avec [REDACTED], le président de la Coop des pêcheurs des Îles pour l'Informé qu'il recevra la lettre réponse à sa demande permis d'acquéreur et que des consultations auront lieu dans les prochaines semaines et ils seront invités à y participer .

Il a apprécié l'appel et attend la lettre .

Donc, nous allons l'envoyer aujourd'hui.

Bonne journée

Aziz

**De:** Arseneau Donald (DRIM) (Cap-aux-Meules)

<Donald.Arseneau@mapaq.gouv.qc.ca>

**Envoyé:** 5 février 2024 10:29

**À:** Niang Abdoul Aziz (BSM) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=user265ed71b]; Sow Rabia Siga (DAPPA) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=userb79c1b2d]; Dandurand Mathieu (BSM) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=useraa82a9a1]

**Objet:** Analyse révisée et historique IM demandé

**Pièces jointes:** AnalysePermisCoop-Version(4fév2024).docx; ChronologieÉvènements-Permis(fév2024).docx

Voici une mise à jour en fonction de nos derniers échanges avec Bernard.

À tantôt.

## ANALYSE D'UNE DEMANDE DE PERMIS D'ACQUÉREUR DE PRODUITS MARINS

### 1. Requérant

#### Coopérative des pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine

389, route 199

Cap-aux-Meules (Québec) G4T 2H6

██████████ président

Selon le Registraire des entreprises du Québec :

- Le NEQ du requérant est : 1178464104.
- L'entreprise est constituée depuis le 21 février 2023 en vertu de la *Loi sur les coopératives* (RLRQ, chapitre C-67.2). Au 8 janvier 2024, elle ne fait l'objet d'aucune procédure (faillite, fusion, scission, liquidation, dissolution).
- L'entreprise est enregistrée au REQ sous la catégorie d'activité « Industrie de la transformation du poisson ».
- L'entreprise n'utilise aucune autre dénomination.

### 2. Demande

- Suivant sa demande de permis d'acquéreur de produits marins déposée le 29 mars 2023, la Coopérative des pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine a reçu un préavis de refus de la part du Ministère le 14 novembre 2023.
- Les motifs à l'appui de cette décision sont la faible valeur ajoutée en région que le projet de la Coopérative apporte étant donné qu'il vise uniquement à acheter et à revendre le homard vivant ainsi que le déplacement de l'approvisionnement en homard des cinq acheteurs existants.
- La Coopérative a fait parvenir ses observations quant aux motifs du préavis de refus au Ministère le 30 novembre 2023.
- Le projet de la Coopérative se détaille ainsi :
  - Le requérant demande l'autorisation d'acquérir, de transporter puis de revendre sans transformation du homard vivant pour la vente en gros destiné à la consommation humaine.
  - Plus précisément, le homard acheté à quai partirait des Îles-de-la-Madeleine par camion réfrigéré dans des contenants de ██████████) spécialisés pour le transport du homard.
  - Le requérant prévoit transporter environ █████ tonnes (██████████) par jour, et ce, durant les 54 jours de la saison. Ceci équivaut à un maximum de █████ millions de livres ou près de █████ tonnes.
  - Les marchés visés sont ceux de la vente en gros au Québec, dans les provinces maritimes et aux États-Unis.
  - Le requérant prévoit s'approvisionner auprès de pêcheurs membres de la Coopérative.

### 3. Analyse du MAPAQ

Les observations transmises par la Coopérative ont fait l'objet d'un examen détaillé par le Ministère (voir annexe).

En résumé, ces observations sont classées en sept grands thèmes :

- Conditions et présomptions ;
- Déplacement de la ressource et offre de contention ;
- Capacité de transformation et gestion de l'offre du homard ;
- Valeur ajoutée et développement régional ;
- Investissements importants ;
- Irrégularités du comité et apparence de traitement préférentiel ;
- Opposition du milieu.

Les observations de la Coopérative portent principalement sur le fait que le Ministère protège l'approvisionnement du secteur de la transformation alors que 80 % du homard débarqué aux Îles-de-la-Madeleine est exporté vivant. Donc, selon la Coopérative, l'octroi d'un permis d'acquéreur ne devrait pas affecter l'approvisionnement des usines de transformation puisqu'il y a peu de transformation. De plus, le volume actuel des débarquements garantit un approvisionnement suffisant pour la transformation.

Il est vrai que 80 % du homard débarqué aux Îles-de-la-Madeleine est exporté vivant et que le volume est en augmentation.

Toutefois, l'objectif de la *Loi sur la transformation des produits marins* est d'assurer un approvisionnement suffisant au secteur de la transformation des produits marins en vue de protéger le développement économique local des régions maritimes. En effet, la transformation des produits marins donne une plus-value aux poissons et fruits de mer du Québec et, de ce fait, accroît les retombées économiques de ce secteur dans les régions maritimes du Québec. D'ailleurs, le MAPAQ offre un appui financier aux entreprises détenant un permis de transformation afin de favoriser les activités de transformation. Il est important de souligner que les détenteurs de permis d'acquéreur ne sont pas admissibles au Programme d'appui financier au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales, car leurs activités se limitent à l'achat et à la revente de produits marins. Toutefois, ils sont admissibles au Fonds des pêches du Québec, notamment pour des projets de contention du homard vivant, dont le MAPAQ assume 30 % de l'aide financière octroyée et Pêches et Océans Canada (MPO) 70 %.

Rappelons que c'est d'ailleurs en considérant les retombées économiques que génère la transformation du homard que le Ministère a délivré de nouvelles autorisations de transformation de homard au cours des dernières années.

Inversement, c'est en raison de la faible valeur ajoutée que génèrent les activités des acquéreurs que le Ministère n'a pas délivré de permis d'acquéreur depuis 2007.

De plus, contrairement à ce que la Coopérative mentionne, l'ajout d'un permis d'acquéreur créera un déplacement de l'approvisionnement de pêcheurs vers ce nouvel acheteur. En effet, il y a actuellement 325 pêcheurs qui approvisionnent 5 acheteurs. Ce nouvel acheteur ira chercher des pêcheurs qui approvisionnaient auparavant les cinq acheteurs actuels. On sait déjà qu'un minimum de ■■■ pêcheurs livreront leurs captures à la Coopérative. Nous savons aussi que l'objectif de la Coopérative est d'accroître son approvisionnement dans le futur, donc d'accroître le nombre de ses pêcheurs-membres.

Par ailleurs, le MAPAQ demeure préoccupé par la possibilité que d'autres groupes de pêcheurs de homard aux Îles-de-la-Madeleine, en Gaspésie ou sur la Côte-Nord puissent aussi demander un permis d'acqureur. Ceci aurait comme conséquence de multiplier le nombre de demandes de permis de ce type et le nombre de ces permis. En effet, si le ministre accorde le permis à la Coopérative, il pourrait être plus difficile de justifier un refus pour d'autres groupes de pêcheurs qui feraient la même demande.

Les enjeux reliés à cette demande sont donc importants et méritent une réflexion approfondie. Les observations de la Coopérative ont soulevé plusieurs questionnements sur les orientations ou les décisions du Ministère en matière d'émission de permis. Ils reprochent au MAPAQ d'avoir une préférence envers les usines de transformation, particulièrement dans le cas qui les concernent, pour un produit qui est vendu majoritairement vivant, donc sans transformation, et que par conséquent, le MAPAQ brime les droits des pêcheurs de se prendre eux-mêmes en main et de les rendre dépendants des usines. Le Ministère est sensible à ces observations.

Dans l'optique de recueillir l'opinion d'un maximum d'intervenants sur le sujet, le Ministère a déjà annoncé qu'il compte tenir au cours des prochaines semaines une consultation publique sur la délivrance de permis d'acqureur.

#### **4. Recommandation**

À la suite de l'analyse des observations de la Coopérative :

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de la *Loi sur la transformation des produits marins* est d'assurer un approvisionnement suffisant au secteur de la transformation des produits marins en vue de protéger le développement économique local des régions maritimes;

CONSIDÉRANT QUE le projet de la Coopérative consiste essentiellement en l'achat et la revente de homard vivant;

CONSIDÉRANT QUE le projet de la Coopérative va à l'encontre des objectifs de la Loi sur la transformation des produits marins,

CONSIDÉRANT QUE le MAPAQ n'a pas délivré de permis d'acqureur depuis 2007 compte tenu des faibles retombées économiques de cette activité et de l'impact sur l'approvisionnement des usines de transformation;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative a déjà reçu un avis d'intention de refus,

CONSIDÉRANT QUE les observations déposées par la Coopérative soulèvent des enjeux qui méritent une réflexion plus approfondie sur la question des permis d'acqureur;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère a déjà annoncé la tenue de consultations publiques sur la pertinence de délivrer de nouveaux permis d'acqureurs,

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte, la position à court terme du Ministère sur la délivrance de nouveaux permis d'acqureurs doit être maintenue,

Il est recommandé de :

- Informez la Coopérative par écrit de la décision du Ministère de maintenir la décision de refuser la demande de permis d’acquéreurs de la Coopérative.
- Amorcez le plus rapidement possible le processus de consultation.
- Informez la Coopérative verbalement qu’à la suite de la consultation publique et des résultats qui en découleront, si ceux-ci s’avéraient favorables à l’émission du permis demandé, la Coopérative pourrait demander la réévaluation de sa demande.

ANNEXE – Examen détaillé des observations transmises par la Coopérative des pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine

| Observations de la Coopérative |                                                                                                                                                                     | Analyse MAPAQ                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|--------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1- Conditions et présomptions  | <ul style="list-style-type: none"><li>- Le ministre pourrait émettre une condition qui limite la Coopérative à s’approvisionner auprès de ses 35 membres.</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>- L’émission de permis avec conditions restrictives est effectivement possible. D’ailleurs, plusieurs des permis qui sont délivrés par le MAPAQ sont déjà assortis de conditions ou restrictions.</li><li>- Cette option aurait comme avantage de permettre à la Coopérative de prendre en charge la commercialisation du homard de ses pêcheurs tout en réduisant les impacts sur les autres acheteurs.</li><li>-</li><li>- La délivrance d’un permis d’acquéreur limité au nombre de pêcheurs membres de la Coopérative aurait un faible impact sur l’approvisionnements des autres acheteurs, [REDACTED]</li><li>-</li><li>- Toutefois, une large majorité des pêcheurs (environ les 2/3) ont déjà trouvé un nouvel acquéreur pour leurs débarquements en 2023.</li><li>- Il est difficile à ce moment-ci d’évaluer plus finement les impacts de la délivrance de ce permis à la coop. Nous ne connaissons pas le nombre exact de pêcheurs ni leurs noms formant actuellement la coopérative, d’où l’impossibilité d’aller extraire des informations dans les banques de données permettant de voir l’identité de leurs acheteurs en 2023.</li><li>-</li><li>- Quant au contrôle des conditions imposées advenant un permis restrictif, ceci pourratt être fait en collaboration avec le SMSAIA, ainsi que par l’exigence d’une déclaration annuelle des acquéreurs.</li><li>- La délivrance d’un permis d’acquéreur avec restriction sur le volume d’approvisionnement (pêcheurs) créerait un précédent qui pourrait inciter d’autres pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine ou d’autres régions à déposer des demandes semblables.</li><li>- Dans le cas où le ministre accorderait le permis à la Coopérative, ces autres demandes devraient être analysées selon les mêmes critères que la demande actuelle.</li><li>- La multiplication de ce type de permis pourrait déstabiliser le secteur de la transformation.</li></ul> |



|                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|---------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>2- Déplacement de la ressource et offre de contention</b></p> | <p>- L'augmentation des captures (300 %) équivaut à l'approvisionnement de 975 pêcheurs après 15 ans. Les indicateurs favorables laissent présager une autre année record.</p>                                                                                                    | <p>- Les captures de homard sont effectivement en accroissement depuis plusieurs années. (ça me prend les débarquements de 2008 et 2009)</p> <p>- Rien n'indique avec certitude que cet accroissement se poursuivra à moyen ou à long terme. L'écosystème du golfe du Saint-Laurent vit plusieurs changements dont les impacts à moyen et long terme ne sont pas connus.</p> <p>- Toutefois, selon les derniers avis des sciences au MPO, le stock de homard des Îles-de-la-Madeleine se porte très bien. Selon eux, il pourrait encore connaître un accroissement dans les prochaines années pour atteindre un certain plateau, pour ensuite se stabiliser à ce plateau, considérant que la capacité de support du milieu pourrait alors être atteinte. Il n'y a pas d'indice à court ou moyen terme supposant une diminution notable des débarquements, quoique des baisses ponctuelles peuvent arriver occasionnellement.</p> <p>-</p>  |
|                                                                     | <p>- Le plus grand déplacement de la ressource est causé par la faillite de LA Renaissance, alors que 66 pêcheurs se retrouvent contraints d'aller livrer leurs prises dans les cinq entreprises restantes.</p>                                                                   | <p>- La faillite de LA Renaissance a effectivement créé un déplacement des approvisionnements en 2023 à cause des incertitudes concernant la relance de l'usine. Cette faillite a été un dur coup pour les pêcheurs qui ont perdu de l'argent. Une partie de ces pêcheurs sont effectivement déjà déplacés et il sera très difficile pour Pêcheries LéoMar de compter sur leurs approvisionnements.</p> <p>- À partir d'un tableau des volumes d'achat des acheteurs au cours des dernières années, nous pouvons évaluer qu'environ une quarantaine des 69 pêcheurs qui approvisionnaient auparavant LA Renaissance se sont dirigés vers d'autres acheteurs. [REDACTED]</p> <p>[REDACTED]</p> <p>[REDACTED] Bien qu'il soit difficile d'établir un chiffre exact à partir des informations dont nous disposons, il est clair que l'entreprise la plus à risque de perdre de nouveaux approvisionnements est Pêcheries LéoMar.</p> <p>-</p> |
|                                                                     | <p>- La limite de capacité de contention est atteinte chez 4 des 5 acheteurs.</p>                                                                                                                                                                                                 | <p>- Depuis plusieurs années, le volume des débarquements de homard a augmenté de façon importante aux Îles-de-la-Madeleine. Pour s'adapter à cette augmentation de la ressource, les acheteurs ont dû augmenter graduellement leur capacité de contention pour faire face à la situation. Des projets en ce sens continuent d'être réalisés.</p> <p>- [REDACTED]</p> <p>[REDACTED]</p> <p>[REDACTED] Avec l'ouverture de ce nouveau vivier, les infrastructures devraient être suffisantes.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|                                                                     | <p>- Par l'avis d'intention de refus de la demande de permis d'acquéreur de la Coopérative des pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine, le ministre encourage la rationalisation de l'offre d'une industrie en pleine expansion et, par le fait même, affaiblit la capacité du plan</p> | <p>- La fixation des prix du homard des Îles-de-la-Madeleine est encadrée par un plan conjoint sous la supervision de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec. Celui-ci a comme objectif d'améliorer la mise en marché du homard des Îles-de-la-Madeleine.</p> <p>- Malgré l'explosion des débarquements au cours des dernières années, plusieurs acheteurs de homard ont effectivement disparu au fil du temps, soit par des faillites, des regroupements d'entreprises (fusion) ou</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |

|                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                             | <p>conjoint de mise en marché du homard des Îles-de-la-Madeleine à protéger l'intérêt des pêcheurs à obtenir un prix juste et équitable.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | <p>simplement en cessant leurs activités. En 2008, il y avait 10 acheteurs inscrits au plan conjoint, alors qu'il n'en reste plus que 6 aujourd'hui.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le raisonnement des pêcheurs est basé sur la prémisse que plus il y a d'acheteurs, meilleur sera le prix, ce qui est discutable. Rappelons que dans le cadre du plan conjoint, une formule de fixation du prix a été convenue entre l'Office des pêcheurs de homard des Îles-de-la-Madeleine et le représentant des acheteurs de homard des Îles-de-la-Madeleine (AQIP). Cette formule est basée sur un calcul qui tient compte des trois meilleures ventes réalisées chaque semaine.</li> <li>- Parmi les acheteurs actuels, il y a déjà une coopérative (Cap Dauphin) composée d'environ une centaine de pêcheurs membres. Celle-ci contribue déjà à protéger l'intérêt des pêcheurs à obtenir un prix juste et équitable. Tous les autres acheteurs agissent dans un environnement compétitif afin d'obtenir le meilleur prix possible. En présence d'une coopérative de pêcheurs et du plan conjoint du homard, une collusion entre acheteurs est peu plausible.</li> </ul> |
| <p><b>3- Capacité de transformation et gestion de l'offre du homard</b></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aux meilleures de leurs capacités, les infrastructures locales ne transforment qu'approximativement 20 % de la somme totale des captures de homard aux Îles-de-la-Madeleine. Vous êtes certainement avisés que la récente saison 2023 a vu les données de production parmi les plus faibles depuis des décennies.</li> </ul>                                                                                                                                                                                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il est vrai qu'approximativement 20 % du volume de homard aux Îles-de-la-Madeleine a été transformé au cours des années précédentes.</li> <li>- L'année 2023 a été particulière : ce volume a été beaucoup plus faible en raison de la faillite de LA Renaissance des Îles qui transformait la très grande majorité du homard aux Îles-de-la-Madeleine. [REDACTED]</li> <li>- La hausse importante des débarquements de homard des dernières années contribue également à la diminution du ratio de volume de homard transformé.</li> <li>- L'objectif de la Loi sur la transformation des produits marins (RLRQ, chapitre T-11.1) est d'assurer un approvisionnement suffisant au secteur de la transformation des produits marins dans les régions maritimes pour y maximiser la valeur ajoutée, les emplois qui y sont liés et les retombées économiques dans la communauté. Bien que cet objectif soit toujours souhaitable, il n'en demeure pas moins que l'industrie du homard repose toujours sur la commercialisation du homard à l'état vivant pour répondre aux besoins des marchés.</li> </ul>                                |
|                                                                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il n'y a qu'une seule usine qui se spécialise dans la transformation du homard, détenue par une société qui d'ailleurs ne fait pas partie des cinq acheteurs. Cette situation témoigne que le déplacement de la ressource ou les enjeux d'approvisionnement n'affectent pas la capacité à transformer des usines puisque celle-ci fait l'acquisition du homard vivant auprès d'un des 5 acheteurs. La Coopérative des pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine pourrait certainement approvisionner cette usine.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cette situation a été particulière en 2023 à cause du court délai entre l'achat de l'entreprise LA Renaissance par Pêcheries LéoMar et le début de la saison de pêche. [REDACTED]</li> <li>- L'affirmation de la Coopérative à l'effet que les enjeux d'approvisionnement n'affectent pas la capacité de transformation des usines est erronée.</li> <li>- Les entreprises qui détiennent un permis de transformation ont toutes le droit d'acheter auprès des pêcheurs. Par le passé, l'entreprise LA Renaissance a effectivement acheté quelques lots de homard auprès d'autres acheteurs sous permis pour assurer ses approvisionnements en vue de compléter des commandes de homard transformé. Cela peut effectivement arriver selon les conditions de marché et d'approvisionnement. Toutefois,</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |

|  |                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|--|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  |                                                                                                                                                                                                            | <p>si l'opportunité se présente, une entreprise de transformation n'aurait pas avantage à acheter ses produits auprès d'un autre acheteur, car ses coûts d'approvisionnements seraient plus élevés.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- En transformation des produits marins, le coût d'achat de la matière première est très important, car les marges de profit sont souvent faibles malgré les volumes élevés d'achats.</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|  | <ul style="list-style-type: none"><li>- L'approvisionnement des usines de transformation est amplement suffisant.</li></ul>                                                                                | <ul style="list-style-type: none"><li>- L'octroi d'un permis d'acquéreur à la Coopérative se traduira par un déplacement d'une partie de l'approvisionnement en homard de détenteurs de permis de transformation vers la nouvelle Coopérative.</li><li>- La plupart des 35 pêcheurs membres de la Coopérative feraient partie des 66 ex-pêcheurs de LA Renaissance. En 2023, environ les 2/3 de ces 66 pêcheurs se sont dirigés vers d'autres acheteurs (Homard Renaud, SBL, Fruits de Mer Madeleine). Il est peu probable que ces pêcheurs retournent livrer leurs captures chez Pêcheries LéoMar en 2024 et dans les années à venir.</li><li>- En considérant que plus de 80 % du homard pêché aux Îles-de-la-Madeleine est vendu sur le marché du vivant, il reste donc en théorie beaucoup de possibilités pour transformer davantage le homard.</li><li>- L'enjeu ne se situe pas au niveau de la disponibilité de la ressource pour la transformation en usine, mais plutôt sur la rentabilité des opérations. Si les entreprises de transformation doivent s'approvisionner auprès d'autres acheteurs, le coût d'achat de la matière première sera nécessairement plus élevé.</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|  | <ul style="list-style-type: none"><li>- Le Ministère devrait s'assurer que les transformateurs utilisent convenablement leur privilège avant d'intervenir pour sécuriser leur approvisionnement.</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Le MAPAQ favorise une plus grande transformation de homard aux Îles-de-la-Madeleine, car c'est ce qui crée de la valeur ajoutée et plus de retombées économiques aux Îles.</li><li>- En 10 ans, le volume de homard a augmenté. Le MAPAQ a appuyé les investissements des usines de transformation pour accroître leur capacité de transformation du homard, car elle engendrait des retombées économiques importantes dans les régions maritimes du Québec, notamment, aux Îles-de-la-Madeleine et en Gaspésie, même s'il s'agissait majoritairement de homard importé qui était transformé.</li><li>- De plus en plus de homard du Québec est transformé avec la croissance des débarquements en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine.</li><li>- D'ailleurs, le MAPAQ appuie les projets en transformation des entreprises détentrices de permis de transformation. Les entreprises détenant un permis d'acquéreur ne sont pas admissibles au Programme d'appui financier au développement du secteur.</li><li>- C'est un fait que la majeure partie du homard débarqué aux Îles-de-la-Madeleine est vendu vivant par les acheteurs des Îles. Toutefois, la faible quantité de homard transformé ne devrait pas empêcher le MAPAQ de poursuivre l'objectif de la Loi sur la transformation des produits marins (T-11.01), c'est-à-dire, d'assurer un approvisionnement suffisant au secteur de la transformation des produits marins en vue de protéger le développement économique local des régions maritimes.</li><li>- Le MAPAQ n'a pas délivré de nouveaux permis d'acquéreur depuis 2007 afin de favoriser la transformation des produits marins. Le nombre de permis d'acquéreur a diminué de 14 à 6 aujourd'hui.</li><li>- Si le MAPAQ décidait de délivrer de nouveaux permis d'acquéreur, ceci pourrait avoir un impact sur le secteur de la transformation et sur les retombées économiques qu'il génère dans les régions maritimes du Québec.</li></ul> |

|                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|----------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le marché du homard vivant doit être l’objet d’un libre marché, puisque la gestion de l’offre opérée par le Ministère n’a démontré aucune incidence sur la capacité des usines de transformation des Îles-de-la-Madeleine à s’approvisionner. En effet, les approvisionnements ont toujours été largement supérieurs à la capacité de transformation. C’est particulièrement le cas pour les deux acheteurs qui disposent d’un permis d’acquéreur et d’un volume d’approvisionnement supérieur au nombre de pêcheurs en question dans notre présente demande.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comme le homard est un produit largement commercialisé sur le marché vivant, il est évident que des quantités importantes sont disponibles à la transformation. La question n’est pas la disponibilité, mais bien le prix de la matière première.</li> <li>- S’il fallait que toutes les usines achètent d’un acquéreur plutôt que directement des pêcheurs, leur rentabilité en serait affectée.</li> <li>- Même si une usine de transformation ne transforme pas la totalité de ses achats de homard, elle réalise des profits sur la vente du homard vivant comme les entreprises sous permis d’acquéreur. Ces opérations sont importantes et contribuent également à la rentabilité de leur entreprise.</li> <li>- De plus, les coûts d’opération des usines sont beaucoup plus importants que ceux des entreprises qui opèrent seulement dans l’achat-vente de homard vivant, d’où l’importance des approvisionnements et de leurs conditions d’achat.</li> <li>- En fonction d’une industrie qui est limitée en fonction d’un certain volume disponible de ressources halieutiques publiques qui sont sous le contrôle et la juridiction du Gouvernement fédéral, le libre marché nous apparaît difficilement viable pour l’industrie et l’économie des régions maritimes.</li> <li>- .</li> </ul> |
| <b>4- Valeur ajoutée et développement régional</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Ministère admet que plus de 80 % des activités liées à l’industrie de la pêche au homard n’apportent que très peu de valeur.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le MAPAQ appuie les activités de transformation des produits marins afin de maximiser la valeur des ressources halieutiques débarquées au Québec, incluant le homard.</li> <li>- La transformation du homard apporte une plus-value au produit et génère des retombées économiques plus importantes dans les régions maritimes du Québec.</li> <li>- C’est un fait que 80 % du homard est revendu vivant par les acheteurs actuels et que cela constitue évidemment une valeur économique très importante pour les Îles-de-la-Madeleine. Les représentants de la Coopérative confondent la notion de valeur économique et valeur ajoutée.</li> <li>- Le MAPAQ souhaite une hausse du volume de homard transformé aux Îles-de-la-Madeleine. La transformation du homard a fortement augmenté au Québec au cours des dix dernières années. Le volume de homard débarqué au Québec et transformé est aussi en croissance.</li> <li>-</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|                                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- La Coopérative apportera plus de valeur ajoutée dans la communauté que tout autre acquéreur actuel (favorisant la traçabilité de ses produits, la réduction des intermédiaires, le marché local).</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- L’objectif de la Coopérative est principalement de commercialiser le homard vivant. Donc, elle ne crée pas de valeur ajoutée.</li> <li>- Seule la transformation assure un accroissement de la valeur. Le MAPAQ encourage la traçabilité et l’identification de tous les produits marins vivants et transformés.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|                                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prétendre que le projet de la Coopérative des pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine apporte peu de valeur ajoutée en région, c’est admettre que plus de 80 % des activités de notre industrie de la</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il est vrai qu’une partie du homard vivant importé va à la transformation.</li> <li>- L’activité qui génère le plus de retombées économiques dans les régions maritimes demeure la transformation des produits marins et, de ce fait, est privilégiée par le MAPAQ.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |

|                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|--------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                          | <p>pêche au homard n’apportent que très peu de valeur ajoutée dans notre milieu. Alors que les ventes des acheteurs s’effectuent de plus en plus auprès d’intermédiaires canadiens qui disposent des produits à l’international, le projet de la Coopérative, quant à lui, tend à joindre exclusivement le marché québécois. Il y a certainement une valeur ajoutée à disposer d’un produit marin à l’intérieur de notre province, considérant que les importations de homard vivant au Québec ont augmenté de 350 % entre 2015 et 2020.</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avec la croissance des débarquements de homard au Québec et une plus grande demande pour du homard transformé, les usines québécoises ont un plus grand intérêt à transformer le homard du Québec.</li> <li>- Le rôle du MAPAQ est de s’assurer qu’un plus grand volume de produits marins du Québec soit transformé.</li> <li>- On veut que ce homard transformé soit vendu au Québec, mais aussi à l’international. Nous favorisons bien sûr le marché intérieur. Le homard transformé au Québec a acquis une bonne réputation à l’international (ex. : Chine, États-Unis, croisiéristes, etc.).</li> <li>- Un volume croissant de homard québécois est transformé au Québec.</li> <li>- Dans les 10 dernières années, 9 nouvelles autorisations de transformer le homard ont été octroyées à des entreprises des régions maritimes.</li> </ul> |
| <b>5- Investissements importants</b>                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le projet de la Coopérative prévoit des investissements de plus de [REDACTED] qui impliquent le reconditionnement d’un vivier permettant la contention de [REDACTED] de homard vivant et créant [REDACTED].</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>- La transformation du homard génère plus de valeur, d’emplois et de retombées économiques aux Îles-de-la-Madeleine parce qu’elle offre des retombées avec la contention, mais aussi avec les activités de transformation.</li> <li>- Le projet de la Coopérative crée effectivement des retombées économiques en termes d’investissements dans le milieu et en termes de création d’emplois. D’un autre côté, si son projet nuit aux autres entreprises, les retombées économiques peuvent être discutables.</li> <li>- Une entreprise comme LA Renaissance a procédé à des investissements importants au cours des dernières années pour équiper ses usines d’équipements modernes pour augmenter ses capacités de transformation et l’efficacité des opérations.</li> </ul>                                                                      |
|                                                                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le permis des entreprises acquéreurs ou transformateurs de produits marins aux Îles-de-la-Madeleine n’a aucune valeur marchande puisqu’il est inaccessible.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>- En effet, selon la loi, un permis n’a pas de valeur, tout comme un permis de pêche.</li> <li>- Malgré cela, comme d’autres permis, ces derniers ont une valeur importante compte tenu des revenus que leur utilisation pourrait générer et la valeur des actifs qui y sont rattachés.</li> <li>- Pour la Coopérative, il n’y aurait presque aucuns frais pour obtenir ce permis alors que les autres entreprises sous permis récents ont dû déboursier d’importantes sommes pour acquérir leurs entreprises.</li> <li>- Une autre solution pour la Coopérative serait d’acheter une entreprise sous permis qui serait à vendre aux Îles-de-la-Madeleine.</li> </ul>                                                                                                                                                                               |
| <b>6- Irrégularité du comité et apparence de traitement préférentiel</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le traitement de l’intérêt public est formellement balisé par des procédures et encadré par plusieurs règlements.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>- La Coopérative fait allusion au processus de délivrance d’un permis de transformation dont l’examen est effectué par un comité d’intérêt public.</li> <li>- L’analyse de la demande de la Coopérative s’est effectuée sur la base de l’intérêt public.</li> <li>- L’intérêt public est balisé par la T11.01 et son règlement et il a été respecté dans le cadre de l’analyse.</li> <li>- Ainsi, au sujet de l’intérêt public, il est indiqué que « Si le ministre invoque un motif d’intérêt public dans sa décision, il devra indiquer la nature de ce motif. », ce qui a été fait.</li> <li>- Malgré tout, le Ministère a choisi de tenir une consultation publique sur le sujet des permis d’acquéreur.</li> </ul>                                                                                                                             |
|                                                                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Certains intervenants de l’industrie peuvent être en situation de conflit d’intérêts.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les intervenants consultés, selon qu’ils étaient du côté pêcheurs ou acheteurs, étaient pour ou contre la délivrance du permis.</li> <li>- Le MAPAQ a tenu à consulter tous les intervenants des Îles-de-la-Madeleine impliqués dans la pêche et la transformation du homard.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |

|                                |                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                          |
|--------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                |                                                                                                                                                                                        | - Pour effectuer son analyse, le MAPAQ tient compte, entre autres, des commentaires recueillis lors des consultations. Il effectue ses recommandations au ministre à partir des conclusions.                                                             |
|                                | - De nouveaux permis de transformation ont été délivrés à Pêcheries LéoMar sans qu’une analyse du comité d’intérêt public n’ait été effectuée.                                         | - Comme prévu dans la Loi, une séance du comité d’intérêt public a été tenue et ce dernier a émis une recommandation au ministre de délivrer ses permis.                                                                                                 |
|                                | - La nouvelle société détentrice n’a pas fait d’acquisition de produits marins auprès de pêcheurs en 2023. Elle a opéré via l’entreprise de sa société sœur (Poissons Frais des Îles). | - L’achat des établissements de LA Renaissance par Pêcheries LéoMar a eu lieu tardivement, les ententes entre les pêcheurs et les acheteurs étaient déjà conclues. En 2024, Pêcheries LéoMar devrait reprendre ses activités normalement.                |
| <b>7- Opposition du milieu</b> | - Le Ministère a l’obligation d’aviser le demandeur du contenu des oppositions et de donner la possibilité d’y répondre.                                                               | - L’identité ainsi que les interventions des personnes consultées doivent demeurer confidentielles pour que celles-ci se sentent libres de s’exprimer. Le MAPAQ ne divulgue jamais le contenu de ses consultations. Il en tient compte dans son analyse. |
|                                | - Aucun intervenant ne semble s’être opposé à la demande.                                                                                                                              | - Contrairement à ce que déclare la Coopérative, il y a eu de l’opposition à la demande de la part de tous les acheteurs qui se sont exprimés dans le cadre de la consultation du comité de travail.                                                     |

## **CHRONOLOGIE DES ÉVÈNEMENTS ET HISTORIQUE DES MOUVEMENTS D'ACHETEURS DE HOMARD AUX ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

Les approvisionnements en produits marins des usines de transformation aux Îles-de-la-Madeleine, comme pour les autres régions du Québec, ont connu d'importants bouleversements au fil des trente dernières années.

Depuis l'imposition d'un premier moratoire sur la pêche au poisson de fond au début des années 1990, suivi de déclin dans de nombreuses espèces telles le hareng et le maquereau à partir des années 2000 et les plies côtières à partir des années 2010, jusqu'à l'imposition de nouveaux moratoires sur ces espèces plus récemment, les entreprises de transformation ont toujours dû œuvrer dans un contexte de diminution des volumes d'approvisionnements et de rareté des ressources, excepté pour le crabe des neiges qui a connu une certaine stabilité, et le homard, la seule espèce qui a connu une hausse importante de la biomasse au cours des 15 dernières années.

Aux Îles-de-la-Madeleine, compte tenu qu'il n'y a jamais eu de pêcheurs de crevettes dans la région, les débarquements de homard et de crabe des neiges ont donc principalement soutenu le secteur des pêches et les activités des entreprises de transformation jusqu'à aujourd'hui.

En ce qui concerne les acheteurs de homard, même si les débarquements ont connu une progression importante au cours des quinze dernières années, le nombre d'acheteurs inscrits au Plan conjoint du homard a quand-même diminué substantiellement durant cette même période. En 2008, il y avait 10 acheteurs, dont 2 d'entre eux qui opéraient avec des permis d'acquéreurs. Aujourd'hui, ce nombre est passé à 6, dont 2 entreprises sont détenues par les mêmes actionnaires.

La perte de nombreux acheteurs au cours de ces années est le résultat de différents événements perturbateurs majeurs qui sont survenus dans le secteur des pêches à partir de 2007.

Ces événements sont les suivants :

- En 2007, incendie d'abord de l'usine de Madelipêche, et ensuite de l'usine de Madelimer. Madelipêche n'était pas un acheteur de homard mais l'incendie de son usine aura un lien avec d'autres événements qui ont suivi et mené à des changements importants au niveau des acheteurs de homard.
- Madelipêche et Madelimer possédaient toutes deux d'importantes capacités de congélation et d'entrepôts pour les produits marins débarqués aux îles et ces infrastructures ont été complètement détruites dans les incendies.
- Au printemps 2008, l'entreprise Pêcheries Norpro 2000, qui possédait aussi d'importantes infrastructures pour la congélation et l'entreposage de produits

marins, connaissait des difficultés financières et finit par faire faillite à l'automne de la même année. **Cet évènement a fait perdre un premier acheteur au plan conjoint du homard.**

- En 2008, l'entreprise Madelimer achète les installations de l'entreprise JW Delaney afin d'y relancer ses opérations de transformation de homard suite à l'incendie de son usine. **Cette opération a fait perdre un deuxième acheteur au plan conjoint de homard.**
- Parallèlement, ces évènements ont amené une réflexion des principaux industriels des pêches aux îles sur la problématique des infrastructures de congélation et d'entreposage, qui ont abouti finalement à la création de la nouvelle entreprise Cap sur Mer, née de la fusion de Madelimer et de Pêcheries Gros-Cap en avril 2009.
- **La fusion de ces deux entreprises a fait disparaître un troisième acheteur de homard au plan conjoint.**
- Au départ, le projet de Cap sur Mer était très ambitieux. La fusion de Madelimer et de Pêcheries Gros-Cap pour créer la nouvelle entreprise avait aussi pour objectif de racheter les installations de l'entreprise Pêcheries Norpro et d'y relancer les activités de transformation.
- Le projet s'est concrétisé mais les dirigeants de Cap sur Mer ont vite réalisé que l'exploitation de l'usine de Pêcheries Norpro était déficitaire et que des investissements trop importants seraient requis pour poursuivre les activités. Cap sur Mer n'a opéré qu'une seule saison dans cette entreprise et a par la suite concentré ses activités dans ses deux principales usines.
- Durant cette période tumultueuse, une autre entreprise, Les homards du Golfe, qui avait acheté l'entreprise Pêcheries Hubert, **un autre acheteur inscrit au plan conjoint du homard, a opéré quelques années pour ensuite cesser ses activités, faisant ainsi perdre un quatrième acheteur au plan conjoint.**
- Fait intéressant à souligner dans tous ces évènements, c'est que l'entreprise Pêcheries Gros-Cap, avant de se fusionner avec Madelimer pour former Cap sur Mer, était une entreprise détenue majoritairement par plus d'une vingtaine de pêcheurs qui en étaient actionnaires.
- Le projet de Cap sur Mer a vite tourné au cauchemar en accumulant d'importants déficits d'exploitation et a fini par faire faillite quelques années plus tard. Les pêcheurs actionnaires ont alors tous perdus la valeur de leurs actions (environ 100 000\$ par pêcheur).
- L'entreprise Cap sur Mer a ensuite été mise en vente et rachetée par une femme d'affaires du Nouveau-Brunswick, Mme Lyne Albert, pour former la nouvelle entreprise LA Renaissance des Îles. Dans la poursuite des activités, la majorité des anciens pêcheurs de Pêcheries Gros-Cap ont quand-même continué de livrer leurs avec LA Renaissance.



- LA Renaissance fait ensuite faillite 7 ou 8 ans plus tard et plusieurs de ces mêmes pêcheurs ont perdu de nouveau 60 000\$ en moyenne en débarquements de homards impayés, ce qui explique pourquoi les pêcheurs sont frustrés et ne veulent plus faire affaire avec la nouvelle entreprise.
- Le contexte est d'autant plus important que ces mêmes pêcheurs ont formé une nouvelle coopérative et déposé une offre d'achat lors du processus de mise en vente des actifs de LA Renaissance. Comme nous le savons, leur projet d'achat n'a pas été retenu.

**De:** Arseneau Donald (DRIM) (Cap-aux-Meules)

<Donald.Arseneau@mapaq.gouv.qc.ca>

**Envoyé:** 5 février 2024 10:16

**À:** Niang Abdoul Aziz (BSM) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=user265ed71b]; Sow Rabia Siga (DAPPA) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=userb79c1b2d]; Dandurand Mathieu (BSM) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=useraa82a9a1]

**Objet:** RE: Permis Coop

OK, merci.

---

**De :** Niang Abdoul Aziz (BSM) (Québec) <AbdoulAziz.Niang@mapaq.gouv.qc.ca>

**Envoyé :** 5 février 2024 11:16

**À :** Sow Rabia Siga (DAPPA) (Québec) <RabiaSiga.Sow@mapaq.gouv.qc.ca>; Arseneau Donald (DRIM) (Cap-aux-Meules) <Donald.Arseneau@mapaq.gouv.qc.ca>; Dandurand Mathieu (BSM) (Québec) <Mathieu.Dandurand@mapaq.gouv.qc.ca>

**Objet :** Permis Coop

Je vous propose 10h45 svp

Merci

**De:** Niang Abdoul Aziz (BSM) (Québec) <AbdoulAziz.Niang@mapaq.gouv.qc.ca>

**Envoyé:** 5 février 2024 10:16

**À:** Sow Rabia Siga (DAPPA) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=userb79c1b2d];  
Arseneau Donald (DRIM) (Cap-aux-Meules)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=ec48c08ea66c47b28492457c04d9dd3b-Arseneau Do]; Dandurand Mathieu (BSM) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=useraa82a9a1]

**Objet:** Permis Coop

Je vous propose 10h45 svp

Merci

**De:** Niang Abdoul Aziz (BSM) (Québec) <AbdoulAziz.Niang@mapaq.gouv.qc.ca>

**Envoyé:** 5 février 2024 09:11

**À:** Arseneau Donald (DRIM) (Cap-aux-Meules)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=ec48c08ea66c47b28492457c04d9dd3b-Arseneau Do]; Sow Rabia Siga (DAPPA) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=userb79c1b2d]; Dandurand Mathieu (BSM) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=useraa82a9a1]; Boudreau Ginette (BSM) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=user90631fe7]

**Objet:** Permis de la Coop

Bonjour à vous

J aimerais vous parler de la demande de permis de la coop en prévision de la réunion avec le ministre prévue demain

Merci

Bonne journée Aziz

**De:** Arseneau Donald (DRIM) (Cap-aux-Meules) [Donald.Arseneau@mapaq.gouv.qc.ca]

**Envoyé:** 26 janvier 2024 08:35

**À:** Niang Abdoul Aziz (BSM) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=user265ed71b]; Sow Rabia Siga (DAPPA) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=userb79c1b2d]; Dandurand Mathieu (BSM) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=useraa82a9a1]; Côté Ann-Julie (DAPPA) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=user6324e79f]

**Cc:** Villemaire Karine (DRIM) (Cap-aux-Meules)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=27e82edc05a044bb9377a89c4858d284-Villemaire]; Bourgeois Martha (DRIM) (Cap-aux-Meules)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=fb7d38eb7c4442959f4e8728f5971ff3-Bourgeois M]; Villemaire Karine (DRIM) (Cap-aux-Meules)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=27e82edc05a044bb9377a89c4858d284-Villemaire]

**Objet:** Analyse coopérative révisée

**Pièces jointes:** AnalysePermisCoop-25Janv2024rj.docx

Bonjour,

À la demande d'Aziz, voici le document final que nous proposons à la suite des dernières discussions.

Bonne journée !

## ANALYSE D'UNE DEMANDE DE PERMIS D'ACQUÉREUR DE PRODUITS MARINS

### 1. Requérant

#### Coopérative des pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine

389, route 199

Cap-aux-Meules (Québec) G4T 2H6

■■■■■■■■■■, président

Selon le Registraire des entreprises du Québec :

- Le NEQ du requérant est : 1178464104.
- L'entreprise est constituée depuis le 21 février 2023 en vertu de la *Loi sur les coopératives* (RLRQ, chapitre C-67.2). Au 8 janvier 2024, elle ne fait l'objet d'aucune procédure (faillite, fusion, scission, liquidation, dissolution).
- L'entreprise est enregistrée au REQ sous la catégorie d'activité « Industrie de la transformation du poisson ».
- L'entreprise n'utilise aucune autre dénomination.

### 2. Demande

- Suivant sa demande de permis d'acquéreur de produits marins déposée le 29 mars 2023, la Coopérative des pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine a reçu un préavis de refus de la part du Ministère le 14 novembre 2023.
- Les motifs à l'appui de cette décision sont la faible valeur ajoutée en région que le projet de la Coopérative apporte étant donné qu'il vise uniquement à acheter et à revendre le homard vivant ainsi que le déplacement de l'approvisionnement en homard des cinq acheteurs existants.
- La Coopérative a fait parvenir ses observations quant aux motifs du préavis de refus au Ministère le 30 novembre 2023.
- Le projet de la Coopérative se détaille ainsi :
  - Le requérant demande l'autorisation d'acquérir, de transporter puis de revendre sans transformation du homard vivant pour la vente en gros destiné à la consommation humaine.
  - Plus précisément, le homard acheté à quai partirait des Îles-de-la-Madeleine par camion réfrigéré dans des contenants de ■■■■■■■■■■) spécialisés pour le transport du homard.
  - Le requérant prévoit transporter environ ■■■■■■■■■■) par jour, et ce, durant les 54 jours de la saison. Ceci équivaut à un maximum de ■■■■■ de livres ou près de ■■■ tonnes.
  - Les marchés visés sont ceux de la vente en gros au Québec, dans les provinces maritimes et aux États-Unis.
  - Le requérant prévoit s'approvisionner auprès de pêcheurs membres de la Coopérative.

### 3. Analyse du MAPAQ

Les observations transmises par la Coopérative ont fait l'objet d'un examen détaillé par le Ministère (voir annexe).

En résumé, ces observations sont classées en sept grands thèmes :

- Conditions et présomptions
- Déplacement de la ressource et offre de contention
- Capacité de transformation et gestion de l'offre du homard
- Valeur ajoutée et développement régional
- Investissements importants
- Irrégularités du comité et apparence de traitement préférentiel
- Opposition du milieu

Les observations de la Coopérative portent principalement sur le fait que le Ministère protège l'approvisionnement du secteur de la transformation alors que 80 % du homard débarqué aux Îles-de-la-Madeleine est exporté vivant. Donc, selon la Coopérative, l'octroi d'un permis d'acquéreur ne devrait pas affecter l'approvisionnement des usines de transformation puisqu'il y a peu de transformation. De plus, le volume actuel des débarquements garantit un approvisionnement suffisant pour la transformation.



Il est vrai que 80 % du homard débarqué aux Îles-de-la-Madeleine est exporté vivant et que le volume est en augmentation.

Toutefois, l'objectif de la *Loi sur la transformation des produits marins* est d'assurer un approvisionnement suffisant au secteur de la transformation des produits marins en vue de protéger le développement économique local des régions maritimes. En effet, la transformation des produits marins donne une plus-value aux poissons et fruits de mer du Québec et, de ce fait, accroît les retombées économiques de ce secteur dans les régions maritimes du Québec. D'ailleurs, le MAPAQ offre un appui financier aux entreprises détenant un permis de transformation afin de favoriser les activités de transformation. Il est important de souligner que les détenteurs de permis d'acquéreur ne sont pas admissibles au Programme d'appui financier au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales, car leurs activités se limitent à l'achat et à la revente de produits marins. Toutefois, ils sont admissibles au Fonds des pêches du Québec, notamment pour des projets de contention du homard vivant, dont le MAPAQ assume 30 % de l'aide financière octroyée et Pêches et Océans Canada (MPO), 70 %.

Rappelons que c'est d'ailleurs en considérant les retombées économiques que génère la transformation du homard que le Ministère a délivré de nouvelles autorisations de transformation de homard au cours des dernières années.

Inversement, c'est en raison de la faible valeur ajoutée que génèrent les activités des acquéreurs que le Ministère n'a pas délivré de permis d'acquéreur depuis 2007.

De plus, contrairement à ce que la Coopérative mentionne, l'ajout d'un permis d'acquéreur créera un déplacement de l'approvisionnement de pêcheurs vers ce nouvel acheteur. En effet, il y a actuellement 325 pêcheurs qui approvisionnent 5 acheteurs. Ce nouvel acheteur ira chercher des pêcheurs qui approvisionnaient auparavant les cinq acheteurs actuels. On sait déjà qu'un minimum de 25 pêcheurs livreront leurs captures à la Coopérative. Nous savons aussi que l'objectif de la Coopérative est d'accroître son approvisionnement dans le futur, donc d'accroître le nombre de ses pêcheurs-membres.

Par ailleurs, le MAPAQ demeure préoccupé par la possibilité que d'autres groupes de pêcheurs de homard aux Îles-de-la-Madeleine, en Gaspésie ou sur la Côte-Nord puissent aussi demander un permis d'acquéreur. Ceci aurait comme conséquence de multiplier le nombre de demandes de permis de ce type et le nombre de ces permis. En effet, si le ministre accorde le permis à la Coopérative, il pourrait être plus difficile de justifier un refus pour d'autres groupes de pêcheurs qui feraient la même demande.

Les enjeux liés à cette demande sont donc importants et méritent une réflexion approfondie. Les observations de la Coopérative ont soulevé plusieurs questionnements sur les orientations ou les décisions du Ministère en matière d'émission de permis. Ils reprochent au MAPAQ d'avoir une préférence envers les usines de transformation, particulièrement dans le cas qui les concernent, pour un produit qui est vendu majoritairement vivant, donc sans transformation, et que par conséquent, le MAPAQ brime les droits des pêcheurs de se prendre eux-mêmes en main et de les rendre dépendants des usines. Le Ministère est sensible à ces observations.

Dans l'optique de recueillir l'opinion d'un maximum d'intervenants sur le sujet, le Ministère a déjà annoncé qu'il compte tenir au cours des prochaines semaines une consultation publique sur la délivrance de permis d'acquéreur.

#### **4. Recommandation**

À la suite de l'analyse des observations de la Coopérative :

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de la *Loi sur la transformation des produits marins* est d'assurer un approvisionnement suffisant au secteur de la transformation des produits marins en vue de protéger le développement économique local des régions maritimes;

CONSIDÉRANT QUE le projet de la Coopérative consiste essentiellement en l'achat et la revente de homard vivant;

CONSIDÉRANT QUE le MAPAQ n'a pas délivré de permis d'acquéreur depuis 2007 compte tenu des faibles retombées économiques de cette activité et de l'impact sur l'approvisionnement des usines de transformation;

CONSIDÉRANT QUE les observations déposées par la Coopérative soulèvent des enjeux qui méritent une réflexion plus approfondie sur la question des permis d'acquéreur;

CONSIDÉRANT QUE la consultation initiale s'est limitée seulement aux représentants des pêcheurs et des acheteurs et que les enjeux soulevés méritent une consultation plus large d'autres intervenants concernés ou intéressés au secteur des pêches;



CONSIDÉRANT QUE la Coopérative a déjà reçu un avis d'intention de refus et que le Ministère a déjà annoncé la tenue de consultations publiques sur le sujet des permis d'acquéreur;

Il est recommandé de :

- Informer la Coopérative par écrit de la décision du Ministère de suspendre l'analyse de leur demande le temps de tenir les consultations publiques sur le sujet des acquéreurs.
- Amorcer le plus rapidement possible le processus de consultation.
- Procéder à l'analyse des résultats de la consultation, et à la lumière des résultats de celle-ci, annoncer la décision à la Coopérative.

PROJET



ANNEXE – Examen détaillé des observations transmises par la Coopérative des pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine

| Observations de la Coopérative                        |                                                                                                                                                                                                                                                          | Analyse MAPAQ                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1- Conditions et présomptions                         | <ul style="list-style-type: none"><li>- Le ministre pourrait émettre une condition qui limite la Coopérative à s’approvisionner auprès de ses 35 membres.</li></ul>                                                                                      | <ul style="list-style-type: none"><li>- L’émission de permis avec conditions restrictives est effectivement possible. D’ailleurs, plusieurs des permis qui sont délivrés par le MAPAQ sont déjà assortis de conditions ou restrictions.</li><li>- Cette option aurait comme avantage de permettre à la Coopérative de prendre en charge la commercialisation du homard de ses pêcheurs tout en minimisant les impacts sur les autres acheteurs.</li><li>- La plupart des pêcheurs membres de la Coopérative sont des pêcheurs qui ont déjà quitté l’entreprise LA Renaissance (maintenant Pêcheries LéoMar) pour approvisionner d’autres usines ou acheteurs de la région.</li><li>- L’impact de la délivrance d’un permis d’acquéreur limité au nombre de pêcheurs membres de la Coopérative pourrait être relativement faible sur les approvisionnements des autres acheteurs, étant donné que le déplacement des approvisionnements a déjà eu lieu en 2023.</li><li>- Cependant, la délivrance d’un permis d’acquéreur avec restriction sur le volume d’approvisionnement (pêcheurs) créerait un précédent qui pourrait inciter d’autres pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine ou d’autres régions à déposer des demandes semblables.</li><li>- Dans le cas où le ministre accorderait le permis à la Coopérative, ces autres demandes devraient être analysées selon les mêmes critères que la demande actuelle.</li><li>- La multiplication de ce type de permis pourrait déstabiliser le secteur de la transformation.</li></ul> |
| 2- Déplacement de la ressource et offre de contention | <ul style="list-style-type: none"><li>- L’augmentation des captures (300 %) équivaut à l’approvisionnement de 975 pêcheurs après 15 ans. Les indicateurs favorables laissent présager une autre année record.</li></ul>                                  | <ul style="list-style-type: none"><li>- Les captures de homard sont effectivement en accroissement depuis plusieurs années.</li><li>- Toutefois, rien n’indique avec certitude que cet accroissement se poursuivra à moyen ou à long terme. L’écosystème du golfe du Saint-Laurent vit plusieurs changements dont les impacts à moyen et long terme ne sont pas connus.</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|                                                       | <ul style="list-style-type: none"><li>- Le plus grand déplacement de la ressource est causé par la faillite de LA Renaissance, alors que 66 pêcheurs se retrouvent contraints d’aller livrer leurs prises dans les cinq entreprises restantes.</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>- La faillite de LA Renaissance a effectivement créé un déplacement des approvisionnements en 2023 à cause des incertitudes concernant la relance de l’usine. Cette faillite a été un dur coup pour les pêcheurs qui ont perdu de l’argent. [REDACTED]</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|                                                       | <ul style="list-style-type: none"><li>- La limite de capacité de contention est atteinte chez 4 des 5 acheteurs.</li></ul>                                                                                                                               | <ul style="list-style-type: none"><li>- Depuis plusieurs années, le volume des débarquements de homard a augmenté de façon importante aux Îles-de-la-Madeleine. Pour s’adapter à cette augmentation de la ressource, les acheteurs ont dû augmenter graduellement leur capacité de contention pour faire face à la situation. Des projets en ce sens continuent d’être réalisés.</li><li>- [REDACTED]</li><li>- [REDACTED]</li><li>- [REDACTED] Avec l’ouverture de ce nouveau vivier, les infrastructures devraient être suffisantes.</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |



|                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|---------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par l'avis d'intention de refus de la demande de permis d'acquéreur de la Coopérative des pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine, le ministre encourage la rationalisation de l'offre d'une industrie en pleine expansion et, par le fait même, affaiblit la capacité du plan conjoint de mise en marché du homard des Îles-de-la-Madeleine à protéger l'intérêt des pêcheurs à obtenir un prix juste et équitable.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>- La fixation des prix du homard des Îles-de-la-Madeleine est encadrée par un plan conjoint sous la supervision de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec. Celui-ci a comme objectif d'améliorer la mise en marché du homard des Îles-de-la-Madeleine.</li> <li>- Malgré l'explosion des débarquements au cours des dernières années, plusieurs acheteurs de homard ont effectivement disparu au fil du temps, soit par des faillites, des regroupements d'entreprises (fusion) ou simplement en cessant leurs activités. En 2008, il y avait 10 acheteurs inscrits au plan conjoint, alors qu'il n'en reste plus que 6 aujourd'hui.</li> <li>- Le raisonnement des pêcheurs est basé sur la prémisse que plus il y a d'acheteurs, meilleur sera le prix, ce qui est discutable. Rappelons que dans le cadre du plan conjoint, une formule de fixation du prix a été convenue entre l'Office des pêcheurs de homard des Îles-de-la-Madeleine et le représentant des acheteurs de homard des Îles-de-la-Madeleine (AQIP). Cette formule est basée sur un calcul qui tient compte des trois meilleures ventes réalisées chaque semaine.</li> <li>- Parmi les acheteurs actuels, il y a déjà une coopérative composée d'environ une centaine de pêcheurs membres. Celle-ci contribue déjà à protéger l'intérêt des pêcheurs à obtenir un prix juste et équitable. Tous les autres acheteurs agissent dans un environnement compétitif afin d'obtenir le meilleur prix possible. En présence d'une coopérative de pêcheurs et du plan conjoint du homard, une collusion entre acheteurs est peu plausible.</li> </ul> |
| 3- Capacité de transformation et gestion de l'offre du homard | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aux meilleures de leurs capacités, les infrastructures locales ne transforment qu'approximativement 20 % de la somme totale des captures de homard aux Îles-de-la-Madeleine. Vous êtes certainement avisés que la récente saison 2023 a vu les données de production parmi les plus faibles depuis des décennies.</li> <li>- Il n'y a qu'une seule usine qui se spécialise dans la transformation du homard, détenue par une société qui d'ailleurs ne fait pas partie des cinq acheteurs. Cette situation témoigne que le déplacement de la ressource ou les enjeux d'approvisionnement n'affectent pas la capacité à transformer des usines puisque celle-ci fait</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il est vrai qu'approximativement 20 % du volume de homard aux Îles-de-la-Madeleine a été transformé au cours des années précédentes.</li> <li>- L'année 2023 a été particulière : ce volume a été beaucoup plus faible en raison de la faillite de LA Renaissance des Îles qui transformait la très grande majorité du homard aux Îles-de-la-Madeleine. [REDACTED]</li> <li>- La hausse importante des débarquements de homard des dernières années contribue également à la diminution du ratio de volume de homard transformé.</li> <li>- L'objectif de la Loi sur la transformation des produits marins (RLRQ, chapitre T-11.1) est d'assurer un approvisionnement suffisant au secteur de la transformation des produits marins dans les régions maritimes pour y maximiser la valeur ajoutée, les emplois qui y sont liés et les retombées économiques dans la communauté. Bien que cet objectif soit toujours souhaitable, Il n'en demeure pas moins que l'industrie du homard repose toujours sur la commercialisation du homard à l'état vivant pour répondre aux besoins des marchés.</li> <li>- Cette situation a été particulière en 2023 à cause du court délai entre l'achat de l'entreprise LA Renaissance par Pêcheries LéoMar et le début de la saison de pêche. [REDACTED]</li> <li>- L'affirmation de la Coopérative à l'effet que les enjeux d'approvisionnement n'affectent pas la capacité de transformation des usines est erronée.</li> </ul>                                                                                                                                                              |



|  |                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|--|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | <p>l'acquisition du homard vivant auprès d'un des 5 acheteurs. La Coopérative des pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine pourrait certainement approvisionner cette usine.</p>                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les entreprises qui détiennent un permis de transformation ont toutes le droit d'acheter auprès des pêcheurs. Par le passé, l'entreprise LA Renaissance a effectivement acheté quelques lots de homard auprès d'autres acheteurs sous permis pour assurer ses approvisionnements en vue de compléter des commandes de homard transformé. Cela peut effectivement arriver selon les conditions de marché et d'approvisionnement. Toutefois, si l'opportunité se présente, une entreprise de transformation n'aurait pas avantage à acheter ses produits auprès d'un autre acheteur, car ses coûts d'approvisionnements seraient plus élevés.</li> <li>- En transformation des produits marins, le coût d'achat de la matière première est très important, car les marges de profit sont souvent faibles malgré les volumes élevés d'achats.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'approvisionnement des usines de transformation est amplement suffisant.</li> </ul>                                                                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'octroi d'un permis d'acquéreur à la Coopérative se traduira par un déplacement d'une partie de l'approvisionnement en homard de détenteurs de permis de transformation vers la nouvelle Coopérative.</li> <li>- La plupart des 35 pêcheurs membres de la Coopérative feraient partie des 66 ex-pêcheurs de LA Renaissance. En 2023, environ les 2/3 de ces 66 pêcheurs se sont dirigés vers d'autres acheteurs (Homard Renaud, SBL, Fruits de Mer Madeleine). Il est peu probable que ces pêcheurs retournent livrer leurs captures chez Pêcheries LéoMar en 2024 et dans les années à venir.</li> <li>- En considérant que plus de 80 % du homard pêché aux Îles-de-la-Madeleine est vendu sur le marché du vivant, il reste donc en théorie beaucoup de possibilités pour transformer davantage le homard.</li> <li>- L'enjeu ne se situe pas au niveau de la disponibilité de la ressource pour la transformation en usine, mais plutôt sur la rentabilité des opérations. Si les entreprises de transformation doivent s'approvisionner auprès d'autres acheteurs, le coût d'achat de la matière première sera nécessairement plus élevé.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Ministère devrait s'assurer que les transformateurs utilisent convenablement leur privilège avant d'intervenir pour sécuriser leur approvisionnement.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le MAPAQ favorise une plus grande transformation de homard aux Îles-de-la-Madeleine, car c'est ce qui crée de la valeur ajoutée et plus de retombées économiques aux Îles.</li> <li>- En 10 ans, le volume de homard a augmenté. Le MAPAQ a appuyé les investissements des usines de transformation pour accroître leur capacité de transformation du homard, car elle engendrait des retombées économiques importantes dans les régions maritimes du Québec, notamment, aux Îles-de-la-Madeleine et en Gaspésie, même s'il s'agissait majoritairement de homard importé qui était transformé.</li> <li>- De plus en plus de homard du Québec est transformé avec la croissance des débarquements en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine.</li> <li>- D'ailleurs, le MAPAQ appuie les projets en transformation des entreprises détentrices de permis de transformation. Les entreprises détenant un permis d'acquéreur ne sont pas admissibles au Programme d'appui financier au développement du secteur.</li> <li>- C'est un fait que la majeure partie du homard débarqué aux Îles-de-la-Madeleine est vendu vivant par les acheteurs des Îles. Toutefois, la faible quantité de homard transformé ne devrait pas empêcher le MAPAQ de poursuivre l'objectif de la Loi sur la transformation des produits marins (T-11.01), c'est-à-dire, d'assurer un approvisionnement suffisant au secteur de la transformation des produits marins en vue de protéger le développement économique local des régions maritimes.</li> </ul> |



|                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|---------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le MAPAQ n'a pas délivré de nouveaux permis d'acquéreur depuis 2007 afin de favoriser la transformation des produits marins. Le nombre de permis d'acquéreur a diminué de 14 à 6 aujourd'hui.</li> <li>- Si le MAPAQ décidait de délivrer de nouveaux permis d'acquéreur, ceci pourrait avoir un impact sur le secteur de la transformation et sur les retombées économiques qu'il génère dans les régions maritimes du Québec.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|                                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le marché du homard vivant doit être l'objet d'un libre marché, puisque la gestion de l'offre opérée par le Ministère n'a démontré aucune incidence sur la capacité des usines de transformation des Îles-de-la-Madeleine à s'approvisionner. En effet, les approvisionnements ont toujours été largement supérieurs à la capacité de transformation. C'est particulièrement le cas pour les deux acheteurs qui disposent d'un permis d'acquéreur et d'un volume d'approvisionnement supérieur au nombre de pêcheurs en question dans notre présente demande.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comme le homard est un produit largement commercialisé sur le marché vivant, il est évident que des quantités importantes sont disponibles à la transformation. La question n'est pas la disponibilité, mais bien le prix de la matière première.</li> <li>- S'il fallait que toutes les usines achètent d'un acquéreur plutôt que directement des pêcheurs, leur rentabilité en serait affectée.</li> <li>- Même si une usine de transformation ne transforme pas la totalité de ses achats de homard, elle réalise des profits sur la vente du homard vivant comme les entreprises sous permis d'acquéreur. Ces opérations sont importantes et contribuent également à la rentabilité de leur entreprise.</li> <li>- De plus, les coûts d'opération des usines sont beaucoup plus importants que ceux des entreprises qui opèrent seulement dans l'achat-vente de homard vivant, d'où l'importance des approvisionnements et de leurs conditions d'achat.</li> </ul> |
| 4- Valeur ajoutée et développement régional | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Ministère admet que plus de 80 % des activités liées à l'industrie de la pêche au homard n'apportent que très peu de valeur.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le MAPAQ appuie les activités de transformation des produits marins afin de maximiser la valeur des ressources halieutiques débarquées au Québec, incluant le homard.</li> <li>- La transformation du homard apporte une plus-value au produit et génère des retombées économiques plus importantes dans les régions maritimes du Québec.</li> <li>- C'est un fait que 80 % du homard est revendu vivant par les acheteurs actuels et que cela constitue évidemment une valeur économique très importante pour les Îles-de-la-Madeleine. Les représentants de la Coopérative confondent la notion de valeur économique et valeur ajoutée.</li> <li>- Le MAPAQ souhaite une hausse du volume de homard transformé aux Îles-de-la-Madeleine. La transformation du homard a fortement augmenté au Québec au cours des dix dernières années. Le volume de homard débarqué au Québec et transformé est aussi en croissance.</li> </ul>                                      |
|                                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- La Coopérative apportera plus de valeur ajoutée dans la communauté que tout autre acquéreur actuel (favorisant la traçabilité de ses produits, la réduction des intermédiaires, le marché local).</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'objectif de la Coopérative est principalement de commercialiser le homard vivant. Donc, elle ne crée pas de valeur ajoutée.</li> <li>- Seule la transformation assure un accroissement de la valeur. Le MAPAQ encourage la traçabilité et l'identification de tous les produits marins vivants et transformés.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|                                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prétendre que le projet de la Coopérative des pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine apporte peu de valeur ajoutée en région, c'est admettre que plus de 80 % des activités de notre industrie de la pêche au homard n'apportent que très peu de valeur ajoutée dans notre milieu. Alors que les ventes des acheteurs s'effectuent de plus en plus auprès d'intermédiaires canadiens qui disposent des</li> </ul>                                                                                                                                                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il est vrai qu'une partie du homard vivant importé va à la transformation.</li> <li>- L'activité qui génère le plus de retombées économiques dans les régions maritimes demeure la transformation des produits marins et, de ce fait, est privilégiée par le MAPAQ.</li> <li>- Avec la croissance des débarquements de homard au Québec et une plus grande demande pour du homard transformé, les usines québécoises ont un plus grand intérêt à transformer le homard du Québec.</li> <li>- Le rôle du MAPAQ est de s'assurer qu'un plus grand volume de produits marins du Québec soit transformé.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |



|                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|-------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                   | produits à l'international, le projet de la Coopérative, quant à lui, tend à joindre exclusivement le marché québécois. Il y a certainement une valeur ajoutée à disposer d'un produit marin à l'intérieur de notre province, considérant que les importations de homard vivant au Québec ont augmenté de 350 % entre 2015 et 2020. | <ul style="list-style-type: none"> <li>- On veut que ce homard transformé soit vendu au Québec, mais aussi à l'international. Nous favorisons bien sûr le marché intérieur. Le homard transformé au Québec a acquis une bonne réputation à l'international (ex. : Chine, États-Unis, croisiéristes, etc.).</li> <li>- Un volume croissant de homard québécois est transformé au Québec.</li> <li>- Dans les 10 dernières années, 9 nouvelles autorisations de transformer le homard ont été octroyées à des entreprises des régions maritimes.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                             |
| 5- Investissements importants                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le projet de la Coopérative prévoit des investissements de plus de [REDACTED] qui impliquent le reconditionnement d'un vivier permettant la contention de [REDACTED] de homard vivant et créant [REDACTED] emplois.</li> </ul>                                                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- La transformation du homard génère plus de valeur, d'emplois et de retombées économiques aux Îles-de-la-Madeleine parce qu'elle offre des retombées avec la contention, mais aussi avec les activités de transformation.</li> <li>- Le projet de la Coopérative crée effectivement des retombées économiques en termes d'investissements dans le milieu et en termes de création d'emplois. D'un autre côté, si son projet nuit aux autres entreprises, les retombées économiques peuvent être discutables.</li> <li>- Une entreprise comme LA Renaissance a procédé à des investissements importants au cours des dernières années pour équiper ses usines d'équipements modernes pour augmenter ses capacités de transformation et l'efficacité des opérations.</li> </ul> |
|                                                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le permis des entreprises acquéreurs ou transformateurs de produits marins aux Îles-de-la-Madeleine n'a aucune valeur marchande puisqu'il est incessible.</li> </ul>                                                                                                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- En effet, selon la loi, un permis n'a pas de valeur, tout comme un permis de pêche.</li> <li>- Malgré cela, comme d'autres permis, ces derniers ont une valeur importante compte tenu des revenus que leur utilisation pourrait générer et la valeur des actifs qui y sont rattachés.</li> <li>- Pour la Coopérative, il n'y aurait presque aucuns frais pour obtenir ce permis alors que les autres entreprises sous permis récents ont dû déboursier d'importantes sommes pour acquérir leurs entreprises.</li> <li>- Une autre solution pour la Coopérative serait d'acheter une entreprise sous permis qui serait à vendre aux Îles-de-la-Madeleine.</li> </ul>                                                                                                          |
| 6- Irrégularité du comité et apparence de traitement préférentiel | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le traitement de l'intérêt public est formellement balisé par des procédures et encadré par plusieurs règlements.</li> </ul>                                                                                                                                                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>- La Coopérative fait allusion au processus de délivrance d'un permis de transformation dont l'examen est effectué par un comité d'intérêt public.</li> <li>- L'analyse de la demande de la Coopérative s'est effectuée sur la base de l'intérêt public.</li> <li>- L'intérêt public est balisé par la T11.01 et son règlement et il a été respecté dans le cadre de l'analyse.</li> <li>- Ainsi, au sujet de l'intérêt public, il est indiqué que « Si le ministre invoque un motif d'intérêt public dans sa décision, il devra indiquer la nature de ce motif. », ce qui a été fait.</li> <li>- Malgré tout, le Ministère a choisi de tenir une consultation publique sur le sujet des permis d'acquéreur.</li> </ul>                                                        |
|                                                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Certains intervenants de l'industrie peuvent être en situation de conflit d'intérêts.</li> </ul>                                                                                                                                                                                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les intervenants consultés, selon qu'ils étaient du côté pêcheurs ou acheteurs, étaient pour ou contre la délivrance du permis.</li> <li>- Le MAPAQ a tenu à consulter tous les intervenants des Îles-de-la-Madeleine impliqués dans la pêche et la transformation du homard.</li> <li>- Pour effectuer son analyse, le MAPAQ tient compte, entre autres, des commentaires recueillis lors des consultations. Il effectue ses recommandations au ministre à partir des conclusions.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                               |

|                                |                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                          |
|--------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                | - De nouveaux permis de transformation ont été délivrés à Pêcheries LéoMar sans qu'une analyse du comité d'intérêt public n'ait été effectuée.                                         | - Comme prévu dans la Loi, une séance du comité d'intérêt public a été tenue et ce dernier a émis une recommandation au ministre de délivrer ses permis.                                                                                                 |
|                                | - La nouvelle société détentrice n'a pas fait d'acquisition de produits marins auprès de pêcheurs en 2023. Elle a opéré via l'entreprise de sa société sœur (Poissons Frais des Îles). | - L'achat des établissements de LA Renaissance par Pêcheries LéoMar a eu lieu tardivement, les ententes entre les pêcheurs et les acheteurs étaient déjà conclues. En 2024, Pêcheries LéoMar devrait reprendre ses activités normalement.                |
| <b>7- Opposition du milieu</b> | - Le Ministère a l'obligation d'aviser le demandeur du contenu des oppositions et de donner la possibilité d'y répondre.                                                               | - L'identité ainsi que les interventions des personnes consultées doivent demeurer confidentielles pour que celles-ci se sentent libres de s'exprimer. Le MAPAQ ne divulgue jamais le contenu de ses consultations. Il en tient compte dans son analyse. |
|                                | - Aucun intervenant ne semble s'être opposé à la demande.                                                                                                                              | - Contrairement à ce que déclare la Coopérative, il y a eu de l'opposition à la demande de la part de tous les acheteurs qui se sont exprimés dans le cadre de la consultation du comité de travail.                                                     |

**De:** Niang Abdoul Aziz (BSM) (Québec) <AbdoulAziz.Niang@mapaq.gouv.qc.ca>

**Envoyé:** 19 janvier 2024 11:14

**À:** Boudreau Ginette (BSM) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=user90631fe7];

Dandurand Mathieu (BSM) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=useraa82a9a1]

**Cc:** Arseneau Donald (DRIM) (Cap-aux-Meules)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group

(FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=ec48c08ea66c47b28492457c04d9dd3b-

Arseneau Do]; Sow Rabia Siga (DAPPA) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=userb79c1b2d]

**Objet:** discussion

Ginette,

J'aimerais que tu nous organises une réunion sur la demande permis d'acquéreur de la coop avec donald et Rabia et leurs équipes stp

Lundi pm ou mardi en prévision d'une autre rencontre avec Bernard jeudi ou vendredi prochain . Tu peux l'organiser aussi avec Josée " On a besoin 1h avec Bernard

Merci



**De:** Bourque François (DRIM) (Cap-aux-Meules)

<Francois.Bourque@mapaq.gouv.qc.ca>

**Envoyé:** 18 décembre 2023 08:12

**À:** Arseneau Donald (DRIM) (Cap-aux-Meules)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group

(FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=ec48c08ea66c47b28492457c04d9dd3b-Arseneau Do]; Villemaire Karine (DRIM) (Cap-aux-

Meules)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group

(FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=27e82edc05a044bb9377a89c4858d284-Villemaire]; Bourgeois Martha (DRIM) (Cap-aux-

Meules)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group

(FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=fb7d38eb7c4442959f4e8728f5971ff3-Bourgeois M]

**Objet:** Coop \_ Tableau

**Pièces jointes:** Préavis de refus- Observation Coopérative des pêcheurs\_analyse préliminaire\_commDRIM.docx

Bon matin !

Plutôt que de jouer dans le texte des éléments du tableau (pour/contre), j'ai ajouté une colonne ou on pourrait mettre nos observations / commentaires. Ça pourrait faciliter la mise en commun ....

***François Bourque***

Biologiste, conseiller en pêche et aquaculture

Direction régionale des Îles-de-la-Madeleine

Sous-ministériat des pêches et de l'aquaculture commerciales

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

101-125, chemin du Parc, 1<sup>er</sup> étage

Cap-aux-Meules (Qc) G4T 1B3

Téléphone: 418-986-2098 poste 2807



PRÉAVIS DE REFUS – COMMENTAIRES DE LA COOPÉRATIVE DES PÊCHEURS DE HOMARD DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

| Commentaires de la Coopérative                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Pour                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Contre                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Commentaires DRIM |
|-------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| 1- Conditions et présomptions                         | <ul style="list-style-type: none"><li>- Le ministre pourrait émettre une condition qui limite la coopérative à s’approvisionner auprès de ses 35 membres.</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                      | <ul style="list-style-type: none"><li>- Le ministre peut effectivement imposer des conditions ou des restrictions au permis.</li></ul>                                                                                                                                                                                               | <ul style="list-style-type: none"><li>- Si le ministre impose des conditions au permis, il devra s’assurer que le détenteur va se conformer à ses conditions. C’est-à-dire effectuer une surveillance des achats de la Coop.</li><li>- De plus, rien n’empêchera la Coop de demander l’ajout de nouveaux membres à sa liste d’acheteurs, dans le futur.</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | -                 |
| 2- Déplacement de la ressource et offre de contention | <ul style="list-style-type: none"><li>- L’augmentation des captures (300%) équivaut à l’approvisionnement de 975 pêcheurs 15 ans passés. Les indicateurs favorables laissent présager une autre année record.</li><li>- Le plus grand déplacement de la ressource est causé par la faillite de LA Renaissance, alors que 66 pêcheurs se retrouvent contraints d’aller livrer leurs prises dans les cinq entreprises restantes.</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Les captures de homard sont effectivement en accroissement depuis plusieurs années.</li><li>- Effectivement, à l’annonce de la faillite de LA Renaissance plusieurs pêcheurs se sont tournés vers les quatre autres acheteurs des îles-de-la-Madeleine pour vendre leurs captures.</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Bien que les débarquements soient en hausse, rien n’indique avec certitude que cet accroissement se poursuivra à moyen ou long terme. L’écosystème du golfe du Saint-Laurent vit plusieurs changements dont les impacts à moyen et long terme ne sont pas connus. D’ailleurs, dans le cas du homard, on voit un déplacement de la ressource vers le nord du golfe. Est-ce que ce déplacement aura un impact sur le volume des captures dans le sud du golfe, notamment, aux Îles-de-la-Madeleine, au cours des prochaines années? À ce sujet, après un pic en 2016, les captures de homard en Nouvelle-Angleterre sont en baisse année après année en raison du déplacement de la ressource vers le nord. En 2023, on remarque un déclin de 39 % des jeunes homards dans le golfe du Maine. Les débarquements globaux Canada + États-Unis ont baissé de 5 % en 2022.</li><li>- LA Renaissance a été rachetée juste avant l’ouverture de la saison de pêche : Les pêcheurs avaient déjà pris des ententes avec les autres acheteurs avant l’annonce du rachat. Le nouveau propriétaire de l’entreprise n’a donc pas pu opérer à son plein potentiel en 2023. Le propriétaire compte opérer son entreprise à son plein potentiel en 2024.</li></ul> | -                 |

|                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                   |
|----------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
|                                                                      | <ul style="list-style-type: none"><li>- La limite de capacité de contention est atteinte chez 4 des 5 acheteurs.</li><li>-</li><li>- Par l’avis d’intention de refus de la demande de permis d’acquéreur de la Coopérative des Pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine, le ministre encourage la rationalisation de l’offre d’une industrie en pleine expansion et par le fait même, affaiblit la capacité du plan conjoint de mise en marché du homard des îles-de-la-Madeleine à protéger l’intérêt des pêcheurs à obtenir un prix juste et équitable</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>- En raison de la faillite de LA Renaissance, les débarquements de homard se sont répartis entre les 4 autres acheteurs en 2023. Les 66 pêcheurs qui débarquaient à LA Renaissance ont dû se retournés vers d’autres acheteurs.</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Lors des consultations, aucun acheteur n’a indiqué avoir atteint sa capacité en 2023. De plus, il n’a pas été mentionné que des pêcheurs n’ont pas pu vendre leurs captures: [REDACTED]<br/>[REDACTED]<br/>[REDACTED]<br/>[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]<br/>[REDACTED] Contrairement à 2023, il y aura 5 acheteurs en 2024.</li><li>- Il n’y a pas de réduction (rationalisation) de l’offre. Le MAPAQ doit s’assurer que l’octroi d’un permis d’acquéreur n’aura pas d’impact sur l’approvisionnement des usines de transformation. Le plan conjoint n’a pas comme mandat de protéger les intérêts des pêcheurs, c’est le rôle des associations des pêcheurs. Le plan conjoint a comme objectif d’améliorer la mise en marché du homard des îles-de-la-Madeleine. Dans ce sens, la transformation du homard permet d’accroître la valeur du homard et de ce fait permettre d’accroître le prix offert aux pêcheurs. De plus, malgré le fait qu’il y avait 4 acheteurs en 2023, le prix du homard payé aux pêcheurs en 2023 (7,68 \$/lb) est demeuré au-dessus du prix moyen des cinq dernières années (6,92 \$/lb). Le prix a également diminué dans les autres provinces de l’Atlantique en 2023.</li></ul> |                                                   |
| <b>3- Capacité de transformation et gestion de l’offre du homard</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Aux meilleures de leurs capacités, les infrastructures locales ne transforment qu’approximativement 20% de la somme totale des captures de homards aux IDM. Vous êtes certainement avisés</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | <ul style="list-style-type: none"><li>- Il est vrai qu’approximativement 20 % de la somme du volume de homard aux IDM est transformé et qu’en 2023 ce volume était le plus faible depuis des décennies.</li></ul>                                                               | <ul style="list-style-type: none"><li>- LA Renaissance effectuait la majeure partie de la transformation et elle n’a pas opéré à son plein potentiel en 2023. Ses opérations de transformation devraient reprendre en 2024. L’objectif du MAPAQ est un accroissement de la transformation du homard aux îles-de-la-Madeleine. La délivrance d’un</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <ul style="list-style-type: none"><li>-</li></ul> |

|  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |  |
|--|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
|  | <p>que la récente saison 2023 a vu les données de production parmi les plus faibles depuis des décennies.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Il n'y a qu'une seule usine qui se spécialise dans la transformation du homard, détenue par une société qui d'ailleurs ne fait pas partie des cinq acheteurs. Cette situation témoigne que le déplacement de la ressource ou les enjeux d'approvisionnement n'affectent pas la capacité à transformer des usines puisque celle-ci fait l'acquisition du homard vivant auprès d'un des 5 acheteurs. La Coopérative des Pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine pourrait certainement approvisionner cette usine.</li><li>- L'approvisionnement des usines de transformation est amplement suffisant.</li><li>- Le ministère devrait s'assurer que les transformateurs utilisent convenablement leur privilège avant d'intervenir</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>- LéoMar (anciennement LA Renaissance) a dû effectivement se tourner vers Poisson Frais des Îles pour s'approvisionner en homard parce que les 66 pêcheurs qui fournissaient l'approvisionnement de l'usine avaient déjà pris entente avec d'autres acheteurs.</li><li>- Il est vrai que l'approvisionnement des usines est suffisant actuellement avec cinq acheteurs.</li><li>- Il est vrai que le MAPAQ veut s'assurer que la délivrance d'un nouveau permis que ce soit un permis de transformation ou d'acquéreur n'aura pas d'impact</li></ul> | <p>permis d'acquéreur ne permettra pas d'atteindre cet objectif.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- [REDACTED]<br/>[REDACTED]<br/>[REDACTED]. La Coop mentionne 5 acheteurs en se comptant parmi les acheteurs auprès desquels LéoMar pourrait s'approvisionnement. Mais, il est important de rappeler que les débarquements de homard devraient principalement servir à l'approvisionnement des usines de transformation. Les autres acheteurs effectuent principalement des opérations d'achats et de ventes de produits vivants.</li><li>- Les 35 pêcheurs de la Coop font partie des 66 pêcheurs qui vendaient leurs captures à LA Renaissance. Donc, l'octroi d'un permis d'acquéreur à la Coop se traduira par un déplacement de l'approvisionnement en homard de LéoMar (anciennement LA Renaissance) vers la Coop.</li><li>- LA Renaissance maintenant LéoMar est la principale usine de transformation de homard des Îles-de-la-Madeleine. Toutefois, la Coopérative de Cap Dauphin effectue également de la transformation. Les autres</li></ul> |  |
|--|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|

|                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                   |
|-----------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
|                                                           | <p>pour sécuriser leur approvisionnement.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | <p>sur l’approvisionnement des usines de transformation en place. C’est un fait que la majeure partie du homard débarqué aux Îles-de-la-Madeleine est vendu vivant par les acheteurs des Îles. Donc qu’il est peu transformé et de ce fait ne devrait pas justifier de protéger l’approvisionnement des usines.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <p>usines vont transformer le homard de moindre qualité, ce qui permet de réduire les pertes.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                   |
| <p><b>4- Valeur ajoutée et développement régional</b></p> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Le ministère admet que plus de 80 % des activités liées à l’industrie de la pêche au homard n’apportent que très peu de valeur.</li><li>- La coopérative apportera plus de valeur ajoutée dans la communauté que tout autre acquéreur actuel (favorisant la traçabilité de ses produits, la réduction des intermédiaires, le marché local).</li><li>- Prétendre que le projet de la Coopérative des Pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine apporte peu de valeur ajoutée en région, c’est admettre que plus de 80% des activités de notre industrie de la pêche aux homards n’apporte que très peu de valeur ajoutée dans</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>- C’est un fait que 80 % du homard est revendu vivant par les acheteurs actuels. C’est aussi l’objectif de la Coop.</li><li>- L’objectif de la Coop est principalement de commercialiser les débarquements de ses membres actuels. C’est un objectif louable, car les gains réalisés par les acheteurs actuels iraient à ses membres.</li><li>- Il est vrai qu’un important volume de homard a été importé au Québec au cours des dix dernières années. Il sert de produits d’appel pour les détaillants ou pour la transformation, en raison de sa plus petite taille et de sa plus faible valeur comparée au homard du Québec.</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Il faut rappeler que les 35 membres de la Coop faisaient partie des 66 pêcheurs qui vendaient leurs captures à LA Renaissance avant l’annonce de la faillite de l’entreprise et du rachat de l’entreprise par Christian Vigneau. Et surtout, LA Renaissance est le principal transformateur des Îles-de-la-Madeleine. Donc, l’octroi du permis d’acquéreur à la Coop retirera à LéoMar, l’approvisionnement de ces 35 pêcheurs, au minimum.</li><li>- Les détenteurs de permis d’acquéreurs actuels sont implantés aux Îles-de-la-Madeleine depuis des années. Les nouveaux propriétaires de SBL ont récemment fait des investissements pour accroître la capacité de leurs viviers. Les acquéreur des Îles approvisionnent en grande partie le marché québécois.</li><li>- Autant les acheteurs que les pêcheurs ont bénéficié de l’accroissement des volumes de homard débarqué aux Îles-de-la-Madeleine au cours des dernières années. Les intérêts des pêcheurs et des acheteurs sont des intérêts privés.</li><li>- L’activité qui génère le plus de valeur et d’emplois dans les régions maritimes, demeure la transformation des produits marins et de ce fait, est privilégiée par le MAPAQ.</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>-</li></ul> |

|                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |   |
|--------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
|                                                                          | <p>notre milieu. Alors que les ventes des acheteurs s’effectuent de plus en plus auprès d’intermédiaires canadiens qui disposent des produits à l’internationale, le projet de la coopérative quant à lui tend à joindre exclusivement le marché québécois. Il y a certainement une valeur ajoutée à disposer d’un produit marin à l’intérieur de notre province, considérant que les importations de homard vivant au Québec ont augmenté de 350% entre 2015 et 2020.</p> |  | <ul style="list-style-type: none"><li>- Avec la croissance des débarquements de homard au Québec et une plus grande demande pour du homard transformé, les usines québécoises ont un plus grand intérêt à transformer le homard du Québec.</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                   |   |
| <b>5- Investissements importants</b>                                     | <ul style="list-style-type: none"><li>- Le projet de la Coopérative prévoit des investissements de plus de █████ qui impliquent le reconditionnement d’un vivier permettant la convention de █████ lbs de homard vivant et créant █ emplois.</li></ul>                                                                                                                                                                                                                     |  | <ul style="list-style-type: none"><li>- D’importants investissements ont permis d’accroître la capacité de contention chez plusieurs entreprises des Îles-de-la-Madeleine (détenteurs de permis d’acquéreur, mais également détenteurs de permis de transformation).</li></ul>                                                                                                                                                                                                         | - |
| <b>6- Irrégularité du comité et apparence de traitement préférentiel</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Le traitement de l’intérêt public est formellement balisé par des procédures et encadré par plusieurs règlements.</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |  | <ul style="list-style-type: none"><li>- Contrairement au processus d’examen d’une demande de permis de transformation, l’examen d’une demande de permis d’acquéreur ne s’effectue pas par le biais du comité d’intérêt public.</li><li>- L’examen se fait à l’interne du MAPAQ. Dans le cas de la demande de la Coop et en raison de l’importance du homard aux Îles-de-la-Madeleine, un comité de travail interne a été formé pour avoir le plus de points de vue possible.</li></ul> | - |



|                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                   |
|--------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
|                                | <ul style="list-style-type: none"><li>- Certains intervenants de l'industrie peuvent être en situation de conflit d'intérêts.</li><li>- De nouveaux permis de transformation ont été émis à Léomar sans qu'une analyse du comité d'intérêt public n'ait été effectuée.</li><li>- La nouvelle société détentrice n'a pas fait d'acquisition de produits marins auprès de pêcheurs en 2023, elle a opéré via l'entreprise de sa société sœur (Poissons Frais des Îles).</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Les intervenants consultés, selon qu'ils étaient du côté pêcheurs ou acheteurs étaient pour ou contre la délivrance du permis.</li><li>- En effet, tous les intervenants incluant, le demandeur, sont intervenus pour défendre leurs propres intérêts</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Le MAPAQ a tenu à consulter tous les intervenants des Îles-de-la-Madeleine impliqués dans la pêche et la transformation du homard. Parmi eux, seuls deux intervenants ne se sont pas prononcés.</li><li>- Comme prévu dans la Loi, une séance du comité d'intérêt public a été tenue et ce dernier a émis une recommandation au ministre de délivrer ses permis.</li><li>- [REDACTED]</li></ul>                                                                                                                                                            |                                                   |
| <b>7- Opposition du milieu</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Le ministère a l'obligation d'aviser le demandeur du contenu des oppositions et de donner la possibilité d'y répondre.</li><li>- Aucun intervenant ne semble s'être opposé à la demande.</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | <ul style="list-style-type: none"><li>- Le ministère n'a aucune obligation d'aviser le demandeur du contenu des oppositions. La seule obligation est de fournir au demandeur les motifs de son refus.</li><li>- L'identité ainsi que les interventions des personnes consultées doivent demeurer confidentielles pour que celles-ci se sentent libres de s'exprimer.</li><li>- Contrairement à ce que déclare la Coop, il y a eu de l'opposition à la demande de la part de tous les acheteurs qui se sont exprimés dans le cadre de la consultation du comité de travail. De plus, deux</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>-</li></ul> |

|  |  |  |                                                                                     |  |
|--|--|--|-------------------------------------------------------------------------------------|--|
|  |  |  | intervenants (un acheteur et un représentant de pêcheurs) ne se sont pas prononcés. |  |
|--|--|--|-------------------------------------------------------------------------------------|--|

**De:** Arseneau Donald (DRIM) (Cap-aux-Meules)

<Donald.Arseneau@mapaq.gouv.qc.ca>

**Envoyé:** 14 décembre 2023 12:38

**À:** Bourgeois Martha (DRIM) (Cap-aux-Meules)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group

(FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=fb7d38eb7c4442959f4e8728f5971ff3-

Bourgeois M]; Villemaire Karine (DRIM) (Cap-aux-

Meules)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group

(FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=27e82edc05a044bb9377a89c4858d284-Villemaire]

**Objet:** TR: Observations Coop des Îles-de-la-Madeleine

**Pièces jointes:** TR: [EXTERNE] Observations en réponse à l'avis d'intention de refus - Coopérative des Pêcheurs des IDM

Prendre connaissance avant la réunion de demain.

---

**De :** Sow Rabia Siga (DAPPA) (Québec) <RabiaSiga.Sow@mapaq.gouv.qc.ca>

**Envoyé :** 30 novembre 2023 14:19

**À :** Cadieux-Gagnon Alexis (DRG) (Gaspé) <alexis.cadieux-gagnon@mapaq.gouv.qc.ca>;

Arseneau Donald (DRIM) (Cap-aux-Meules) <Donald.Arseneau@mapaq.gouv.qc.ca>

**Cc :** Dandurand Mathieu (BSM) (Québec) <Mathieu.Dandurand@mapaq.gouv.qc.ca>; Côté Ann-Julie (DAPPA) (Québec) <Ann-Julie.Cote@mapaq.gouv.qc.ca>

**Objet :** Observations Coop des Îles-de-la-Madeleine

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint le courriel de M. [REDACTED] qu'il a transmis ce matin à Ann-Julie.

On s'en parle.

Bonne journée

Rabia

**De:** Côté Ann-Julie (DAPPA) (Québec) <Ann-Julie.Cote@mapaq.gouv.qc.ca>

**Envoyé:** 30 novembre 2023 09:07

**À:** Sow Rabia Siga (DAPPA) (Québec) <RabiaSiga.Sow@mapaq.gouv.qc.ca>

**Objet:** TR: [EXTERNE] Observations en réponse à l'avis d'intention de refus - Coopérative des Pêcheurs des IDM

**Pièces jointes:** Observations Coop des Pêcheurs IDM.pdf; Montage financier des coûts de démarrage - Coop des Pêcheurs des IDM.xlsx

Bon matin Rabia,

Ci-joint la surprise du jour. Je vais en prendre connaissance avant notre statutaire de ce matin.

Bon début de journée!

**Ann-Julie**

---

**De :** [REDACTED]

**Envoyé :** 30 novembre 2023 06:37

**À :** Côté Ann-Julie (DAPPA) (Québec) <Ann-Julie.Cote@mapaq.gouv.qc.ca>

**Objet :** [EXTERNE] Observations en réponse à l'avis d'intention de refus - Coopérative des Pêcheurs des IDM

**\* ATTENTION : Ce courriel provient de l'extérieur du MAPAQ.**

Si vous doutez de l'authenticité du courriel, évitez de cliquer sur des liens ou d'ouvrir une pièce jointe et communiquez verbalement avec l'expéditeur.

Bonjour Mme Côté,

Voici les observations de la Coopérative des Pêcheurs des IDM en réponse à l'avis d'intention de refus.

Nous sommes à l'intérieur du délais de 20 jours.

Toutefois, en plus de me confirmer la réception, pourriez-vous me confirmer que l'envoi par courriel convient à la démarche ou s'il importe de vous faire un envoi postale?

Merci beaucoup,

[REDACTED]

Président, Coopérative des Pêcheurs des Iles-de-la-Madeleine



**De:** Côté Ann-Julie (DAPPA) (Québec) <Ann-Julie.Cote@mapaq.gouv.qc.ca>

**Envoyé:** 12 décembre 2023 13:22

**À:** Sow Rabia Siga (DAPPA) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=userb79c1b2d]

**Objet:** Coopérative des pêcheurs - Observations sous forme de tableau

**Pièces jointes:** Observations\_COOP\_Tableau.docx; Observations Coop des Pêcheurs IDM.pdf

Bonjour Rabia,

Voici le tableau que je propose.

Merci,



**Ann-Julie Côté, M. Sc.**

Conseillère en pêches et aquaculture commerciales

Direction des analyses et des politiques des pêches et de l'aquaculture commerciales

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

200, chemin Sainte-Foy, 11<sup>e</sup> étage

Québec (Québec) G1R 4X6

Téléphone : 418-380-2100 poste **3530**

Courriel : [ann-julie.cote@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:ann-julie.cote@mapaq.gouv.qc.ca)

**ATTENTION - APPEL À LA CONFIDENTIALITÉ**

*Il est possible que ce message contienne des renseignements privilégiés et confidentiels. S'il ne vous est pas destiné, soyez avisé que toute divulgation ou reproduction est formellement défendue.*

*Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez s'il vous plaît le détruire et nous en aviser aussitôt. Merci de votre collaboration.*



| Arguments de la Coopérative                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                | Pour                                                                                 | Contre                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Conditions et présomptions                                 | Le ministre pourrait émettre une condition qui limite la coopérative à s’approvisionner auprès de ses 35 membres.                                                                                                                                                              | Le ministre peut effectivement imposer des conditions ou des restrictions au permis. | Les conditions inscrites sur le permis doivent être réguler par le Ministère ce qui engendre des étapes administratives additionnelle. Lorsqu’un membre s’ajoute à la coopérative, des démarches devront être entreprises pour modifier les conditions du permis.                                                                                      |
| Déplacement de la ressource et offre de contention         | <p>L’augmentation des captures (300 %) équivaut à l’approvisionnement de 975 pêcheurs 15 ans passés.</p> <p>La limite de capacité de contention est atteinte chez 4 des 5 acheteurs.</p>                                                                                       | Les captures de homard sont effectivement en accroissement depuis plusieurs années.  | <p>Bien que les débarquements soient en hausse, rien n’indique avec certitude que cet accroissement se poursuivra à long terme.</p> <p>Lors des consultations, aucune entreprise de transformation a relevé qu’elle avait atteint sa capacité en 2023.</p>                                                                                             |
| Capacité de transformation et gestion de l’offre du homard | <p>L’approvisionnement des usines de transformation est amplement suffisant.</p> <p>Le ministère devrait s’assurer que les transformateurs utilisent convenablement leur privilège avant d’intervenir pour sécuriser leur approvisionnement.</p>                               |                                                                                      | <p>Lors des consultations, aucune entreprise de transformation a relevé qu’elle avait des surplus de homard en 2023.</p> <p>Le MAPAQ peut subventionner des projets qui favorisent la transformation en régions maritimes, mais en définitive c’est l’entreprise qui peut décider d’entreprendre/accroître ou non des activités de transformation.</p> |
| Valeur ajoutée et développement régional                   | <p>Le ministère admet que plus de 80 % des activités liées à l’industrie de la pêche au homard n’apportent que très peu de valeur.</p> <p>La coopérative apportera plus de valeur ajoutée dans la communauté que tout autre acquéreur actuel (favorisant la traçabilité de</p> | Les acquéreurs actuels sont pour la plupart actifs depuis longtemps et ils n’ont pas | Le ministère favorise la transformation du homard aux Îles-de-la-Madeleine pour ainsi réduire ce pourcentage.                                                                                                                                                                                                                                          |

|                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                | ses produits, la réduction des intermédiaire, le marché local).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | nécessairement ces objectifs dans leur plan d'affaires (traçabilité, marché local).                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Investissements importants                                     | Le projet de la Coopérative prévoit des investissements de plus de ■■■■ M\$ qui implique le reconditionnement d'un vivier permettant la convention de ■■■■ lbs de homard vivant et créant ■■■■ emplois.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                        | D'importants investissements ont permis d'accroître la capacité de contention chez plusieurs entreprises des Îles-de-la-Madeleine (détenteurs de permis d'acquéreur, mais également détenteurs de permis de transformation).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Irrégularité du comité et apparence de traitement préférentiel | <p>Le traitement de l'intérêt public est formellement balisé par des procédures et encadré par plusieurs règlements.</p> <p>Certains intervenants de l'industrie peuvent être en situation de conflit d'intérêt.</p> <p>De nouveaux de permis de transformation ont été émis à Pêcheries Léomar Inc. sans qu'une analyse du comité d'intérêt public n'ait été effectuée.</p> <p>La nouvelle société détentrice n'a pas fait d'acquisition de produits marins auprès de pêcheurs en 2023, elle a opéré via l'entreprise de sa société sœur (Poissons Frais des Îles).</p> | <p>Les intervenants consultés avaient effectivement un intérêt à ce que le permis soit émis ou non : pour les acheteurs actuels, ce permis représente un compétiteur de plus et pour les pêcheurs, ce permis représente un nouvel acheteur avec qui faire affaire.</p> | <p>Les permis d'acquéreurs ne sont pas régis par la Loi sur les produits alimentaires (P-29). Il n'y a pas de procédures ni d'encadrement qui dictent l'émission d'un permis d'acquéreur.</p> <p>Dans son analyse, le MAPAQ a tenu compte de cette situation de conflit d'intérêt.</p> <p>Tel que prévu dans la Loi, une séance du comité d'intérêt public a été tenue et ce dernier a émis une recommandation au ministre d'émettre ces permis.</p> <p>L'achat des établissements de LA Renaissance des Îles par Pêcheries Léomar Inc. a eu lieu tardivement, les pêcheurs avaient déjà sélectionnés leurs acheteurs. ■■■■<br/>■■■■ ■■■■ ■■■■ ■■■■<br/>■■■■■</p> |

|                      |                                                                                                                                                                                              |  |                                                                                                                                                                                                               |
|----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Opposition du milieu | <p>Le ministère a l'obligation d'aviser le demandeur du contenu des oppositions et de donner la possibilité d'y répondre.</p> <p>Aucun intervenant ne semble s'être opposé à la demande.</p> |  | <p>L'identité ainsi que les interventions des personnes consultées sont confidentielles.</p> <p>Il y a de l'opposition à la demande chez tous les transformateurs et acquéreurs des îles-de-la-Madeleine.</p> |
|----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**De:** Cadieux-Gagnon Alexis (DRG) (Gaspé) <alexis.cadieux-gagnon@mapaq.gouv.qc.ca>

**Envoyé:** 7 décembre 2023 15:10

**À:** Arseneau Donald (DRIM) (Cap-aux-Meules)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=ec48c08ea66c47b28492457c04d9dd3b-Arseneau Do]

**Cc:** Dandurand Mathieu (BSM) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=useraa82a9a1]; Sow Rabia Siga (DAPPA) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=userb79c1b2d]

**Objet:** RE: Rencontre avec la coop des pêcheurs

Merci Donald



*Alexis Cadieux Gagnon*

Directeur régional

**DRG-SMPAC** | Direction régionale de la Gaspésie du sous-ministériat aux pêches et à l'aquaculture commerciales  
**MAPAQ** | 96, montée de Sandy-Beach, bur. 2.06 | Gaspé (Québec) G4X 2V6  
Tél.: 418 368-7676, p. 1830 | [alexis.cadieux-gagnon@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:alexis.cadieux-gagnon@mapaq.gouv.qc.ca)

---

**De :** Arseneau Donald (DRIM) (Cap-aux-Meules) <Donald.Arseneau@mapaq.gouv.qc.ca>

**Envoyé :** 7 décembre 2023 14:53

**À :** Cadieux-Gagnon Alexis (DRG) (Gaspé) <alexis.cadieux-gagnon@mapaq.gouv.qc.ca>

**Cc :** Dandurand Mathieu (BSM) (Québec) <Mathieu.Dandurand@mapaq.gouv.qc.ca>; Sow Rabia Siga (DAPPA) (Québec) <RabiaSiga.Sow@mapaq.gouv.qc.ca>

**Objet :** Rencontre avec la coop des pêcheurs

Bonjour Alexis,

Tel que convenu, voici un compte-rendu de la visite des pêcheurs de la coop à la DRIM concernant l'intention de leur refuser le permis d'acquéreur.

- Le 4 décembre, j'ai reçu la visite surprise d'une douzaine de pêcheurs membres de la coop.
- La rencontre a été pacifique mais quand-même relativement houleuse.
- Ils sont évidemment très déçus de la lettre du MAPAQ et tenaient à me rencontrer pour faire valoir leurs arguments et poser des questions.
- Ils ne peuvent concevoir se faire refuser le droit de vendre leurs propres produits.
- Avec la hausse fulgurante des débarquements de homard des dernières années, ils ne peuvent concevoir qu'un groupe de 30-35 pêcheurs peut nuire aux autres acheteurs sur le territoire.
- Ils ont rappelé qu'il y a déjà eu près du double des acheteurs actuellement inscrits au plan conjoint avec des débarquements beaucoup moins élevés qu'aujourd'hui et que l'industrie se portait bien.

- Seulement au cours des 7 ou 8 années dernières, plusieurs acheteurs ont disparu, soit par des faillites ou des fusions d'entreprises (Pêcheries Gros-Cap fusionné avec Madelimer, faillite de Pêcheries Norpro 2000, achat de Poisson frais des îles et de LA Renaissance par Pêcheries Léomard qui a aussi fait perdre un autre acheteur au plan conjoint – 3 au total).
- La perte d'acheteurs a profité à ceux qui ont resté pour gonfler leurs profits, ce sont tous des millionnaires.
- Suite à la faillite de LA Renaissance, plusieurs pêcheurs se seraient faits refusés par les autres acheteurs sous prétexte que ces derniers n'étaient plus capables d'en prendre d'autres, ce qui veut dire selon eux qu'ils ont déjà suffisamment (ou trop) de pêcheurs, d'où leur incompréhension des arguments du MAPAQ que leur coop va nuire aux autres acheteurs.
- Pour eux, leur refuser ce droit de prendre leur avenir en main en créant leur coopérative est totalement injuste. C'est comme leur dire qu'ils sont obligés de livrer leurs captures auprès d'un seul acheteur (Pêcheries Léomard), en l'occurrence l'entreprise qui poursuit les activités de l'autre entreprise qui leur a fait perdre en moyenne 60 000\$ par pêcheur l'an dernier.
- En termes d'approvisionnement, la nouvelle coop n'enlèverait pas d'approvisionnements aux autres acheteurs puisqu'ils seraient déjà saturés, et en ce qui concerne Pêcheries Léomard, ils ont déjà les pêcheurs de Poissons frais des îles (affiliés à Pêcheries Léomard) et rien ne les empêche de compléter leur approvisionnement auprès des autres acheteurs, comme LA Renaissance le faisait auparavant.
- Ils sont conscients que la coop pourrait grimper son membership au fil des années et que le MAPAQ puisse avoir peur que ça puisse déstabiliser les autres acheteurs. Si c'est le cas, ils ne comprennent pas pourquoi le MAPAQ ne pourrait pas au moins leur accorder un permis avec conditions sur une limite de pêcheurs à 30-35 pour au moins satisfaire ceux qui sont dans le trouble suite à la faillite de LA Renaissance.
- Ils mentionnent qu'un modèle de coopérative avec une trentaine de pêcheurs serait bien rentable et que même si c'était mieux d'en avoir plus, ils sont quand-même capables de comprendre le point de vue du ministère sur le fait qu'une nouvelle coop de 60-70 pêcheurs pourrait faire du tort aux autres acheteurs et que le but de la coop n'est pas de faire mourir les autres, ils ont besoin d'un maximum d'acheteurs au plan conjoint.
- Ils rappellent que la transformation du homard demeure relativement marginale dans cette industrie avec plus de 80% à 90% des captures qui sont vendues directement sur les marchés à l'état vivant, alors pourquoi vouloir autant protéger les usines (une seule qui transforme à plus grande échelle) qui vendent aussi leur part sur le marché du vivant.
- Pourquoi vouloir autant protéger un groupe d'acheteurs qui forment une sorte de monopole?
- L'argument de protéger les travailleurs d'usine ne tient plus selon eux. La main d'œuvre actuelle est composée en très grande majorité de travailleurs vieillissants au bord de la retraite et on doit déjà importer de la main d'œuvre mexicaine par centaines pour pouvoir transformer le homard.
- Où est la logique là-dedans, à part vouloir protéger les intérêts d'un groupe restreint de millionnaires qui se font des maisons à plus de 1 M\$ (ils font référence [REDACTED] [REDACTED] qui est aussi son co-associé qui vient de se construire une maison à + de 1 M\$).

- Ils demandent au MAPAQ de réfléchir encore comme il faut à leurs arguments pour leur refuser le permis et disent avoir encore confiance qu'il prendra la bonne décision (qui est de leur accorder le permis bien-sûr).
- Ils disent qu'ils seraient prêts à accepter un permis avec condition limitative sur le nombre de pêcheurs, minimalement de 35 pêcheurs, correspondant à peu près au nombre de pêcheurs qu'ils visent pour démarrer la coopérative.
- Ils n'accepteront jamais une réponse négative et vont continuer de se battre pour faire valoir leurs droits, évoquant qu'ils ont déjà pris les services d'un avocat de la fédération des coopératives pour les aider.
- En cas de refus, ils veulent en faire un dossier majeur en ralliant l'ensemble des homardiers des îles à leur cause (lien avec le plan conjoint du homard, etc...).
- Et en terminant, ils souhaiteraient beaucoup mieux ne pas avoir à en arriver là, ils pensent encore que le ministère va acquiescer à leur demande.
- Enfin, ils m'ont demandé si j'étais avec eux (en tant que directeur régional) et je leur ai répondu que je dois être impartial, que je ne suis pas contre leur projet du tout, mais que le ministère travaille avec des lois et des règlements et en fonction de l'intérêt public.
- Ils ont dit comprendre ça mais m'ont demandé si au moins tout ce qui a été dit dans cette réunion serait bien relayé aux autorités, ce à quoi je me suis bien-sûr engagé.
- Je crois que mon compte-rendu est assez fidèle aux discussions. Même si ça n'a pas été évident, la rencontre s'est quand-même déroulée dans le respect.
- Ah oui, un dernier point, ils ont demandé quand ils pouvaient espérer avoir une réponse suite au dépôt de leurs observations. Les délais sont importants pour eux, la nouvelle saison arrive vite !

Voilà !

Bonne fin de journée !



**De:** Côté Luc (DAPPA) (Québec) <Luc.Cote@mapaq.gouv.qc.ca>

**Envoyé:** 1 décembre 2023 11:40

**À:** Sow Rabia Siga (DAPPA) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=userb79c1b2d]; Côté Ann-Julie (DAPPA) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=user6324e79f]

**Cc:** Dandurand Mathieu (BSM) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=useraa82a9a1]

**Objet:** Coop des îles, ça coule dans les médias

**Pièces jointes:** Le MAPAQ a l'intention de dire non à la Coopérative de pêcheurs des Îles.docx

Bonjour à vous,

Je vous transmets pour info ou pour considération, c'est selon, le texte tiré des références que Karine-des-Îles vient de nous envoyer.

Meilleures salutations.

Luc



Luc Côté, géographe

Coordonnateur et analyste de projets

Direction des analyses et des politiques des

pêches et de l'aquaculture commerciales (DAPPA)

Sous-ministériat aux pêches et à l'aquaculture commerciales

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

<((((((>.....<))))))><

200, chemin Sainte-Foy, 11e étage

Québec (Québec) G1R 4X6

Tél. : (418) 380-2100 poste 3226

Télec. : (418) 380-2182

[luc.cote@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:luc.cote@mapaq.gouv.qc.ca)

[www.mapaq.gouv.qc.ca](http://www.mapaq.gouv.qc.ca) Nos valeurs : Collaboration, Équité, Professionnalisme, Transparence



**Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensez vert et faites-le recto verso!**

Avis sur la confidentialité et avertissement relatif à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c.A-2.1)

L'information transmise par ce courriel est de nature privilégiée et confidentielle. Elle est destinée à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, vous êtes par la présente avisé qu'il est strictement interdit d'utiliser cette information, de la copier, de la distribuer ou la diffuser. Si cette communication vous a été transmise par erreur, veuillez la détruire et nous en aviser immédiatement par courriel.

# Le MAPAQ a l'intention de dire non à la Coopérative de pêcheurs des Îles

30 novembre 2023

[Ajouter un commentaire](#)



Publié par [Laurence Dami-Houle](#)  
Îles de la Madeleine

La Coopérative des pêcheurs des Îles ne s'explique pas les motifs invoqués par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour refuser sa demande de permis d'acquéreur.

Après huit mois de délais, le MAPAQ a envoyé un avis indiquant qu'il n'avait pas l'intention d'accorder un permis qui permettrait au regroupement de commercialiser du homard vivant.

Le ministère estime que le projet générerait peu de valeur ajoutée dans la région sans un volet transformation, en vertu de la *Loi sur la transformation*

*des produits marins*, « qui a pour objectif d'assurer un approvisionnement suffisant » à ce secteur.

De plus, le MAPAQ craint que l'initiative ne dépossède les cinq autres acheteurs du Plan conjoint de mise en marché des pêcheurs de homards des Îles-de-la-Madeleine de leur approvisionnement en homard.



*Le président de la coopérative, Olivier Renaud (photo: CFIM)*

Aux yeux du président de la coopérative, Olivier Renaud, ces arguments ne tiennent pas la route.

Lecteur audio

00:00

00:00

Utilisez les flèches haut/bas pour augmenter ou diminuer le volume.

La coopérative soulève également des irrégularités dans le processus décisionnel du ministère.

Selon Olivier Renaud, le comité interne mis sur pied par le MAPAQ pour étudier la demande manque de transparence, puisque les consultations avec d'autres parties ont été faites sur invitation seulement.

Lecteur audio

00:00  
00:00

Utilisez les flèches haut/bas pour augmenter ou diminuer le volume.

Le regroupement fait également valoir qu'une coopérative ne peut être vendue à des intérêts étrangers, ce qui diminuerait les inquiétudes des pêcheurs, dont la confiance envers l'industrie s'est amoindrie à la suite de la faillite de l'entreprise LA Renaissance.

La coopérative a transmis ses observations au MAPAQ en réponse à l'avis d'intention.

Le ministère devra ensuite rendre sa décision officielle.

Si le verdict est négatif, la coopérative entend poursuivre ses démarches « coûte que coûte ».

L'idée de lancer une pétition pour mobiliser l'ensemble des homardiers madelinots, à la suggestion d'un pêcheur, fait son chemin.

Rappelons que la coopérative est formée de 35 pêcheurs et [a été créée dans la foulée de la faillite de LA Renaissance.](#)

L'Office des pêcheurs de homard des Îles (OPHIM) appuie aussi le projet.

Source : <https://cfim.ca/le-mapaq-a-lintention-de-dire-non-a-la-cooperative-de-pecheurs-des-iles/>

Pour écouter le segment audio :

<https://soundcloud.com/user-473732678/lpdf-2023-11-30-la-cooperative-des-pecheurs-des-iles-replique-au-mapaq>

**De:** Cadieux-Gagnon Alexis (DRG) (Gaspé) <alexis.cadieux-gagnon@mapaq.gouv.qc.ca>

**Envoyé:** 1 décembre 2023 09:03

**À:** Dandurand Mathieu (BSM) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=useraa82a9a1]

**Cc:** Godin Nancy (DRG) (Gaspé)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=userddc647bd]; Arseneau Donald (DRIM) (Cap-aux-Meules)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=ec48c08ea66c47b28492457c04d9dd3b-Arseneau Do]; Sow Rabia Siga (DAPPA) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=userb79c1b2d]

**Objet:** Observations de la Coop

**Importance:** Haute

Salut Mathieu,

Complément/ajustements à recueillir auprès de Rabia et Donald avant 9h30 svp

La ligne offerte à Justin sera qu'une analyse des observations sera effectuée. On ne se positionne pas tout de suite. On ne fait que ramener les éléments évoqués par la Coop

Merci

---

Bonjour Justin,

Les observations de la Coop sont divisées en cinq sections qui mentionne globalement les éléments suivants :

- 1- Déplacement de la ressource et offre de contention
  - Augmentation de la ressource depuis 15 ans de 300%
  - Quatre des cinq acheteurs ont atteint leur limite de contention et refuse des pêcheurs qui souhaitent y livrer ce qui revient à offrir une seule alternative aux pêcheurs
  - Les acheteurs ont atteint la limite de contention de leurs infrastructures
  - La perte d'un acheteur au plan conjoint les oblige à livrer aux cinq entreprises restantes ce qui influence négativement le prix du plan coint car il est composé des ventes faites par les trois meilleurs acheteurs
  - Le MAPAQ encourage la rationalisation de l'offre
  - Il affaiblit le plan conjoint et empêche l'obtention d'un prix juste et équitable par les pêcheurs
  - Il y a déplacement de main d'œuvre car les transformateurs engagent de plus en plus de travailleurs étrangers temporaire.
  
- 2- Capacité de transformation et gestion de l'offre

- Infrastructures locales transforment uniquement 20% des captures
  - La principale source de revenu des transformateurs est le homard vivant et non les produits de transformation du homard
  - Trois des quatre détenteurs de permis de transformation ne transforment même pas de homard ce qui revient à dire que le MAPAQ protège une activité lucrative qui apporte peu de valeur ajoutée et ne respecte pas l'esprit de la Loi sur la transformation des produits marins.
- 3- Valeur ajoutée et développement régional
- Que le MAPAQ dise que le projet de la Coop génère peu de valeur ajoutée en région revient à dire que 80% des activités associés à l'industrie de la pêche au homard génèrent peu de valeur
  - Le projet permet une mutualisation des membres
  - Souhaite vendre exclusivement sur le marché québécois
  - Évoque la possibilité de demander un permis de transformation
- 4- Investissements importants
- Projet de 1,1 M\$ et 19 emplois créés. Veulent opérés sans subvention gouvernementale
  - Dénonce un faible rendement sur les investissements chez les industriels car ça se concrétise par des faillites
- 5- Irrégularité et traitement préférentiel
- Dénonce le fait que le MAPAQ ne fait pas preuve de transparence car il ne sait pas qui a été consulté et ce qu'ils ont dit.
  - Il mentionne aussi que l'ont a accordé le permis de La Renaissance pour Léomar sans retourné au comité d'intérêt public



*Alexis Cadieux Gagnon*

Directeur régional

**DRG-SMPAC** | Direction régionale de la Gaspésie du sous-ministériat aux pêches et à l'aquaculture commerciales

**MAPAQ** | 96, montée de Sandy-Beach, bur. 2.06 | Gaspé (Québec) G4X 2V6

Tél.: 418 368-7676, p. 1830 | [alexis.cadieux-gagnon@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:alexis.cadieux-gagnon@mapaq.gouv.qc.ca)



**De:** Arseneau Donald (DRIM) (Cap-aux-Meules)

<Donald.Arseneau@mapaq.gouv.qc.ca>

**Envoyé:** 1 décembre 2023 09:02

**À:** Cadieux-Gagnon Alexis (DRG) (Gaspé)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=user99eaa458]

**Cc:** Sow Rabia Siga (DAPPA) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=userb79c1b2d]

**Objet:** Observations de la Coop

Bonjour Alexis,

Quelques points pour répondre à ta demande :

- Conditions ou restrictions pouvant être rattachées à un permis :
  - La coop soulève le fait qu'un permis peut être accordé avec restrictions. Le permis pourrait être délivré à la coop en fixant un nombre maximal de pêcheurs pour l'approvisionner par exemple.
- Déplacement de la ressource et offre de contention :
  - Pour la coop, la limite de capacité des acheteurs serait atteinte et donc l'émission d'un nouveau permis ne résulterait pas nécessairement à un déplacement de la ressource. Par le refus d'un nouveau permis, le ministre encourage la rationalisation de l'offre et affaiblit la capacité de l'Office des pêcheurs à protéger les intérêts des pêcheurs à obtenir un meilleur prix.
- Capacité de transformation et gestion de l'offre :
  - Il n'y a qu'une seule usine qui transforme réellement le homard et il y a suffisamment de homard aux îles pour l'approvisionner. Si jamais elle n'avait plus suffisamment de pêcheurs pour l'approvisionner, elle pourrait facilement s'approvisionner auprès des autres acheteurs, comme ce fut le cas l'année dernière avec Cap Dauphin. Le homard est encore un produit qui se vend majoritairement sur le marché du vivant sans transformation. Il y a déjà deux permis d'acquéreurs avec des volumes d'approvisionnement supérieurs au nombre de pêcheurs de la coop, la gestion de l'offre du Ministère bénéficie à ces intérêts privés (qui ne transforment pas) alors qu'on refuse ce droit aux pêcheurs de la coop.
- Valeur ajoutée et développement régional :
  - Alors que les ventes des acheteurs actuels s'effectuent majoritairement auprès des intermédiaires, la coop viserait exclusivement le marché québécois. Pour eux, la coop assurerait un contrôle local avec une meilleure représentativité sur une activité économique vitale pour la communauté et dans une meilleure répartition que tout autre modèle de gouvernance. Une coop ne pourrait être vendue à des intérêts étrangers d'où la notion de développement régional (ou contrôle régional de l'activité économique).
- Investissements importants :
  - Eux aussi investissent et contrairement à d'autres, ils peuvent opérer sans l'aide de subventions gouvernementales.
- Irrégularité du comité et apparence de traitement préférentiel :

- Ils contestent la notion de comité interne qui agit comme si c'était un véritable comité d'intérêt public. Pour mesurer l'intérêt public, ça doit être impartial et le traitement doit être balisé par des procédures et encadré par plusieurs règlements pour assurer la neutralité.
- Opposition du milieu :
  - À ce qu'ils sachent, aucun intervenant ne semblerait s'avoir opposé à leur demande (il faut comprendre publiquement).

**De:** Sow Rabia Siga (DAPPA) (Québec)

**Envoyé:** 30 novembre 2023 11:57

**À:** Dandurand Mathieu (BSM) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=useraa82a9a1];

Cadieux-Gagnon Alexis (DRG) (Gaspé)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=user99eaa458]

**Cc:** Boudreau Ginette (BSM) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=user90631fe7]

**Objet:** RE: Urgent pour ce PM - DM - RC Gaspésie - Coop homards des Îles

**Pièces jointes:** DM - RC Gaspésie - Coop Homard des Îles.docx

Bonjour Mathieu,

Tu verras mes propositions de réponse à la demande.

Comme je l'ai mentionné, il s'agit du dossier d'une entreprise et selon moi, nous ne pouvons pas en discuter avec d'autres personnes que le demandeur. Ceci d'autant plus que le dossier est en cours de traitement. Le demandeur ayant 20 jours à compter de la notification pour présenter ses observations ou produire des documents avant la décision du ministre.

Merci

Rabia

---

**De :** Dandurand Mathieu (BSM) (Québec) <Mathieu.Dandurand@mapaq.gouv.qc.ca>

**Envoyé :** 30 novembre 2023 11:40

**À :** Cadieux-Gagnon Alexis (DRG) (Gaspé) <alexis.cadieux-gagnon@mapaq.gouv.qc.ca>; Sow Rabia Siga (DAPPA) (Québec) <RabiaSiga.Sow@mapaq.gouv.qc.ca>

**Cc :** Boudreau Ginette (BSM) (Québec) <Ginette.Boudreau@mapaq.gouv.qc.ca>

**Objet :** TR: Urgent pour ce PM - DM - RC Gaspésie - Coop homards des Îles

**Importance :** Haute

Pour orientation

---

**De :** Dallaire-Boily Yohan (DC) (Québec) <[Yohan.Dallaire-Boily@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:Yohan.Dallaire-Boily@mapaq.gouv.qc.ca)>

**Envoyé :** 30 novembre 2023 11:37

**À :** Dandurand Mathieu (BSM) (Québec) <[Mathieu.Dandurand@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:Mathieu.Dandurand@mapaq.gouv.qc.ca)>

**Cc :** White Karine (DC) (Québec) <[Karine.White@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:Karine.White@mapaq.gouv.qc.ca)>; Lussier Marie-Pier (DC) (Québec) <[Marie-Pier.Lussier@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:Marie-Pier.Lussier@mapaq.gouv.qc.ca)>; Genest Louise-Andrée (DC) (Québec) <[Louise-Andree.Genest@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:Louise-Andree.Genest@mapaq.gouv.qc.ca)>; Simard-Blouin Éléna (DC) (Québec) <[Elena.Simard-Blouin@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:Elena.Simard-Blouin@mapaq.gouv.qc.ca)>; Lapointe Mélissa (DC) (Québec)

<[Melissa.Lapointe@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:Melissa.Lapointe@mapaq.gouv.qc.ca)>; Robichaud Carolyn (DC) (Québec)

<[Carolyn.Robichaud@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:Carolyn.Robichaud@mapaq.gouv.qc.ca)>

**Objet :** Urgent pour ce PM - DM - RC Gaspésie - Coop homards des Îles

**Importance :** Haute

Allo Mathieu,

Une demande à traiter très rapidement.

Le journaliste aimerait avoir une entrevue avec Mme Rabia Siga Sow concernant la demande de permis d'acquéreur de homard de la Coopérative des pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine, afin de préciser les arguments qui l'ont amenée à refuser la demande de la coopérative.

Il voudrait une entrevue ce PM



**Yohan Dallaire Boily | Relationniste**

Direction des communications

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

200, chemin Sainte-Foy, 1<sup>er</sup> étage

Québec (Québec) G1R 4X6

Téléphone: 418 380-2100 poste 3745

Cell: 581 996-5862

[yohan.dallaire-boily@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:yohan.dallaire-boily@mapaq.gouv.qc.ca)

## DEMANDE MÉDIA

|                   |                                          |
|-------------------|------------------------------------------|
| Média/Journaliste | RC Gaspésie - [REDACTED]                 |
| Échéance          | Aujourd'hui, le plus rapidement possible |
| Secteur           | SMPAC                                    |
| Porte-parole      | Demande d'entrevue avec Rabia Siga Sow   |

### **Demande :**

Le journaliste aimerait avoir une entrevue avec Mme Rabia Siga Sow concernant la demande de permis d'acquéreur de homard de la Coopérative des pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine, afin de préciser les arguments qui l'ont amenée à refuser la demande de la coopérative.

Il voudrait une entrevue ce PM

### **Réponse :**

- 1- Il ne s'agit pas de ma décision mais d'un préavis de refus du ministère qui a été transmis au demandeur à la suite d'une analyse de la demande.
- 2- Les motifs à l'appui de la décision ont bien été précisé dans la correspondance transmise au demandeur.
- 3- Comme il est précisé dans la lettre qui a été transmise au demandeur, ce dernier dispose de 20 jours à partir de la date de réception de cette dernière pour présenter ses observations, et s'il y a lieu, pour produire des documents au ministre avant qu'il ne rende sa décision.
- 4- Il s'agit du dossier d'une entreprise et de ce fait, le ministère ne peut pas en discuter avec une autre personne que le demandeur.

**De:** Dandurand Mathieu (BSM) (Québec) <Mathieu.Dandurand@mapaq.gouv.qc.ca>

**Envoyé:** 30 novembre 2023 11:40

**À:** Cadieux-Gagnon Alexis (DRG) (Gaspé)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=user99eaa458]; Sow Rabia Siga (DAPPA) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=userb79c1b2d]

**Cc:** Boudreau Ginette (BSM) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=user90631fe7]

**Objet:** TR: Urgent pour ce PM - DM - RC Gaspésie - Coop homards des Îles

**Pièces jointes:** DM - RC Gaspésie - Coop Homard des Îles.docx

**Importance:** Haute

Pour orientation

---

**De :** Dallaire-Boily Yohan (DC) (Québec) <Yohan.Dallaire-Boily@mapaq.gouv.qc.ca>

**Envoyé :** 30 novembre 2023 11:37

**À :** Dandurand Mathieu (BSM) (Québec) <Mathieu.Dandurand@mapaq.gouv.qc.ca>

**Cc :** White Karine (DC) (Québec) <Karine.White@mapaq.gouv.qc.ca>; Lussier Marie-Pier (DC) (Québec) <Marie-Pier.Lussier@mapaq.gouv.qc.ca>; Genest Louise-Andrée (DC) (Québec) <Louise-Andree.Genest@mapaq.gouv.qc.ca>; Simard-Blouin Éléna (DC) (Québec) <Elena.Simard-Blouin@mapaq.gouv.qc.ca>; Lapointe Mélissa (DC) (Québec) <Melissa.Lapointe@mapaq.gouv.qc.ca>; Robichaud Carolyn (DC) (Québec) <Carolyn.Robichaud@mapaq.gouv.qc.ca>

**Objet :** Urgent pour ce PM - DM - RC Gaspésie - Coop homards des Îles

**Importance :** Haute

Allo Mathieu,

Une demande à traiter très rapidement.

Le journaliste aimerait avoir une entrevue avec Mme Rabia Siga Sow concernant la demande de permis d'acquéreur de homard de la Coopérative des pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine, afin de préciser les arguments qui l'ont amenée à refuser la demande de la coopérative.

Il voudrait une entrevue ce PM

---

**Yohan Dallaire Boily | Relationniste**

Direction des communications

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

200, chemin Sainte-Foy, 1er étage

Québec (Québec) G1R 4X6

Téléphone: 418 380-2100 poste 3745

Cell: 581 996-5862

[yohan.dallaire-boily@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:yohan.dallaire-boily@mapaq.gouv.qc.ca)



## DEMANDE MÉDIA

|                          |                                                 |
|--------------------------|-------------------------------------------------|
| <b>Média/Journaliste</b> | <b>RC Gaspésie - [REDACTED]</b>                 |
| <b>Échéance</b>          | <b>Aujourd'hui, le plus rapidement possible</b> |
| <b>Secteur</b>           | <b>SMPAC</b>                                    |
| <b>Porte-parole</b>      | <b>Demande d'entrevue avec Rabia Siga Sow</b>   |

### **Demande :**

Le journaliste aimerait avoir une entrevue avec Mme Rabia Siga Sow concernant la demande de permis d'acquéreur de homard de la Coopérative des pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine, afin de préciser les arguments qui l'ont amenée à refuser la demande de la coopérative.

Il voudrait une entrevue ce PM

### **Réponse :**

**De:** Sow Rabia Siga (DAPPA) (Québec)

**Envoyé:** 2 novembre 2023 17:15

**À:** Côté Ann-Julie (DAPPA) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=user6324e79f]

**Objet:** RE: DM - Hélène Fauteux - Permis d'acquéreur

Merci Ann-Julie !

Bonne soirée

Rabia

---

**De :** Côté Ann-Julie (DAPPA) (Québec) <Ann-Julie.Cote@mapaq.gouv.qc.ca>

**Envoyé :** 2 novembre 2023 16:58

**À :** Sow Rabia Siga (DAPPA) (Québec) <RabiaSiga.Sow@mapaq.gouv.qc.ca>

**Cc :** Dandurand Mathieu (BSM) (Québec) <Mathieu.Dandurand@mapaq.gouv.qc.ca>; Cadieux-Gagnon Alexis (DRG) (Gaspé) <alexis.cadieux-gagnon@mapaq.gouv.qc.ca>

**Objet :** RE: DM - Hélène Fauteux - Permis d'acquéreur

Bonjour,

Voici ce que je propose :

En lien avec la demande pour un permis d'acquéreur de homard logée par la Coopérative des pêcheurs des Îles, le MAPAQ rendra-t-il sa décision publique?

**Le Ministère transmettra sa réponse directement au demandeur.**

Et puis-je obtenir copie des commentaires recueillis par le Comité d'intérêt public auprès des acheteurs gaspésiens et madelinots à ce sujet, svp?

**La demande a été étudiée par un comité de travail interne, et non par le comité d'intérêt public. Les commentaires des intervenants du milieu qui ont été recueillis lors des séances de consultation ne peuvent être divulgués, cependant, en ce qui concerne cette demande de permis, nous vous informons que les avis étaient partagés.**

Merci et bonne fin d'après-midi,

Ann-Julie

---

**De :** Dandurand Mathieu (BSM) (Québec) <[Mathieu.Dandurand@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:Mathieu.Dandurand@mapaq.gouv.qc.ca)>

**Envoyé :** 2 novembre 2023 14:25

**À :** Sow Rabia Siga (DAPPA) (Québec) <[RabiaSiga.Sow@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:RabiaSiga.Sow@mapaq.gouv.qc.ca)>

**Cc :** Cadieux-Gagnon Alexis (DRG) (Gaspé) <[alexis.cadieux-gagnon@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:alexis.cadieux-gagnon@mapaq.gouv.qc.ca)>

**Objet :** TR: DM - Hélène Fauteux - Permis d'acquéreur

Merci de proposer des éléments de réponses

---

**De :** Dallaire-Boily Yohan (DC) (Québec) <[Yohan.Dallaire-Boily@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:Yohan.Dallaire-Boily@mapaq.gouv.qc.ca)>  
**Envoyé :** 2 novembre 2023 14:23  
**À :** Dandurand Mathieu (BSM) (Québec) <[Mathieu.Dandurand@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:Mathieu.Dandurand@mapaq.gouv.qc.ca)>  
**Cc :** White Karine (DC) (Québec) <[Karine.White@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:Karine.White@mapaq.gouv.qc.ca)>; Lussier Marie-Pier (DC) (Québec) <[Marie-Pier.Lussier@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:Marie-Pier.Lussier@mapaq.gouv.qc.ca)>; Genest Louise-Andrée (DC) (Québec) <[Louise-Andree.Genest@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:Louise-Andree.Genest@mapaq.gouv.qc.ca)>; Simard-Blouin Éléna (DC) (Québec) <[Elena.Simard-Blouin@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:Elena.Simard-Blouin@mapaq.gouv.qc.ca)>; Lapointe Mélissa (DC) (Québec) <[Melissa.Lapointe@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:Melissa.Lapointe@mapaq.gouv.qc.ca)>; Robichaud Carolyn (DC) (Québec) <[Carolyn.Robichaud@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:Carolyn.Robichaud@mapaq.gouv.qc.ca)>  
**Objet :** DM - Hélène Fauteux - Permis d'acquéreur

Bonjour Mathieu,

Hélène Fauteux a deux questions :

*En lien avec la demande pour un permis d'acquéreur de homard logée par la Coopérative des pêcheurs des Îles, le MAPAQ rendra-t-il sa décision publique?  
Et puis-je obtenir copie des commentaires recueillis par le Comité d'intérêt public auprès des acheteurs gaspésiens et madelinots à ce sujet, svp?*

Merci de me revenir pour demain avant midi.

Bonne journée!



**Yohan Dallaire Boily | Relationniste**

Direction des communications  
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation  
200, chemin Sainte-Foy, 1er étage  
Québec (Québec) G1R 4X6  
Téléphone: 418 380-2100 poste 3745  
Cell: 581 996-5862  
[yohan.dallaire-boily@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:yohan.dallaire-boily@mapaq.gouv.qc.ca)

**De:** Dandurand Mathieu (BSM) (Québec) <Mathieu.Dandurand@mapaq.gouv.qc.ca>

**Envoyé:** 4 octobre 2023 09:42

**À:** Sow Rabia Siga (DAPPA) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=userb79c1b2d]

**Cc:** Niang Abdoul Aziz (BSM) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=user265ed71b]; Boudreau Ginette (BSM) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=user90631fe7]; Côté Ann-Julie (DAPPA) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=user6324e79f]; Lavoie Christine (DAPPA) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=userc7da91b3]

**Objet:** TR: DM - Radio-Canada Gaspésie IDLM -Demande de permis d'acquéreur de homard Coopérative des pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine

Bonjour Rabia,

Proposer des éléments de réponses. Je me demande si une partie de la demande ne devrait pas plutôt passer par l'accès à l'information.

Merci de nous revenir rapidement!

---

**De :** Dallaire-Boily Yohan (DC) (Québec) <Yohan.Dallaire-Boily@mapaq.gouv.qc.ca>

**Envoyé :** 4 octobre 2023 09:36

**À :** Dandurand Mathieu (BSM) (Québec) <Mathieu.Dandurand@mapaq.gouv.qc.ca>; Murat Valérie (BSM) (Québec) <Valerie.Murat@mapaq.gouv.qc.ca>; Robert Guylaine (BSM) (Québec) <Guylaine.Robert@mapaq.gouv.qc.ca>

**Cc :** White Karine (DC) (Québec) <Karine.White@mapaq.gouv.qc.ca>; Lussier Marie-Pier (DC) (Québec) <Marie-Pier.Lussier@mapaq.gouv.qc.ca>; Genest Louise-Andrée (DC) (Québec) <Louise-Andree.Genest@mapaq.gouv.qc.ca>; Simard-Blouin Éléna (DC) (Québec) <Elena.Simard-Blouin@mapaq.gouv.qc.ca>; Lapointe Mélissa (DC) (Québec) <Melissa.Lapointe@mapaq.gouv.qc.ca>; Duclos Mélanie (DC) (L'Assomption) <Melanie.Duclos@mapaq.gouv.qc.ca>; Nadeau-Bolduc Édith (DC) (Québec) <Edith.Nadeau-Bolduc@mapaq.gouv.qc.ca>; Robichaud Carolyn (DC) (Québec) <Carolyn.Robichaud@mapaq.gouv.qc.ca>

**Objet :** DM - Radio-Canada Gaspésie IDLM -Demande de permis d'acquéreur de homard Coopérative des pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine

Bonjour Valérie et Mathieu,

Cette demande s'adresse à vos deux secteurs.

Radio-Canada Gaspésie Îles de la Madeleine aimerait avoir les informations suivantes concernant le permis d'acquéreur de homard Coopérative des pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine.

*1) Où en êtes-vous rendus dans le processus d'analyse de la demande de permis d'acqureur? Si ma mémoire est bonne, la demande a été déposée en avril, ce qui fait bientôt 6 mois.*

*2) Comment expliquer de tels délais? Est-ce normal?*

*3) À quel moment prévoyez-vous de prendre une décision dans le dossier?*

*3) Si j'ai bien compris, c'est un comité interne du MAPAQ qui évalue la demande et qui a effectué un processus pour sonder l'intérêt public, bien qu'il ne s'agisse pas d'un Comité d'intérêt public formel tel que l'exige la loi pour les demandes de permis de transformateur (comme il s'agit ici d'un permis d'acqureur).*

- 1. Combien d'organismes/entreprises/personnes ont été consulté(e)s par ce comité interne et qui sont-ils/elles?*
- 2. Est-ce que le processus de consultation était ouvert à tous ou bien c'est le MAPAQ qui décidait lui-même qui il souhaitait sonder? Si c'est le cas, comment le comité a choisi qui il se devait d'entendre ou non? Quelle est la nature "publique" du processus de consultation dans le cas de la demande de la Coopérative?*

*4) Est-ce que des membres externes au MAPAQ font partie de ce comité?*

Merci de me revenir le plus rapidement possible avec les détails.

Bonne journée!

  
**Yohan Dallaire Boily | Relationniste**

Direction des communications

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

200, chemin Sainte-Foy, 1er étage

Québec (Québec) G1R 4X6

Téléphone: 418 380-2100 poste 3745

Cell: 581 996-5862

[yohan.dallaire-boily@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:yohan.dallaire-boily@mapaq.gouv.qc.ca)

**De:** Bourgeois Martha (DRIM) (Cap-aux-Meules)

<Martha.Bourgeois@mapaq.gouv.qc.ca>

**Envoyé:** 10 août 2023 08:06

**À:** Arseneau Donald (DRIM) (Cap-aux-Meules)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange

Administrative Group

(FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=ec48c08ea66c47b28492457c04d9dd3b-

Arseneau Do]

**Objet:** Nouvelle CFIM Coopérative des pêcheurs - permis d'acquéreur

[La Coopérative des pêcheurs des Îles veut devenir le 7e acheteur inscrit au plan conjoint - CFIM](#)

Pour ton info 😊

**De:** Sow Rabia Siga (DAPPA) (Québec) <RabiaSiga.Sow@mapaq.gouv.qc.ca>

**Envoyé:** 13 juillet 2023 13:54

**À:** Niang Abdoul Aziz (BSM) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=user265ed71b]; Boudreau Ginette (BSM) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=user90631fe7]; Dandurand Mathieu (BSM) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=useraa82a9a1]

**Cc:** Arseneau Donald (DRIM) (Cap-aux-Meules)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=ec48c08ea66c47b28492457c04d9dd3b-Arseneau Do]; Côté Ann-Julie (DAPPA) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=user6324e79f]

**Objet:** URGENT - Consultation du milieu- demande permis acquéreur IDM

**Pièces jointes:** TR: [EXTERNE] Demande de délais supplémentaire

**Importance:** Haute

Bonjour Aziz,

■■■■■■■■■■ vient de transmettre un courriel à Ann-Julie (ci-joint) pour demander le report des séances de consultation prévues la semaine prochaine (lundi et mercredi) au sujet de la demande de la coopérative. Il souhaite un délai supplémentaire pour préparer sa présentation lors de la consultation.

Deux options s'offrent à nous :

- Reporter les consultations de deux semaines
- Maintenir les consultations avec les autres intervenants du milieu et organiser une rencontre avec la Coop dans deux semaines.

Serait-il possible d'avoir un avis de ta part aujourd'hui afin d'informer les intervenants du report de la consultation, le cas échéant.

Merci

Rabia

**Rabia Sow** | Directrice adjointe

Direction des analyses et des politiques des pêches et de l'aquaculture  
Sous-ministériat aux pêches et à l'aquaculture commerciales  
Ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec  
200, chemin Sainte-Foy, 11e étage  
Québec (Québec) G1R 4X6  
Téléphone: 418-380-2100 #3237  
Mobile : 418-455-8323  
[Rabiasiga.Sow@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:Rabiasiga.Sow@mapaq.gouv.qc.ca)



**De:** Côté Ann-Julie (DAPPA) (Québec) <Ann-Julie.Cote@mapaq.gouv.qc.ca>  
**Envoyé:** 13 juillet 2023 13:46  
**À:** Sow Rabia Siga (DAPPA) (Québec) <RabiaSiga.Sow@mapaq.gouv.qc.ca>  
**Objet:** TR: [EXTERNE] Demande de délais supplémentaire

Voir courriel ci-bas.

Merci,

**Ann-Julie**

---

**De :** [REDACTED]  
**Envoyé :** 13 juillet 2023 13:19  
**À :** Côté Ann-Julie (DAPPA) (Québec) <Ann-Julie.Cote@mapaq.gouv.qc.ca>  
**Objet :** [EXTERNE] Demande de délais supplémentaire

**\* ATTENTION : Ce courriel provient de l'extérieur du MAPAQ.**

Si vous doutez de l'authenticité du courriel, évitez de cliquer sur des liens ou d'ouvrir une pièce jointe et communiquez verbalement avec l'expéditeur.

Bonjour Mme Côté,

La Coopérative des pêcheurs des Iles-de-la-Madeleine sollicite des services professionnels pour réviser nos dossiers et accompagner la présentation de celui-ci. En revanche, un délai supplémentaire d'à peu près deux semaines nous est exigé pour ce faire.

Je souhaitais valider avec vous, qu'il serait possible de votre côté, de permettre le report de notre présentation vue l'importance de la présente consultation et la courte durée entre l'annonce de l'établissement des dates et celle de notre présentation.

Un mémoire sera déposé en appui à notre démarche.

Merci de votre compréhension,

[REDACTED]  
Président pour la Coopérative des pêcheurs des Iles-de-la-Madeleine

---

**De :** Côté Ann-Julie (DAPPA) (Québec) <[Ann-Julie.Cote@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:Ann-Julie.Cote@mapaq.gouv.qc.ca)>  
**Envoyé :** 11 juillet 2023 16:06

À : [REDACTED]

Objet : Demande d'information

Bonjour [REDACTED],

Dans quelques articles de presse, il est inscrit qu'une cinquantaine de pêcheurs ont signifié leur intérêt à devenir membres de la Coopérative des pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine. Pourriez-vous m'indiquer de manière plus précise combien avez-vous de membres présentement?

Je vous remercie à l'avance,



Ann-Julie Côté, M. Sc.

Conseillère en pêches et aquaculture commerciales

Direction des analyses et des politiques des pêches et de l'aquaculture commerciales

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

200, chemin Sainte-Foy, 11<sup>e</sup> étage

Québec (Québec) G1R 4X6

Téléphone : 418-380-2100 poste 3530

Télécopieur : 418-380-2182

Courriel : [ann-julie.cote@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:ann-julie.cote@mapaq.gouv.qc.ca)

**ATTENTION - APPEL À LA CONFIDENTIALITÉ**

*Il est possible que ce message contienne des renseignements privilégiés et confidentiels. S'il ne vous est pas destiné, soyez avisé que toute divulgation ou reproduction est formellement défendue.*

*Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez s'il vous plaît le détruire et nous en aviser aussitôt. Merci de votre collaboration.*

**AVERTISSEMENT SUR LA CONFIDENTIALITÉ relatif à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c.A-2.1)**

Ce courriel ainsi que ses pièces jointes sont strictement réservés à l'usage de la ou du destinataire et peuvent contenir de l'information privilégiée et confidentielle. Si ce courriel ne vous est pas destiné ou qu'il vous a été transmis par erreur, vous êtes par la présente avisé qu'il est strictement interdit d'utiliser cette information, de la copier, de la distribuer ou de la diffuser. Veuillez s'il vous plaît en informer l'expéditeur et détruire le courriel. Merci de votre collaboration.

Bo



Sans virus. [www.avast.com](http://www.avast.com)

**De:** Sow Rabia Siga (DAPPA) (Québec) <RabiaSiga.Sow@mapaq.gouv.qc.ca>

**Envoyé:** 11 juillet 2023 11:58

**À:** Arseneau Donald (DRIM) (Cap-aux-Meules)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=ec48c08ea66c47b28492457c04d9dd3b-Arseneau Do]

**Objet:** Factuelle - demande permis acquéreur homard

**Pièces jointes:** Sommaire de la demande - Coopérative des pêcheurs des IDM\_20230703 (BM).docx; Analyse préliminaire - Coopérative des pêcheurs des IDM\_20230703.doc

**Importance:** Haute

Bonjour Donald,

J'aimerais avoir ton avis concernant la production d'une factuelle relative à la demande de permis d'acquéreur de homard aux Îles-de-la-Madeleine. L'analyse d'une demande de permis d'acquéreur n'est pas soumise au processus d'évaluation de l'intérêt public.

Toutefois, considérant l'importance de ce dossier pour l'industrie des Îles-de-la-Madeleine, comme tu le sais, nous avons décidé d'effectuer une consultation du milieu qui se tiendra la semaine prochaine. D'ailleurs, Ann-Julie s'apprête à te transmettre un ensemble de documents à ce sujet.

Bien qu'une analyse a déjà été rédigée par Ann-Julie, je me demandais s'il ne se serait pas pertinent d'avoir une factuelle régionale concernant le homard et la demande (voir le sommaire de la demande et l'analyse d'Ann-Julie, ci-joints).

La factuelle n'est pas nécessaire pour la consultation, mais serait un document d'information complémentaire pour les autorités du MAPAQ.

Qu'est-ce que tu en penses ?

Merci

Rabia

**DEMANDE DE PERMIS D'ACQUÉREUR DE PRODUITS MARINS**  
**SOMMAIRE DE LA DEMANDE**

*Entreprise requérante :* Coopérative des pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine Inc.

*Requérant :* [REDACTED], président.

*Exposé sommaire de la demande :*

Le requérant souhaite obtenir un permis d'acquéreur de produits marins pour lui permettre d'acheter, de transporter et de revendre du homard, sans transformation.

La majorité des approvisionnements proviendront directement des pêcheurs membres de la Coopérative, au quai du port de pêche de L'Île-du-Havre-Aubert. Le requérant envisage de transporter environ 27 tonnes (60 000 livres) par jour, et ce, durant les 54 jours de la saison.

Les marchés visés sont ceux de la vente en gros au Québec, dans les provinces maritimes et aux États-Unis.

**De:** Arseneau Donald (DRIM) (Cap-aux-Meules)

<Donald.Arseneau@mapaq.gouv.qc.ca>

**Envoyé:** 20 juin 2023 08:07

**À:** Villemaire Karine (DRIM) (Cap-aux-Meules)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group

(FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=27e82edc05a044bb9377a89c4858d284-

Villemaire]; Bourgeois Martha (DRIM) (Cap-aux-

Meules)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group

(FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=fb7d38eb7c4442959f4e8728f5971ff3-

Bourgeois M]; Bourque François (DRIM) (Cap-aux-

Meules)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group

(FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=user14ac66de]

**Objet:** TR: Lettre de suivi demande de permis

**Pièces jointes:** Lettre demande permis\_Coop IDM\_juin 2023.pdf

Pour votre information.

---

**De :** Sow Rabia Siga (DAPPA) (Québec) <RabiaSiga.Sow@mapaq.gouv.qc.ca>

**Envoyé :** 19 juin 2023 21:56

**À :** [REDACTED]

**Cc :** Côté Ann-Julie (DAPPA) (Québec) <Ann-Julie.Cote@mapaq.gouv.qc.ca>;

Arseneau Donald (DRIM) (Cap-aux-Meules) <Donald.Arseneau@mapaq.gouv.qc.ca>

**Objet :** Lettre de suivi demande de permis

Bonjour [REDACTED]

En suivi à votre demande de permis, je vous prie de prendre connaissance de la lettre ci-jointe.

Si vous avez des questions, surtout, n'hésitez pas à me joindre ou à joindre Mme Ann-Julie Côté.

Sincères salutations,

**Rabia Sow** | Directrice adjointe

Direction des analyses et des politiques des pêches et de l'aquaculture

Sous-ministériat aux pêches et à l'aquaculture commerciales

Ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

200, chemin Sainte-Foy, 11e étage

Québec (Québec) G1R 4X6

Téléphone: 418-380-2100 #3237

Mobile : 418-455-8323

[Rabiasiga.Sow@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:Rabiasiga.Sow@mapaq.gouv.qc.ca)





PAR COURRIEL

Le 19 juin 2023

Monsieur [REDACTED]  
Président  
Coopérative des Pêcheurs  
des Îles-de-la-Madeleine  
389, route 199  
Les Îles-de-la-Madeleine (Québec) G4T 2H6

Monsieur le Président,

Nous souhaitons vous informer que votre dossier de demande de permis d'acquéreur est à l'étude et qu'il nécessite de notre part un examen plus approfondi considérant l'importance de l'industrie du homard aux Îles-de-la-Madeleine. Nous devons tenir compte de divers éléments dans notre analyse, ce qui explique les délais dans le traitement de votre dossier.

Au cours des prochaines semaines, nous allons poursuivre notre examen qui inclura, notamment, une consultation des intervenants du milieu. Vous serez d'ailleurs invité à nous présenter votre projet.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

[REDACTED]

Rabia Siga Sow  
Directrice adjointe



**De:** Sow Rabia Siga (DAPPA) (Québec) <RabiaSiga.Sow@mapaq.gouv.qc.ca>

**Envoyé:** 21 mars 2023 16:17

**À:** Arseneau Donald (DRIM) (Cap-aux-Meules)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=ec48c08ea66c47b28492457c04d9dd3b-Arseneau Do]

**Objet:** Note de service - demande d'information permis -Coop pêcheurs IDM

**Pièces jointes:** Note\_demande info\_permis acquéreur (BM).doc

Bonjour Donald,

Tu trouveras en pièce jointe une note pour Aziz au sujet de la demande en objet et pour discussion avec Aziz tantôt.

Merci

Rabia



**DESTINATAIRE :** Monsieur Abdoul Aziz Niang  
Sous-ministre adjoint aux pêches  
et à l'aquaculture commerciales

**EXPÉDITEUR :** Rabia Siga Sow, directrice adjointe

**DATE :** Le 20 mars 2023

**OBJET :** **Demande d'information pour l'obtention d'un permis d'acquéreur de produits marins**

---

Le 10 mars 2023, M. Donald Arseneau a reçu une demande d'information de la part du président de la Coopérative des pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine [REDACTED]. Ce dernier voulait connaître les procédures à suivre en vue de faire une demande pour un permis d'acquéreur. [REDACTED] a été référé à la DAPPA et il nous a acheminé une demande d'information plus précise.

Sa demande d'information comprend deux éléments :

- Dans un premier temps, on apprend que la coopérative fait les démarches pour acquérir l'ensemble des actifs de LA Renaissance des Îles. [REDACTED] veut savoir si l'étude de l'intérêt public est nécessaire pour que le transfert des permis de transformation de LA Renaissance des Îles soit effectué;
- Dans un deuxième temps, [REDACTED] souhaite connaître la procédure pour faire une demande de permis d'acquéreur de produits marins. Ce type de permis permettrait aux membres de la coopérative de garantir un débouché pour leur homard dans le cas où ils n'acquièrent pas LA Renaissance des Îles.

La saison de pêche 2023 débutant bientôt, [REDACTED] s'attend à ce que ces démarches soient enclenchées rapidement afin qu'il puisse être en mesure de commencer ses activités à temps.

Les permis d'acquéreur sont délivrés en vertu de la Loi sur la transformation des produits marins (RLRQ, chapitre T-11.01). Un détenteur d'un tel permis peut effectuer l'achat, notamment auprès de pêcheurs, et la revente de produits marins ainsi que leur transport, mais sans en faire la transformation.

Depuis 2007, le Ministère applique un moratoire sur l'émission de nouveaux permis d'acquéreur. La décision du MAPAQ de cesser de délivrer de nouveaux permis d'acquéreurs est principalement justifiée par un désir de maximiser les retombées économiques et la création d'emplois en régions maritimes. Elle vise aussi à maintenir un nombre d'usines de transformation de produits marins économiquement viables et ayant accès à des stocks suffisants dans le temps pour leur assurer un facteur d'utilisation garantissant leur rentabilité à terme.

...2

Il est à noter qu'un dossier similaire a été analysé en 2017 : celui de [REDACTED]. À ce moment, c'était sa troisième demande à la suite de deux refus. Lorsque la demande en bonne et due forme a été déposée, un projet de recommandation, incluant une analyse et une recommandation, a été rédigé par la DAPPA et signé par le directeur. Une lettre de refus a été rédigée et validée par la direction des affaires juridiques.

Actuellement, six permis d'acquéreurs de produits marins sont en vigueur pour l'ensemble du Québec. De ces permis, deux sont détenus par des entreprises situées aux Îles-de-la-Madeleine : Poissonnerie S.B.L. Ltée et Homards des Îles Renaud (2001) Inc. Ensemble, ces deux entreprises ont acheté autour de 1 000 tonnes de homards au cours des dernières années. Cela représente autour de 18% des achats à quai de homards des Îles-de-la-Madeleine.

Étant donné qu'aucune demande officielle n'a été déposée, et que la demande initiale avait été adressée à la DRIM, cette dernière pourrait répondre au demandeur en lui fournissant ces informations :

- Faire référence au guide concernant le processus d'évaluation de l'intérêt public et rappeler que dans le cas d'un nouvel exploitant, la demande ne pourra être étudiée avant qu'il y ait eu un acte notarié.
- Faire référence au règlement sur les permis d'acquéreur de produits marins où est décrit ce que comporte une demande complète, soit un formulaire dûment complété, un cautionnement de 50 000 \$ et un chèque de 406 \$.
- Il est important de préciser au demandeur que s'il allait de l'avant avec un dépôt officiel d'une demande de permis d'acquéreur, l'analyse du dossier tiendra compte principalement des éléments suivants:
  - Les bénéfices que l'émission d'un nouveau permis d'acquéreur de homard pourrait représenter pour le développement des activités de pêche et de transformation de produits marins au Québec, tout particulièrement en milieu maritime;
  - La capacité de traitement des usines de transformation du homard existantes, notamment aux Îles-de-la-Madeleine, qui est sous-utilisée actuellement;
  - Le nombre actuel de détenteurs de permis d'acquéreur aux Îles-de-la-Madeleine et l'impact de l'ajout d'un nouveau permis sur leurs activités.

# Rapport d'étape

## Consultation élargie du milieu maritime sur l'octroi de permis d'acquéreur de produits marins

**Bas-Saint-Laurent**

Présenté au sous-ministériat aux pêches et à l'aquaculture commerciales  
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

**Agriculture, Pêcheries  
et Alimentation**

**Québec**



## Contexte

TACT collabore avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) à la réalisation d'une tournée de consultation ciblée auprès des parties directement impliquées dans différentes régions du Québec maritime concernant l'octroi de permis d'acquéreur de produits marins. Par cette consultation, le MAPAQ souhaite recueillir les perspectives des principales parties impliquées afin de favoriser une prise de décision éclairée dans le traitement des nouvelles demandes de permis d'acquéreur dans les régions maritimes du Québec.

Le présent rapport d'étape constitue un sommaire factuel des séances de consultation ayant eu lieu dans la région du **Bas-Saint-Laurent**.

## Paramètres de la consultation

La consultation au Bas-Saint-Laurent a été réalisée dans les paramètres suivants :

| Paramètres                   | Précisions                                                                                                                                                                                                                                     |
|------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Plages horaires              | 15 mars 2024 – 9 h 00 à 16 h 00                                                                                                                                                                                                                |
| Lieux                        | <b>Hôtel Rimouski</b><br>225 boulevard René LePage Est, Rimouski, Québec G5L 1P2                                                                                                                                                               |
| Facilitation et organisation | <b>TACT :</b> [REDACTED]<br><b>MAPAQ :</b> Alexis Cadieux-Gagnon, directeur régional                                                                                                                                                           |
| Parties prenantes            | Lucien Doucet & Fils inc.<br>Les Pêcheries de l'Estuaire inc.<br>Créneau ACCORD Recherche, Science et Technologies marines (RSTM) Bas-Saint-Laurent<br>Syndicat UNIFOR<br>Association des pêcheurs de crabe de la zone 17<br>Chasse-Marée inc. |
| Type de parties prenantes    | <b>Total :</b><br>Pêcheurs : 1 (association)<br>Acquéreurs : 1<br>Transformateurs : 2<br>Organisations autochtones : 0<br>Organisations socioéconomiques : 2                                                                                   |



## Faits saillants

- Huit personnes représentant six organisations ont participé aux séances de consultation pour le Bas-Saint-Laurent, sur un total de 32 organisations invitées. Au terme des séances réalisées, ce nombre est jugé suffisant pour pouvoir tirer des constats valides et représentatifs, dans ce type de démarche.
- La consultation incluait des personnes provenant de tous les groupes concernés, soit les pêcheurs, les transformateurs, les acquéreurs et des organisations socioéconomiques.
- Plusieurs ne connaissaient pas l'existence ou le fonctionnement du permis d'acquéreur de produits marins et ne comprenaient pas sa pertinence.
- L'analyse des propos tenus indique qu'**il n'y a pas une volonté forte de changements au régime actuel de délivrance de permis d'acquéreur de produits marins** chez les personnes consultées du Bas-Saint-Laurent, à l'exception de certains pêcheurs. On dénote une ouverture à certains ajustements du système actuel, surtout en ce qui a trait à la priorisation d'un approvisionnement destiné aux marchés locaux et au développement de nouveaux marchés (nouvelles espèces, dont le sébaste).
- Des craintes plus affirmées se sont exprimées chez les transformateurs, qui voient **un grand risque pour leur rentabilité si des acquéreurs devaient être ajoutés au Bas-Saint-Laurent étant donné une potentielle compétition additionnelle pour l'accès à l'approvisionnement**. Quant à eux, les pêcheurs demandent une **meilleure répartition de la richesse**, c'est-à-dire qu'ils souhaitent un meilleur prix pour la ressource qu'ils vendent. Certains ont exprimé l'intérêt de se regrouper pour obtenir un permis d'acquéreur.
- **L'encadrement des acquéreurs est jugé important pour éviter les pratiques illégales ou non réglementées.** On y voit des enjeux potentiels quant à une baisse de la qualité des produits marins vendus et trouvés sur le marché ainsi que de plus grands risques de contamination advenant la délivrance de nouveaux permis. Une préoccupation a aussi été mentionnée quant à l'existence d'acheteurs illégaux qui opèrent sans permis, des inspections additionnelles permettraient de surveiller et de sévir le cas échéant.

## Sommaire des opinions recueillies

### Enjeux actuels dont il faut tenir compte dans une éventuelle adaptation du régime de délivrance de permis d'acquéreurs de produits marins

- La fluctuation des prix et le manque de prévisibilité exigent une gestion prudente des changements à venir. On remarque donc chez l'ensemble des personnes consultées au Bas-Saint-Laurent une **réticence certaine aux adaptations du régime de délivrance de permis d'acquéreurs de produits marins et le désir de maintenir l'équilibre fragile présentement constitué dans la région.**
- Il y a un sentiment partagé que **les marchés locaux ne sont pas suffisamment bien approvisionnés** actuellement en produits d'ici.
- Les personnes consultées pensent qu'il y a généralement une saturation du nombre de joueurs sur le marché, mais voient tout de même **de petits espaces pour de nouveaux joueurs**, notamment pour de nouvelles espèces, dont le sébaste ou des espèces de niche. Il faut aussi prendre en compte les fluctuations dans la disponibilité des ressources et l'intérêt des consommateurs avant d'ouvrir de nouvelles avenues.
- Des personnes soulèvent qu'il y a de **l'acquisition et de la vente sans permis d'acquéreurs** actuellement (vendeurs itinérants illégaux), surtout à l'ouverture de la saison de pêche.
- Il semblerait également que les permis qui sont présentement délivrés aux membres de l'écosystème permettent de réussir leur modèle d'affaires.

### Avantages de revoir le processus d'octroi des permis d'acquéreurs de produits marins

- Un **meilleur encadrement des acquéreurs**, tout comme une meilleure surveillance des activités illégales d'acquisition de produits marins vivants, est vu comme souhaitable.
- Sauf pour les transformateurs, une diversification des joueurs dans le marché pourrait être vue favorablement, surtout si cela permet d'accéder à de nouvelles espèces pour les consommateurs et de créer de l'emploi dans la région.
- Pour des pêcheurs, cela est également vu comme une occasion de mieux répartir la richesse dans la chaîne de valeur des produits marins, en ayant un meilleur prix, et de diversifier leurs potentiels acheteurs, peu importe leur forme.
- Advenant la délivrance de nouveaux permis d'acquéreur, les personnes interviewées croient que les exigences suivantes pourraient être envisagées, notamment :
  - Comporter de plus grandes exigences de vente sur les marchés locaux au Québec ;
  - Être limités à certaines espèces et/ou de petits volumes ;
  - Instaurer une limite de permis par région, deux le cas échéant, pourrait être une solution adéquate (selon une personne).



## Inconvénients de revoir le processus d'octroi des permis d'acquéreurs de produits marins

- L'inconvénient qui fait le plus consensus, tous groupes confondus, est celui de la **perte de la qualité et des risques de contamination**, qui s'accroissent avec l'ajout d'un intermédiaire. Des interviewés ont mentionné des craintes à faire affaire avec de nouveaux joueurs qui n'ont pas bâti leur crédibilité sous cet aspect et n'assureraient pas une qualité de la ressource.
- On craint que la révision du processus d'octroi de permis d'acquéreur vienne **nuire à la stabilité du système**. On détecte **peu de potentiel de développement économique et peu de création d'emplois**.
- L'arrivée d'acquéreurs dans le marché ferait **baissier les volumes d'approvisionnement que les transformateurs peuvent acheter**, ce qui fait craindre pour leur rentabilité.
- Une personne soulève que **le permis d'acquéreur serait difficilement rentable**, dans le contexte actuel, et que les transformateurs pourraient refuser d'acheter de leur part comme la plupart ont accès aux bons contacts de l'écosystème pour avoir accès aux produits marins.

## Thématiques particulières

### Pêcheurs

*Bien que la consultation du Bas-Saint-Laurent ne comptait qu'une seule association de pêcheurs, certains transformateurs et acquéreurs ont partagé également la perspective de pêcheurs, ayant des rôles multiples. Leurs propos pertinents à cette thématique ont été agrégés ci-dessous.*

- Les pêcheurs voient la délivrance de permis d'acquéreur favorablement parce que cela pourrait stimuler la compétition, ce qui pourrait être avantageux monétairement pour eux, il est spécifié qu'il faudrait tout de même en limiter le nombre.
- Des pêcheurs, voire des collectifs de pêcheurs, souhaiteraient avoir un permis d'acquéreur pour avoir un plus grand contrôle et plus d'options pour la vente de leurs ressources. D'ailleurs, ces derniers demandent aussi d'avoir accès à des permis pour de la transformation minimale.
- Un pêcheur énonce que les joueurs actuels du secteur devraient être favorisés par rapport à d'éventuels nouveaux joueurs pour l'attribution des permis.

### Acquéreurs

- Les seules thématiques particulières à ce groupe sont la crainte de nouveaux compétiteurs sur le marché et la lourdeur du processus d'obtention de la lettre de garantie exigée pour la délivrance annuelle du permis.

### Transformateurs

- Les transformateurs sont les plus fortement opposés à l'arrivée d'acquéreurs dans le marché du Bas-Saint-Laurent. Le rôle que l'on donnerait aux acquéreurs devrait plutôt être réservé aux transformateurs.
- De façon générale, les acquéreurs n'investiraient pas dans des infrastructures (quais, viviers, etc.) et n'auraient pas de frais fixes, ce qui représente selon les transformateurs une concurrence déloyale.
- On note très peu d'ouverture et de nécessité à faire affaire avec des acquéreurs.

### Organisations autochtones

- Aucune organisation autochtone ne s'est exprimée dans le cadre de la consultation au Bas-Saint-Laurent.

### Organisations socioéconomiques

- Les organisations socioéconomiques ont soulevé des préoccupations quant à l'éventualité que des acquéreurs exportent la ressource hors des régions maritimes, voire du marché québécois.
- La délivrance de permis d'acquéreur est vue favorablement parce qu'elle pourrait stimuler le développement économique.
- La délivrance d'un permis à un collectif de pêcheurs ou à des modèles entrepreneuriaux innovants pourrait être une avenue particulièrement bénéfique pour développer des marchés et représenter des occasions d'affaires additionnelles pour les entreprises locales.



# Rapport d'étape

## Consultation élargie du milieu maritime sur l'octroi de permis d'acquéreur de produits marins

Côte-Nord

Présenté au sous-ministériat aux pêches et à l'aquaculture commerciales  
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

*Agriculture, Pêcheries  
et Alimentation*

Québec





## Contexte

TACT collabore avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) à la réalisation d'une tournée de consultation ciblée auprès des parties directement impliquées dans différentes régions du Québec maritime concernant l'octroi de permis d'acquéreur de produits marins. Par cette consultation, le MAPAQ souhaite recueillir les perspectives des principales parties impliquées afin de favoriser une prise de décision éclairée dans le traitement des nouvelles demandes de permis d'acquéreur dans les régions maritimes du Québec.

Le présent rapport d'étape constitue un sommaire factuel des séances de consultation ayant eu lieu dans la région de la **Côte-Nord**.

## Paramètres de la consultation

La consultation sur la Côte-Nord a été réalisée dans les paramètres suivants :

| Paramètres                          | Précisions                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|-------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Plages horaires</b>              | 5 mars 2024 (présentiel) – 8 h 30 à 16 h 30<br>6 mars 2024 (virtuel) – 8 h 30 à 12 h 00                                                                                                                                                                                          |
| <b>Lieux</b>                        | <b>Hôtel Sept-Îles (présentiel)</b><br>451 avenue Arnaud, Sept-Îles, Québec G4R 3B3<br><br><b>Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (virtuel)</b><br>466 avenue Arnaud, Sept-Îles, Québec G4R 3B4                                                       |
| <b>Facilitation et organisation</b> | <b>TACT :</b> [REDACTED]<br><b>MAPAQ :</b> Thomas St-Cyr-Leroux, directeur régional p.i.                                                                                                                                                                                         |
| <b>Parties prenantes</b>            | Les Crevettes de Sept-Îles Inc.<br>MRC de la Minganie<br>Créneau ACCORD RSTM Côte-Nord<br>AMIK – Agence Mamu Innu Kaikusseht<br>Poissonnerie Fortier et Frères Inc.<br>Office des pêcheurs de crabes des neiges de la Zone 16<br>Groupe Umek S.E.C.<br>Fermes Belles-Amours Inc. |
| <b>Types de parties prenantes</b>   | <b>Total :</b><br>Pêcheurs : 1<br>Acquéreurs : Il n'y a pas d'acquéreurs sur la Côte-Nord<br>Transformateurs : 4<br>Organisations autochtones : 1<br>Organisations socioéconomiques : 2                                                                                          |

## Faits saillants

- 9 personnes ont participé aux séances de consultation pour la Côte-Nord, sur un total de 38 organisations invitées. Au terme des séances réalisées, ce nombre est jugé suffisant pour pouvoir tirer des constats valides et représentatifs, dans ce type de démarche.
- La consultation incluait des personnes provenant de tous les groupes concernés, soit les pêcheurs, les transformateurs, les entreprises autochtones et des organisations socioéconomiques. Il n'y a pas de permis d'acquéreurs sur la Côte-Nord, donc pas de personnes pouvant représenter ce groupe
- L'analyse des propos tenus indique qu'il **n'y a pas une volonté forte de changements au régime actuel de délivrance de permis d'acquéreurs de produits marins** chez les personnes consultées de la Côte-Nord. Tout au plus s'est exprimée une ouverture à certains ajustements du système actuel, surtout en ce qui a trait à la priorisation d'un approvisionnement destiné aux marchés locaux et au développement de nouveaux marchés (nouvelles espèces).
- Plusieurs n'en connaissaient pas l'existence et ne comprenaient pas sa pertinence comme la Côte-Nord fonctionne sans acquéreurs au sens du permis.
- Des craintes plus fortes se sont exprimées chez les transformateurs, qui voient **un grand risque pour leur rentabilité si des acquéreurs devaient voir le jour sur la Côte-Nord**. Quant à eux, les pêcheurs demandent une **meilleure répartition de la richesse**, c'est-à-dire qu'ils souhaitent un meilleur prix pour leur ressource dans un contexte où ils perçoivent que les transformateurs sont plus avantagés par le système actuel. Certains ont exprimé des préoccupations quant au prix payé par les consommateurs pour les produits locaux : un joueur additionnel comme les acquéreurs pourrait avoir un impact sur le prix.
- L'**encadrement de potentiels acquéreurs est jugé important**. On y voit des enjeux potentiels quant à une baisse de la qualité des produits marins vendus et trouvés sur le marché ainsi que de plus grands risques de contamination advenant la délivrance de nouveaux permis. Une préoccupation a aussi été mentionnée quant à l'existence d'acheteurs illégaux qui opèrent sans permis, des inspections additionnelles permettraient de surveiller et sévir le cas échéant.
- À noter que d'autres enjeux non liés au permis d'acquéreur ont été mentionnés, notamment à l'égard des quotas de pêche et des relations avec Pêches et Océans Canada.



## Sommaire des opinions recueillies

### Enjeux actuels dont il faut tenir compte dans une éventuelle adaptation du régime de délivrance de permis d'acquéreurs de produits marins

- Le fonctionnement du **système actuel favorise les transformateurs**. Les pêcheurs demandent une meilleure répartition de la richesse entre les différents joueurs de la chaîne.
- La fluctuation des prix et le manque de prévisibilité exigent une gestion prudente. On remarque donc chez les personnes consultées une **réticence certaine au changement et le désir de maintenir l'équilibre fragile actuellement accepté en Côte-Nord**.
- Il y a un sentiment partagé que **le marché local de la Côte-Nord et ceux du Québec en général ne sont pas suffisamment bien approvisionnés** actuellement en produits d'ici.
- L'ensemble croit que **le marché de la Côte-Nord est saturé et ne peut pas accueillir de nouveaux joueurs, surtout en Basse-Côte-Nord**. Certains voient de petits espaces pour de nouveaux joueurs, notamment pour de nouvelles espèces. Il faut aussi prendre en compte les fluctuations dans la disponibilité des ressources avant d'ouvrir de nouvelles avenues.
- Des personnes soulèvent qu'il y a de **l'acquisition/vente sans permis d'acquéreurs** actuellement (vendeurs itinérants illégaux).

### Avantages de revoir le processus d'octroi des permis d'acquéreurs de produits marins

- Les personnes interviewées croient que **les permis d'acquéreurs devraient comporter de plus grandes exigences de vente sur les marchés locaux au Québec**.
- Un **meilleur encadrement des acquéreurs**, avec et sans permis, est vu comme souhaitable.
- Sauf pour les transformateurs, une diversification des joueurs dans le marché pourrait être vue favorablement, surtout si cela permet d'accéder à de nouvelles espèces pour les consommateurs et de créer de l'emploi dans la région.
- Pour les pêcheurs, cela est également vu comme une occasion de mieux répartir la richesse dans la chaîne de valeur des produits marins et de diversifier leurs potentiels acheteurs, peu importe leur forme.

### Inconvénients de revoir le processus d'octroi des permis d'acquéreurs de produits marins

- L'inconvénient qui fait le plus consensus, tous groupes confondus, est celui de la **perte de la qualité et des risques de contamination**, qui s'accroissent avec l'ajout d'un intermédiaire.
- On craint que la révision du processus d'octroi de permis d'acquéreur vienne **nuire à la stabilité du système**. On détecte **peu de potentiel de développement économique**.
- L'arrivée d'acquéreurs dans le marché ferait **baissier la part du quota que les transformateurs peuvent acheter**, ce qui fait craindre pour leur rentabilité.
- Une personne soulève que **le permis d'acquéreur serait difficilement rentable**, dans le contexte actuel, et que les transformateurs pourraient refuser d'acheter de leur part.



## Thématiques particulières

### Pêcheurs

- Des pêcheurs croient que le permis d'acquéreur devrait être accessible aux pêcheurs, pour accroître leur contrôle sur la ressource et leur rentabilité.
- Ils expliquent que l'arrivée d'acquéreurs dans le marché pourrait stimuler la compétition à court terme, mais pourrait à la longue entraîner une pression à la baisse sur les prix qu'ils peuvent obtenir.

### Acquéreurs

- Il n'y a pas d'acquéreurs actuellement sur la Côte-Nord.

### Transformateurs

- Les transformateurs sont les plus fortement opposés à l'arrivée d'acquéreurs dans le marché de la Côte-Nord.
- Les acquéreurs n'investiraient pas dans des infrastructures (quais, viviers, etc.) et n'auraient pas de frais fixes, ce qui représente selon les transformateurs une concurrence déloyale.
- Le rôle que l'on donnerait aux acquéreurs devrait plutôt être réservé aux transformateurs.
- Un transformateur craint de perdre des employés qui souhaiteraient devenir acquéreurs, dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre.
- On voudrait seulement des acquéreurs dans la mesure où ça donnerait de nouveaux accès à la ressource.
- Une personne mentionne que les acquéreurs pourraient être utiles pour la sous-traitance du transport de produits marins.

### Organisations autochtones

- La diversification des acheteurs serait une bonne chose, qui permettrait aux pêcheurs autochtones de choisir celui qui leur convient. Les relations avec l'Association québécoise de l'industrie de la pêche (AQIP), qui agit comme acquéreur des ressources, ne sont pas bonnes actuellement et, dans ce contexte, la diversification des acheteurs est vue positivement.
- De nouveaux acquéreurs pourraient permettre l'ouverture de marchés de niche, avec des espèces au volume peu élevé.
- On craint que l'arrivée de nouveaux joueurs qui exportent la ressource fragilise les transformateurs. Par exemple, une fermeture d'usine causerait des pertes d'emplois qui toucheraient grandement les communautés innues.

### Organisations socioéconomiques

- Depuis la pandémie, il y a une volonté de sécuriser les approvisionnements locaux et faire reconnaître la Côte-Nord comme une importante région pour les pêcheries.

TACT

# Rapport d'étape

## Consultation élargie du milieu maritime sur l'octroi de permis d'acquéreur de produits marins

Gaspésie

Présenté au sous-ministériat aux pêches et à l'aquaculture commerciales  
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

*Agriculture, Pêcheries  
et Alimentation*

Québec



## Contexte

TACT collabore avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) à la réalisation d'une tournée de consultation ciblée auprès des parties directement impliquées dans différentes régions du Québec maritime concernant l'octroi de permis d'acquéreur de produits marins. Par cette consultation, le MAPAQ souhaite recueillir les perspectives des principales parties impliquées afin de favoriser une prise de décision éclairée dans le traitement des nouvelles demandes de permis d'acquéreur dans les régions maritimes du Québec.

Le présent rapport d'étape constitue un sommaire factuel des séances de consultation ayant eu lieu dans la région de la **Gaspésie**.

## Paramètres de la consultation

La consultation de la Gaspésie a été réalisée dans les paramètres suivants :

| Paramètres                          | Précisions                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Plages horaires</b>              | 18 mars 2024 – 9 h 00 à 17 h 00<br>19 mars 2024 – 8 h 00 à 12 h 00                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Lieux</b>                        | <b>Hôtel Baker</b><br>78 rue de la Reine, Gaspé, Québec G4X 1T6                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Facilitation et organisation</b> | <b>TACT :</b> [REDACTED]<br><b>MAPAQ :</b> Alexis Cadieux-Gagnon, directeur régional                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Parties prenantes</b>            | Regroupement des pêcheurs professionnels du sud de la Gaspésie (RPPSG)<br>Association des capitaines propriétaires de la Gaspésie inc. (ACPG)<br>Poissonnerie de Cloridorme inc.<br>Les Pêcheries gaspésiennes inc.<br>Cusimer Inc.<br>Les Pêcheries Marinard inc. et Gagnon et Fils Itée<br>Crustacés de Malbaie Inc. et Crevettes du Nord Atlantique<br>Lelièvre Lelièvre et Lemoignan Itée<br>Les Distributions J M Bernatchez Inc (contribution écrite) |
| <b>Type de parties prenantes</b>    | <b>Total :</b><br>Pêcheurs : 2<br>Acquéreurs : 1<br>Transformateurs : 6<br>Organisations autochtones : 0<br>Organisations socioéconomiques : 0                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Notes complémentaires</b>        | Le 18 mars 2024, l'usine de transformation Fruits de mer de l'Est a annoncé qu'elle fermait ces portes. Cette nouvelle a été mentionnée par de nombreuses parties prenantes et peut avoir teinté la teneur et la fermeté des propos exprimés.<br><br>Les enjeux de délivrance de visas pour les travailleurs étrangers temporaires (TET) destinés aux usines de transformation ont également été mentionnés fréquemment par les parties prenantes.          |



## Faits saillants

- Douze (12) personnes représentant neuf (9) organisations ont participé aux séances de consultation pour la Gaspésie, sur un total de 49 organisations invitées. Au terme des séances réalisées, ce nombre est jugé suffisant pour pouvoir tirer des constats valides et représentatifs, dans ce type de démarche, considérant l'atteinte d'un point de saturation dans les propos exprimés.
- La consultation incluait des personnes provenant de tous les groupes directement concernés dans cette région, soit les pêcheurs, les transformateurs et les acquéreurs. Les parties prenantes ont exprimé leur satisfaction envers la démarche de consultation du MAPAQ et l'ambiance a été positive et constructive pour l'ensemble des rencontres.
- L'analyse des propos tenus indique qu'**il n'y a pas une volonté forte de changements au régime actuel de délivrance de permis d'acquéreurs de produits marins** chez les personnes consultées en Gaspésie. On dénote une faible ouverture à certains ajustements du système actuel, surtout en ce qui a trait à la priorisation d'un approvisionnement destiné aux marchés locaux et au développement de nouveaux marchés (nouvelles espèces).
- Des **craintes plus affirmées se sont exprimées chez les transformateurs**, qui voient un grand risque pour leur rentabilité si des acquéreurs devaient être ajoutés en Gaspésie, étant donné une potentielle compétition additionnelle pour l'accès à l'approvisionnement de produits marins. Quant à eux, les pêcheurs demandent une meilleure répartition de la richesse, c'est-à-dire qu'ils souhaitent un meilleur prix pour la ressource qu'ils vendent.
- **L'encadrement des acquéreurs est jugé important, tout comme une plus grande surveillance, pour éviter les pratiques illégales ou non règlementées.** On y voit des enjeux potentiels quant à une baisse de la qualité des produits marins vendus et trouvés sur le marché ainsi que de plus grands risques de contamination advenant la délivrance de nouveaux permis.
- Une préoccupation a aussi été mentionnée quant à l'existence d'acheteurs illégaux qui opèrent sans permis, des inspections additionnelles permettraient de surveiller et de sévir le cas échéant.

## Sommaire des opinions recueillies

### Enjeux actuels dont il faut tenir compte dans une éventuelle adaptation du régime de délivrance de permis d'acquéreurs de produits marins

- L'écosystème des pêches en Gaspésie se caractérise par un équilibre fragile, qu'on ne souhaite pas perturber par des changements, dont on craint les effets sur les prix et sur la rentabilité.
- Les personnes consultées pensent qu'il y a généralement une saturation du nombre de joueurs sur le marché, mais certains voient tout de même **de petits espaces pour de nouveaux joueurs**, notamment pour de nouvelles espèces, dont des espèces de niche, ou le traitement de petits volumes. Il faut aussi prendre en compte les fluctuations dans la disponibilité des ressources et l'intérêt des consommateurs avant d'ouvrir de nouvelles avenues. Quelques intervenants croient que le marché n'est actuellement pas prêt pour des nouveautés.
- Des personnes soulèvent qu'il y a de **l'acquisition et de la vente sans permis d'acquéreurs** actuellement (vendeurs itinérants illégaux), surtout à l'ouverture de la saison de pêche, et souhaitent qu'il y ait plus de surveillance.

### Avantages de revoir le processus d'octroi des permis d'acquéreurs de produits marins

- De manière générale, les personnes participantes affirment que l'octroi de permis doit être restreint.
- Un **meilleur encadrement des acquéreurs**, avec et sans permis, est vu comme souhaitable.
- Sauf pour les transformateurs, une diversification des joueurs dans le marché pourrait être vue favorablement, surtout si cela permet d'accéder à de nouvelles espèces pour les consommateurs et de créer de l'emploi dans la région.
- Des acquéreurs existants sont reconnus pour leur expertise en transport et leur apport, notamment pour éviter des pertes lors des débarquements, est vu comme nécessaire.
- Pour des pêcheurs, cela est également considéré comme une occasion de mieux répartir la richesse dans la chaîne de valeur des produits marins, en ayant un meilleur prix, et de diversifier leurs potentiels acheteurs, peu importe leur forme.
- Advenant la délivrance de nouveaux permis d'acquéreur, les personnes interviewées croient que les exigences suivantes pourraient être envisagées :
  - Les permis d'acquéreurs devraient comporter de plus grandes exigences de vente sur les marchés locaux au Québec ;
  - Ils devraient être limités à certaines espèces et/ou à de petits volumes et ne pas interférer avec les secteurs d'activités des joueurs établis, dont les transformateurs ;
  - Un critère de résidence et de contribution au développement économique local ;
  - L'idée de limiter le nombre de permis par région n'obtient pas de soutien, c'est plutôt le nombre total qui préoccupe les personnes qui se sont exprimées sur cet aspect ;
  - Des pêcheurs souhaitent que soient priorisées les initiatives collectives de pêcheurs.



## Inconvénients de revoir le processus d'octroi des permis d'acquéreurs de produits marins

- L'inconvénient qui fait le plus consensus, tous groupes confondus, est celui de la **perte de la qualité et des risques de contamination**, qui s'accroissent avec l'ajout d'un intermédiaire. Des interviewés ont mentionné des craintes à faire affaire avec de nouveaux joueurs qui n'ont pas bâti leur crédibilité sous cet aspect et n'assureraient pas une qualité de la ressource.
- Une **hausse des prix pour le consommateur** pourrait être causée par l'ajout d'un intermédiaire, croît-on, est aussi un inconvénient qui fait consensus.
- On craint que la révision du processus d'octroi de permis d'acquéreur vienne **nuire à la stabilité du système**. On imagine **peu de potentiel de développement économique et peu de création d'emplois**.
- L'arrivée d'acquéreurs dans le marché ferait **baissier les volumes d'approvisionnement que les transformateurs peuvent acheter**, ce qui fait craindre pour leur rentabilité.
- Les transformateurs et distributeurs pourraient refuser d'acheter de leur part comme la plupart ont déjà accès aux bons contacts de l'écosystème pour avoir accès aux produits marins.

## Thématiques particulières

### Pêcheurs

- Les pêcheurs voient la délivrance de permis d'acquéreur plus favorablement parce que cela pourrait stimuler la compétition, ce qui pourrait être avantageux monétairement pour eux, il est spécifié qu'il faudrait tout de même en limiter le nombre.
- Des pêcheurs estiment que l'octroi de nouveaux permis pourrait favoriser des regroupements de pêcheurs, plutôt que des individus, pour maximiser les retombées pour l'écosystème. On privilégie donc cette avenue.

### Acquéreurs

- Les permis actuellement octroyés permettent aux personnes qui les détiennent d'accomplir leur plan d'affaires.

### Transformateurs

- Les transformateurs sont les plus fortement opposés à l'arrivée d'acquéreurs dans le marché de la Gaspésie. La possibilité de transiger des produits marins vivants devrait plutôt être réservée aux transformateurs.
- Selon eux, les acquéreurs n'investiraient pas dans des infrastructures (quais, viviers, etc.) et n'auraient pas de frais fixes, ce qui représenterait une concurrence déloyale. Les transformateurs croient que les permis d'acquéreurs devraient être assujettis aux règles du comité d'intérêt public.
- On note très peu d'ouverture et de nécessité à faire affaire avec des acquéreurs, mis à part pour leur soutien ponctuel en regard de leur expertise en transport.
- On craint que les nouveaux acquéreurs fassent sortir la ressource du pays ou se réservent les produits de meilleure qualité.

### Organisations autochtones

- Aucune organisation autochtone ne s'est exprimée dans le cadre de la consultation en Gaspésie.

### Organisations socioéconomiques

- Aucune organisation autochtone ne s'est exprimée dans le cadre de la consultation en Gaspésie.



# Rapport d'étape

## Consultation élargie du milieu maritime sur l'octroi de permis d'acquéreur de produits marins

Îles-de-la-Madeleine

Présenté au sous-ministériat aux pêches et à l'aquaculture commerciales  
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

*Agriculture, Pêcheries  
et Alimentation*

Québec





## Contexte

TACT collabore avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) à la réalisation d'une tournée de consultation ciblée auprès des parties directement impliquées dans différentes régions du Québec maritime concernant l'octroi de permis d'acquéreur de produits marins. Par cette consultation, le MAPAQ souhaite recueillir les perspectives des principales parties impliquées afin de favoriser une prise de décision éclairée dans le traitement des nouvelles demandes de permis d'acquéreur dans les régions maritimes du Québec.

Le présent rapport d'étape constitue un sommaire factuel des séances de consultation ayant eu lieu dans la région des **Îles-de-la-Madeleine**.

## Paramètres de la consultation

La consultation des Îles-de-la-Madeleine a été réalisée dans les paramètres suivants :

| Paramètres                   | Précisions                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Plages horaires              | 21 mars 2024 – 8 h 00 à 15 h 00<br>22 mars 2024 – 8 h 00 à 13 h 00                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Lieux                        | <b>Château Madelinot</b><br>323 QC-199, atima, Québec G4T 2H6                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Facilitation et organisation | <b>TACT :</b> [REDACTED]<br><b>MAPAQ :</b> Dona d Arseneau, directeur régional                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Parties prenantes            | Poissonnerie S.B.L.<br>Coopérative des pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine<br>Regroupement des paangriens et des pétonciers uniques madeinois<br>Rassemblement des pêcheurs et pêcheuses des côtes des Îles (RPPC)<br>Pêcheries LéoMar inc.<br>Poissons frais des Îles inc.<br>Association des pêcheurs de sébastes des Îles (APS)<br>Regroupement des pêcheurs d'appâts des Îles (RPA)<br>Municipalité des Îles-de-la-Madeleine<br>SADC des Îles-de-la-Madeleine<br>Chambre de commerce des Îles-de-la-Madeleine<br>Office des pêcheurs de homards des Îles-de-la-Madeleine<br>Homards des Îles Renaud inc.<br>Le moulin d'Antan<br>Bon goût frais des Îles |
| Type de parties prenantes    | <b>Total :</b><br>Pêcheurs : 6<br>Acquéreurs : 2<br>Transformateurs : 3<br>Organisations autochtones : 0<br>Organisations socioéconomiques : 4                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Notes complémentaires        | Le contexte de la demande de permis d'acquéreur par la Coopérative des pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine a été mentionné par la plupart des parties prenantes, tout comme la fermeture de l'usine de transformation LA Renaissance, en février 2023. Deux organisations ont remis un document présentant leurs commentaires,                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |

## Faits saillants

- Vingt-et-une (21) personnes représentant quinze (15) organisations ont participé aux séances de consultation pour les îles-de-la-Madeleine, sur un total de 22 organisations invitées. Au terme des séances réalisées, ce nombre est jugé suffisant pour pouvoir tirer des constats valides et représentatifs, dans ce type de démarche, considérant l'atteinte d'un point de saturation dans les propos exprimés.
- La consultation incluait des personnes provenant de tous les groupes directement concernés dans cette région, soit les pêcheurs, les transformateurs, les acquéreurs et les organisations socioéconomiques. Les parties prenantes ont exprimé leur satisfaction envers la démarche de consultation du MAPAQ et l'ambiance a été positive et constructive pour l'ensemble des rencontres.
- L'analyse révèle **une importante divergence d'opinions** entre les personnes qui sont favorables à la révision du régime de délivrance de permis d'acquéreurs de produits marins et à la délivrance de nouveau permis (pêcheurs), et celles qui s'y opposent (acquéreurs et transformateurs). Chez les organisations socioéconomiques, on ne constate pas un fort désir de revoir ce régime, ces dernières favorisent plutôt une prudence face à d'éventuels changements.
- Des **craintes se sont fortement exprimées chez les transformateurs et chez les acquéreurs actuels**, qui y voient un grand risque pour leur rentabilité et viabilité. Les pêcheurs sont quant à eux surtout favorables à **l'attribution d'un permis à la coopérative pour le homard**, dont l'objectif est d'obtenir un meilleur prix pour la ressource qu'ils souhaitent vendre vivante. Mentionnons que la grande disponibilité actuelle de cette ressource et les implications financières de certains membres de la coopérative dans des projets ayant échoué motivent leur demande. Le caractère imprévisible et cyclique de la disponibilité des ressources amène cependant d'autres joueurs à avoir des réserves.
- Les parties s'entendent cependant sur le fait que l'encadrement doit être serré et plus transparent, c'est-à-dire que l'octroi de permis d'acquéreurs doit être restreint par des conditions ou par un processus d'intérêt public/analyse économique. Les parties s'entendent également à l'effet que les activités de la pêche devraient générer le plus de retombées économiques possible au sein des communautés locales.



## Sommaire des opinions recueillies

### Enjeux actuels dont il faut tenir compte dans une éventuelle adaptation du régime de délivrance de permis d'acquéreurs de produits marins

- **L'écosystème des pêches dans les Îles-de-la-Madeleine semble avoir atteint un équilibre que plusieurs estiment fragile.** Mis à part les pêcheurs, les joueurs de cet écosystème ne souhaitent pas le perturber par des changements, dont on craint les effets sur les prix des ressources et sur la rentabilité des entreprises. Certains estiment même que l'ajout d'acquéreurs entraînerait certainement des faillites.
- **L'augmentation de la disponibilité du homard et la diminution du nombre d'acquéreurs depuis les années 90 font voir des occasions d'affaires aux pêcheurs** qui souhaitent **obtenir un meilleur prix** pour la mise en marché de cette ressource vivante et croient que l'ajout d'acquéreurs leur permettra d'avoir une meilleure résilience devant d'éventuelles fluctuations dans l'industrie. Ils estiment qu'il n'y a pas suffisamment d'acheteurs pour cette ressource pour qu'il y ait une saine concurrence. Certains ont également évoqué la concentration de la propriété des détenteurs de permis de transformation et d'acquéreurs aux Îles-de-la-Madeleine en qualifiant la situation de « monopole ».
- Les **autres joueurs invoquent plutôt un appel à la prudence**, en raison des fluctuations dans la disponibilité des ressources et de l'intérêt des consommateurs qui pourraient baisser advenant une hausse des prix du homard. Il a également été mentionné du risque de mesures protectionnistes de la part des États-Unis qui font face à une diminution de la ressource (ex. : augmenter la taille minimale des homards importés). Quelques intervenants croient que la révision de l'octroi du permis d'acquéreur devrait inclure un mécanisme de réduction du nombre de permis en cas de baisse de la ressource disponible ou d'ajout de conditions sur les marchés.
- Contrairement aux autres régions consultées à l'occasion de cet exercice, **il n'y aurait pas d'enjeu de vendeurs itinérants illégaux aux Îles-de-la-Madeleine**, selon les personnes participantes.
- Des voix se sont exprimées pour que soit effectuée une **analyse économique** qui permettrait de comprendre plus précisément les effets de nouveaux joueurs dans l'ensemble du système.
- Dans l'ensemble, les personnes participantes s'entendent à l'effet de la difficulté, voire l'impossibilité, de pouvoir faire des prédictions fiables à court, moyen et long terme sur le volume et la qualité de la ressource.
- Enfin, certaines organisations ne connaissent pas le rôle, le fonctionnement et les exigences des permis d'acquéreurs et de transformateurs.

### Avantages de revoir le processus d'octroi des permis d'acquéreurs de produits marins

- Généralement, les personnes participantes affirment que **l'octroi de permis doit être restreint**. Un **encadrement serré des acquéreurs** est vu comme souhaitable et **leur nombre doit être bas**.
- Pour des pêcheurs, la révision est l'occasion de diversifier l'écosystème, en offrant des options nouvelles pour vendre leur ressource, ce qui contribuerait à **mieux répartir la richesse dans la chaîne de valeur des produits marins, en obtenant un meilleur prix**.

- Advenant la délivrance de nouveaux permis d'acquéreur, des personnes interviewées croient que les exigences suivantes pourraient être envisagées :
  - Tous les permis d'acquéreurs devraient comporter des exigences de vente sur les marchés locaux au Québec ;
  - Ils devraient être limités aux homards ;
  - Des pêcheurs souhaitent que soient priorisées les initiatives collectives de pêcheurs ;
  - Un critère de résidence dans la région et de contribution au développement économique local ;
  - Des pêcheurs souhaitent que soient priorisées les initiatives collectives de pêcheurs ;
  - Des investissements dans des infrastructures (viviers) sont souhaités, tout comme la présentation d'un plan d'affaires ; et
  - Plusieurs personnes indiquent que la démarche d'octroi aurait avantage à être incluse au processus d'intérêt public, dont la transparence est appréciée.

### Inconvénients de revoir le processus d'octroi des permis d'acquéreurs de produits marins

- Plusieurs voix s'élèvent pour faire valoir que les prix doivent impérativement rester attractifs pour le marché, et qu'une **hausse des prix pour le consommateur** pourrait être causée par l'ajout d'un intermédiaire.
- De fortes craintes se sont exprimées à l'effet que la révision du processus d'octroi de permis d'acquéreur puisse **nuire à la stabilité du système et à la rentabilité des transformateurs et des acquéreurs actuels**. L'ajout d'un acquéreur serait injuste face aux importants investissements financiers et efforts pour attirer la relève qu'ont effectuée les transformateurs.
- On détecte **peu de potentiel de développement économique local et peu de création d'emplois**.
- L'arrivée de nouveaux acquéreurs dans le marché ferait **baissier les volumes d'approvisionnement que les transformateurs et les acquéreurs actuels peuvent acheter**. Des acquéreurs consultés ont affirmé qu'ils ne fonctionnent pas actuellement à pleine capacité.



## Thématiques particulières

### Pêcheurs

- L'octroi de permis d'acqureur est perçu de manière positive par les pêcheurs, car ils anticipent une stimulation de la concurrence qui pourrait se révéler financièrement bénéfique. Il est néanmoins suggéré de restreindre leur nombre.
- Les pêcheurs jugent que la délivrance de nouveaux permis devrait encourager les associations de pêcheurs au lieu d'individus isolés ou des entreprises, dans le but d'optimiser les bénéfices pour l'écosystème des pêches. Cette stratégie est donc favorisée.
- On mentionne l'importance d'assurer la relève et que l'ajout d'un permis d'acqureur auprès d'une coopérative enverrait un signal positif auprès de cette dernière.

### Acquéreurs

- Les acquéreurs consultés ont affirmé qu'ils pourraient augmenter leur volume d'achat pour valoriser les surplus de homards, soit en utilisant leurs infrastructures (viviers) à leur pleine capacité, soit en procédant à de nouveaux investissements. Ils croient être en mesure d'absorber la hausse des volumes sans qu'il ne soit nécessaire d'ajouter de nouveaux joueurs.
- On souhaite que l'évaluation de changements au régime d'octroi de permis d'acquéreurs ne se base pas sur les volumes de ressources disponibles, car ils sont cycliques.
- Une inquiétude au sujet d'éventuels permis octroyés au rabais s'est exprimée, car ils constitueraient une concurrence déloyale, comparativement aux investissements que certains ont faits pour acheter leur permis d'acqureur « selon sa valeur marchande ».
- Une meilleure consolidation du système actuel est favorisée. Un allègement du processus de renouvellement du permis (paiement simplifié) serait par ailleurs apprécié.

### Transformateurs

- Les transformateurs sont opposés à l'arrivée de nouveaux acquéreurs dans le marché. Ils estiment que l'écosystème des Îles-de-la-Madeleine est saturé.
- En ce qui concerne la disponibilité accrue du homard, ils estiment pouvoir contribuer à valoriser cette ressource, par la transformation et la vente de produits marins vivants. L'ouverture à d'autres espèces n'est pas vue favorablement non plus.
- Les transformateurs avancent que, sans investir dans des installations fixes comme des viviers et sans supporter de coûts permanents, les acquéreurs bénéficient d'un avantage concurrentiel injuste. Ils soutiennent donc que l'attribution de permis d'acquéreurs devrait être régulée par les normes établies par le comité d'intérêt public.
- Il existe une préoccupation quant au fait que les nouveaux détenteurs de permis puissent acheminer les ressources à l'étranger ou garder pour eux les ressources de qualité supérieure.

### Organisations autochtones

- Aucune organisation autochtone ne s'est exprimée dans le cadre de cette consultation.

## **Organisations socioéconomiques**

- On estime que la richesse est bien répartie entre les différents joueurs de l'écosystème actuellement et que le seuil limite en ce qui concerne le nombre de permis est atteint ou presque.
- On soulève l'importance de prendre en considération les particularités du transport pour les îles dans l'évaluation, puisqu'elle peut faire augmenter les coûts et la compétitivité des transformateurs (ex. : fournisseurs d'équipements, transport des produits marins).
- On soulève l'importance de favoriser également la recherche, le développement et la préservation de la ressource, puisqu'on estime que cela ne se fait pas suffisamment actuellement.



# CONSULTATION ÉLARGIE DU MILIEU MARITIME SUR L'OCTROI DE PERMIS D'ACQUÉREUR DE PRODUITS MARINS

## Guide de participation

### Contexte

La situation dans le secteur de la pêche, de la transformation et de la commercialisation de produits marins a connu une évolution marquée. Cela se traduit notamment, par une diminution notable de certaines espèces, telles que la crevette nordique, le flétan du Groenland, le hareng d'automne, le maquereau, la plie rouge, et autres). À l'inverse, on remarque une croissance significative des stocks d'autres espèces, comme le sébaste et le homard.

Le MAPAQ désire réaliser une consultation élargie des intervenants du secteur de la pêche commerciale sur l'octroi de permis d'acqureur, afin de favoriser une prise de décision éclairée dans le traitement des nouvelles demandes de permis d'acqureur dans les régions maritimes du Québec.

TACT collabore avec le MAPAQ à la planification d'une tournée de consultation ciblée auprès des parties directement impliquées dans différentes régions du Québec maritime :

- Bas-Saint-Laurent
- Côte-Nord
- Gaspésie
- Îles-de-la-Madeleine

Le présent plan de consultation constitue la feuille de route recommandée par TACT pour la tenue de cette tournée de consultations particulières.

### Objectifs spécifiques

La consultation élargie du milieu maritime sur l'octroi de permis d'acqureur de produits marins vise les objectifs spécifiques suivants :

- Obtenir des commentaires sur la pertinence de délivrer de nouveaux permis d'acqureur ;
- Identifier les enjeux liés à délivrance de permis d'acqureurs ;
- Proposer des recommandations pour modifier ou adapter la délivrance de permis d'acqureurs de produits marins aux nouvelles réalités régionales et socioéconomiques du secteur des pêches commerciales.

### Calendrier synthèse de la consultation

| Date               | Activité                                                   | Précisions                                               |
|--------------------|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| 5 et 6 mars 2024   | Tenue des séances de consultation de Sept-Îles             | Séance virtuelle avec la Basse-Côte-Nord le 6 mars 2024. |
| 15 mars 2024       | Tenue de la séance de consultation de Rimouski             |                                                          |
| 18 et 19 mars 2024 | Tenue des séances de consultation de Gaspé                 |                                                          |
| 21 et 22 mars 2024 | Tenue des séances de consultation des Îles-de-la-Madeleine |                                                          |



## **Le cadre législatif et réglementaire**

Au Québec, plusieurs lois encadrent la transformation de produits marins. Il s'agit respectivement de :

- La Loi sur la transformation de produits marins (chapitre T-11.01<sup>1</sup>), laquelle est accompagnée de deux règlements, à savoir, le Règlement sur les normes minimales de transformation de produits marins (T-11.01 r.1) et le Règlement sur les permis d'acquéreur de produits marins (T-11.01 r.2) ;
- La Loi sur les Produits alimentaires (chapitre P-29<sup>2</sup>), laquelle est accompagnée du règlement sur les aliments (P-29, r.1).
- La Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (chapitre M-14).

### **1. La loi sur la transformation des produits marins (chapitre T-11.01) :**

L'objectif de la Loi sur la transformation des produits marins est d'assurer un approvisionnement suffisant au secteur de la transformation des produits marins en vue de protéger le développement économique local des régions maritimes. C'est aussi de maximiser les retombées économiques de l'exploitation des ressources halieutiques dans les régions maritimes et au Québec, que cette loi encadre l'achat et la vente en gros des produits marins acquis auprès des pêcheurs du Québec et non transformés.

La mise en place de cette loi était nécessaire en raison des difficultés d'approvisionnement rencontrées par les usines, plus particulièrement en 1987. Cette situation était liée à la forte demande du marché nord-américain pour du poisson entier à des fins de transformation, qui remettait en question le développement du secteur et privant sa main-d'œuvre de leur travail. Ainsi, la loi répondait aux demandes des transformateurs de poisson et du milieu des pêches en général qui exigeaient des mesures pour contrer les expéditions hors Québec de quantités de plus en plus importantes de produits marins non transformés.

Le permis d'acquéreur de produits marins est requis par toute personne en possession, à des fins de vente en gros, de produits marins n'ayant pas subi une première transformation, et n'étant ni un pêcheur, ni un transformateur, ni un détaillant et ni un consommateur. L'émission d'un permis d'acquéreur de produits marins n'est pas soumise à l'étude de l'intérêt public, puisque la Loi sur la transformation de produits marins ne l'oblige pas. Toutefois, cette loi prévoit que le ministre peut tenir compte de l'intérêt public pour émettre un tel permis ou pour refuser de le faire.

### **2. La Loi sur les produits alimentaires (chapitre P-29) :**

Cette loi édicte le régime de permis, notamment en termes de catégories de permis, leur durée et modalités applicables à leur délivrance, leur renouvellement, leur suspension ou leur annulation.

Plus particulièrement, l'article 10 précise que les conditions requises pour la délivrance de permis :

- Le ministre délivre le permis si le requérant remplit les conditions déterminées et verse les droits fixés par règlement.
- Aucun permis ne peut être délivré à moins que, de l'avis du ministre, l'opération projetée par la personne qui sollicite le permis ne soit désirable dans l'intérêt public. Le ministre impose à cette fin, toute condition ou restriction nécessaire qu'il détermine et les indique au permis.
- Aux fins de l'application du troisième alinéa, le ministre peut, en outre des facteurs reliés à la salubrité et à l'hygiène, tenir compte, dans le cas de tout permis prescrit par le paragraphe e du premier alinéa de l'article 9, de facteurs d'ordre socioéconomique, notamment les sources

---

<sup>1</sup> Le texte de cette loi est disponible à cette adresse : <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/T-11.01>

<sup>2</sup> Le texte de cette loi est disponible à cette adresse : <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/p-29>

d'approvisionnement, la rationalisation, la stabilisation ou la viabilité de l'industrie, l'innovation technologique, le développement régional, les conditions de mise en marché ou les investissements publics. Le présent alinéa s'applique également à tout permis prescrit par le paragraphe I du premier alinéa de l'article 9 lorsque ce permis est requis pour la préparation ou la détention d'aliments contenant des produits marins.

Le règlement sur les Produits alimentaires édicte les normes de salubrité et d'innocuité à respecter dans les opérations de transformation, de transport et d'entreposage de produits alimentaires, dont les produits marins.

### 3. La Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (chapitre M-14) :

L'étude de l'intérêt public est un dispositif administratif mis en place en vertu du 3<sup>ème</sup> alinéa de l'article 2 de la loi constitutive du MAPAQ. Contrairement à l'agriculture, la ressource marine est limitée et fluctue dans le temps. Elle est gérée par le gouvernement du Canada, via Pêches et Océans Canada (MPO), qui distribue aux pêcheurs les quotas de capture et détermine les saisons de pêche commerciale, dans le but d'assurer la pérennité de la ressource marine commercialement exploitée.

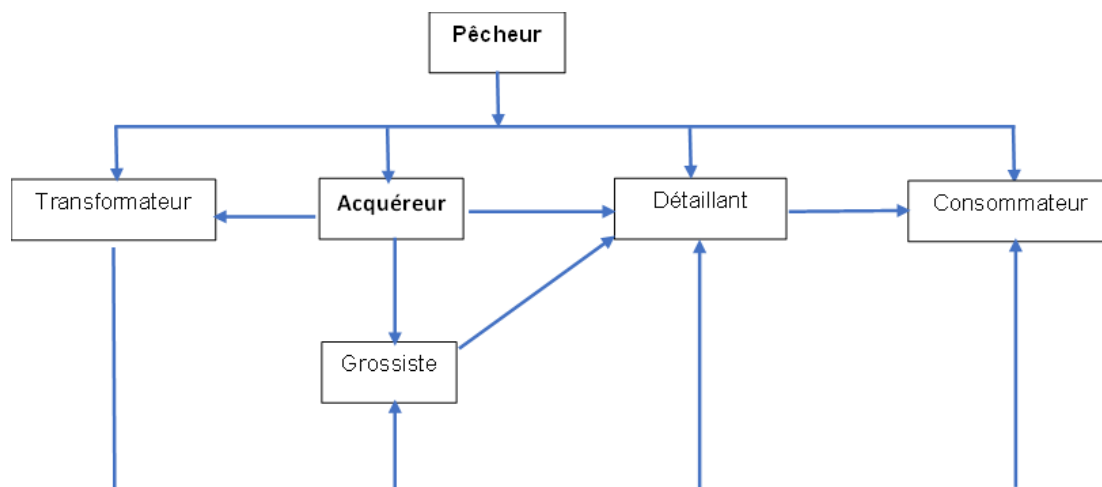
Le critère socio-économique (et de l'intérêt public) portant sur les sources d'approvisionnement est donc et à juste titre considéré comme prépondérant dans l'étude de toute demande de permis d'établissement de transformation de produits marins.

Les titulaires de permis d'établissement de préparation de produits marins ont les mêmes droits que les détenteurs de permis d'acquéreur de produits marins, nonobstant les autorisations, conditions, exclusions spécifiées à leurs permis d'établissement de transformation. Par exemple, dans le cas du homard, les titulaires de l'un ou l'autre de ces deux types de permis peuvent acheter directement des pêcheurs du Québec et commercialiser le homard à l'état vivant, sans aucune transformation.

### 4. Permis d'acquéreur

Il y a actuellement 6 acquéreurs de produits marins sous permis du MAPAQ (permis de catégorie AQ). Ce type de permis tire son origine et son existence de la Loi sur la transformation de produits marins (chapitre T-11.01). Il permet à un acquéreur d'acheter, de transporter et de revendre les produits marins à l'état vivant.

Voici sommairement le schéma d'écoulement des produits marins, :



## **Paramètres de consultation**

La consultation élargie du secteur sur l'octroi des permis d'acquéreur de produits marins recueillera les commentaires des parties impliquées par deux mécanismes : dépôt de mémoires et présence à une séance de consultation.

### **Dépôt de mémoires**

- Toute personne peut soumettre un mémoire d'au plus 6 pages ou tout autre document.
- La transmission doit être faite par courriel, au [consultationPAC@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:consultationPAC@mapaq.gouv.qc.ca).
- Le dépôt de documents est ouvert jusqu'au 5 avril 2024.

### **Séances de consultation**

Sauf exception, les séances de consultation seront réalisées en personne dans chaque région ciblée. Une **plage horaire d'environ 45 minutes** sera allouée pour chaque séance ou groupe d'intervenants. Il est recommandé de préparer des réponses aux questions listées dans la section suivante.

### **Déroulement détaillé d'une séance**

1. Présentation sommaire de la consultation
2. Période de questions/réponses sur l'octroi de permis d'acquéreur
3. Commentaires généraux du participant
4. Partage des prochaines étapes

## **Questions de consultation**

### **1. Introduction**

À quel titre participez-vous à cette consultation?

Quelle est votre relation avec le permis d'acquéreur de produits marins?

- Processus de délivrance des permis
- La vente ou l'achat de produits marins à des acquéreurs
- Processus de commercialisation de produits marins à l'état vivant

### **2. Tronc commun**

Comment le régime de délivrance de permis d'acquéreurs de produits marins pourrait s'adapter à la réalité du secteur des pêches commerciales d'aujourd'hui?

- Selon l'évolution des espèces visées
- Selon le nombre de pêcheurs

Selon vous, quels seraient les avantages de revoir le processus d'octroi des permis d'acquéreurs de produits marins?

- Développement économique régional
- Valeur des produits marins sur les marchés
- Prix pour les pêcheurs
- Disponibilités des espèces débarquées
- Autre

Selon vous, quels seraient les inconvénients de revoir le processus d'octroi des permis d'acquéreurs de produits marins?

- Développement économique régional

- Valeur des produits marins sur les marchés
- Prix pour les pêcheurs
- Disponibilités des espèces débarquées
- Autre

### **2.1 Questions spécifiques aux pêcheurs**

Vendez-vous ou avez-vous déjà vendu vos produits marins à des acquéreurs?

- Précisez les espèces concernées

Quelle expérience retirez-vous de cette relation d'affaires?

- Avantages
- Inconvénients

Selon vous, est-ce pertinent de délivrer de nouveaux permis d'acquéreurs?

### **2.2 Questions spécifiques aux transformateurs**

Vous approvisionnez-vous auprès d'acquéreurs sous permis de produits marins ?

- Si oui, quelle(s) espèce(s) et dans quelle proportion
- Pourquoi faites-vous affaire avec un acquéreur de produits marins?

### **2.3 Questions spécifiques aux acquéreurs**

Votre entreprise a-t-elle de la difficulté à s'approvisionner en produits marins, peu en importe la provenance ?

- Si oui, pourquoi?
- Si non, est-ce qu'il y aurait de la place pour d'autres acquéreurs dans votre région, selon vous?

### **2.4 Questions spécifiques aux pêcheurs et entreprises autochtones**

Vendez-vous ou avez-vous déjà vendu vos produits marins à des acquéreurs? Quelle expérience retirez-vous de cette relation d'affaires?

- Avantages
- Inconvénients

Selon vous, est-ce pertinent de délivrer de nouveaux permis d'acquéreurs?

### **2.5 Questions spécifiques aux parties prenantes socioéconomiques**

Quel rôle joue actuellement les détenteurs de permis d'acquéreurs de produits marins dans le milieu socioéconomique de votre région ?

Selon vous, les acquéreurs peuvent-ils contribuer au développement économique des régions maritimes du Québec?

## **3. Conclusion**

Avez-vous d'autres remarques ou suggestions à formuler, au sujet de la délivrance des permis d'acquéreurs ? Si oui, veuillez développer.